

Communiqués de janvier

1er janvier :

Même le jour de l'an : démantèlements
- à l'hôpital et au covoiturage,
- à l'intérieur du Bois Dubrulle.

Pour l'association, Claire Millot

2 janvier :

- Démantèlement à Marck (tout le bois de chauffage est ramassé).
- Rue des Verrotières, tout le camp est encerclé
Contrôle d'identité des Iraniens, trois arrestations.
Déménagement d'une partie des Africains.
A la fois aujourd'hui, la police, les CRS et les gendarmes.

Pour l'association, Claire Millot

3 janvier :

Sans surprise comme en ce moment tous les deux jours :
hôpital et covoiturage.

Pour l'association, Claire Millot

4 janvier :

Démantèlements :
- à Marck,
- rue des Verrotières,
Contrôle des iraniens au Bois Dubrulle : 3 arrestations.

Pour l'association, Claire Millot

5 janvier :

-Hôpital et covoiturage.

Pour l'association, Claire Millot

6 janvier :

- Marck,
- rue des Verrotières,
- rue des Huttes.

pour l'association, Claire Millot

7 janvier :

-Hôpital et covoiturage.
pour l'association, Claire Millot

8 janvier :

Le harcèlement,

le harcèlement gratuit,

Le harcèlement gratuit qui interroge.

Photos et commentaire Jean-Claude Lenoir

En effet, gros démantèlement du camp des Iraniens rue du Pont de Trouille.

Camp complètement détruit, 18 tentes emportées par les forces de l'ordre.

Affaires personnelles emportées aussi.

Cela s'appelle un "nettoyage" mais tous les déchets sont laissés sur place...

Démantèlement aussi rue des Verrotières et rue des Huttes.



9 janvier :

-Hôpital et covoiturage.

Pour l'association, Claire Millot

10 janvier :

Le mot du président :

pour en parler ...

l'intolérable

la pluie

le froid

qu'importe !

il FAUT démanteler

et démanteler

et encore démanteler

évidemment sans en profiter pour nettoyer le site

sont-ils des êtres humains ?

les réseaux sociaux nous assomment

les vidéos sont tragiquement révélatrices

CALAIS et sa violence ne sont donc pas une exception

la manipulation politicienne est de mise

qui ?

quoi ?

pour quoi ?

qui peut ainsi croire à

une telle naïveté élyséenne ?

un tel amateurisme gouvernemental ?

une telle inefficacité policière ?

quels objectifs ?

qui tente de manipuler la situation ?

qui pourrait tenter de provoquer un chaos aboutissant à une dissolution ?

avec l'arrivée de la proportionnelle, les conséquences nous font frissonner

qui manipule qui ?

les politiques ?

la police ?

Le parti d'extrême droite le sait peut-être

difficile d'être citoyen

difficile d'être citoyen témoin

difficile d'être citoyen témoin solitaire

soyez prudents

les réseaux sociaux font trembler

la violence physique

la violence psychologique

la violence n'a jamais été une solution

la violence n'a jamais été l'oxygène d'une politique

la violence est un déni démocratique la démocratie a besoin de vous

la paix a besoin de vous

nos Amis ont besoin de vous

Jean-Claude Lenoir

En effet : deux évacuations d'une rare violence , une sur chaque site.

A Calais, évacuation du camp des Iraniens, rue du pont de Trouille, pendant le petit déjeuner distribué par la Vie Active.

Les forces de l'ordre ont pris une cinquantaine de tentes, des couvertures, des affaires personnelles. (Photos Iraniens 10 01 A et C)

A Grande-Synthe, le camp des Pakistanais a été ce matin totalement détruit par la police. Des tentes, il ne reste que des piquets (photo Pakistanais 10 01 A). Tout a été jeté dans le feu allumé par nos amis pour se réchauffer et cuisiner (objets divers, papiers personnels). On voit sur la photo un paquet de farine et un paquet de riz dans le foyer...(photo Pakistanais 10 01 H).



Iraniens



Pakistanais

11 au 14 janvier :

Vendredi 11 janvier :

-Hôpital et covoiturage.

Samedi 12 janvier :

-Rue des Verrotières,

-Rue des Huttes,

-Bois Dubrulle (la police était là dès 8h15 pour les Iraniens),

-Marck.

Dimanche 13 janvier :

-Hôpital et covoiturage.

Lundi 14 janvier :

-rue des Verrotières,
-rue des Huttes,
-rue du Pont de Trouille,
-Marck

Pour l'association, Claire Millot

15 janvier :

-Hôpital et covoiturage.

Pour l'association, Claire Millot

16 janvier :

Démantèlements :

- Bois Dubrulle (camp des Iraniens)
- rue des Verrotières,
- rue des Huttes,
- Marcq.

Beaucoup de matériel emporté.

Quatre arrestations.

Pour l'association, Claire Millot

16 janvier : le mot du président

Suite aux très et trop nombreux accidents de ces dernières semaines, aux plaintes déposées ainsi qu'aux nombreuses alertes du Défenseur des Droits de l'Homme , le Directeur N° 1 de la Police rappelle enfin le règlement de l'usage notamment du flash-ball après les nombreux accidents et l'alerte du Défenseur des Droits de l'Homme.

cet "outil" n'avait pas été initié pour l'usage dévié que l'on connaît aujourd'hui

de nombreux avocats prennent bonne note mais continuent à dénoncer le manque de formation adaptée

pour rappel : un ami Migrant avait été atteint à l'œil , nous attendons toujours l'évolution de l'enquête !!!!!!!!!!!!!!!

Jean-Claude Lenoir

nb : 78 enquêtes de l'IGPN , plus de 300 signalements

17 janvier : des nouvelles des deux sites

Calais :

démantèlements :

-Covoiturage et Hôpital.

Dunkerque :

démantèlements :

- Ferme des Jésuites,
- Courghain.

Migrants interdits d'entrer à la piscine municipale Paul Asseman à Dunkerque.

Pour l'association, Claire Millot

20 janvier : trois jours de démantèlements

Vendredi,

on a cru un moment qu'il allait y avoir un jour sans démantèlement.

Mais après 16h, après le départ du premier ministre, démantèlement rue des Verrotières, rue des Huttes et à Marck.

Samedi matin,

reprise de l'alternance habituelle : hôpital et covoiturage.

Aujourd'hui, dimanche :

- Bois Dubrulle,
- rue des Verrotières,
- rue des Huttes,
- rue des Oyats,
- Marck.

Les forces de l'ordre sont parties avec tentes, couvertures, bois, 2 arrestations.

Pour l'association, Claire Millot

21 janvier :

- Hôpital et covoiturage,
- et sous les deux ponts où dorment les jeunes.

Le Plan Grand Froid, ouvert le 17 janvier est prolongé jusqu'au 25 au matin.

Pour l'association, Claire Millot

22 janvier :

Démantèlements :

- rue du Pont de Trouille (chez les Iraniens),
- rue des Verrotières,
- Marck.

Le mot du président :

Le harcèlement comme seule politique

La rigueur de l'hiver

Les alertes météo

Qu'importe

Démantèlements

Destruction de tentes et duvets

Et un silence plus que jamais intolérable ...
Comment oser donner de tels ordres
Comment oser obéir à de tels ordres
Quelle honte
Quel déshonneur

Jean-Claude Lenoir

23 janvier :

Il a encore neigé la nuit dernière...
Démantèlement pourtant à l'hôpital et au covoiturage.
Les tentes et couvertures ont été enlevées.
En plus les CRS empêchent les jeunes de se mettre à l'abri sous les deux ponts.
Ils ont très froid...

Pour l'association, Claire Millot

24 janvier :

- rue du Pont de Trouille (camp des Iraniens) : la police a tout pris.
- rue des Huttes,
- rue des Oyats,
- Marck (où les forces de l'ordre ont traîné une heure...)

Pour l'association, Claire Millot

25 janvier :

Calais :
construction d'un mur tout autour de la station Total (Marcel Doret)...

Photo et commentaire JClaude Lenoir, président de Salam :
" Le président Trump en rêvé,
le président Macron a osé le faire..."
En plus constructions de grilles pour empêcher les jeunes de dormir à l'abri sous certains ponts...
Visite de M. Castaner, la police était occupée ailleurs.
Pas de démantèlements ce matin mais peut-être plus tard, comme le 18 janvier...
Les locaux du Plan Grand Froid seront ouverts la nuit du 27 au 28 janvier.

Pour l'association, Claire Millot



27 janvier :

Bonjour,

Pas d'info de démantèlement

- ni avant-hier (la venue de Castaner pourrait expliquer ce relâchement dans la régularité),
- ni hier (étonnant mais l'équipe Salam n'a pas croisé le moindre CRS, ni eu aucun écho d'une intervention par nos amis...)

Par contre ce matin, près du BMX :

Photos du président, Jean-Claude Lenoir (un barrage de forces de l'ordre, à pied et véhiculées, des tentes jetées à la benne)

et son commentaire :

"Infernal

Intolérable

Le harcèlement comme seule politique

La neige fondue qui tombe

La tempête de nord...

Et c'est en France

Je vous l'assure"

Pour l'association, Claire Millot



28 janvier :

- rue du Pont de Trouille,
- à Marck, chez les Afghans.,

Pour l'association, Claire Millot

29 janvier :

Au BMX, ce matin, encore !!!
photos JClaude Lenoir.

Pour l'association, Claire Millot



30 janvier :

- Marcq
- rue du Pont de Trouille, chez les Iraniens (encore !)

Pour l'association, Claire Millot



31 janvier :

Au BMX, encore une fois !

Info et photo JClaude Lenoir

La couleur de l'herbe montre à quel point il faisait bon être sorti de la tente par la police ce matin !!!!

Pour l'association, Claire Millot



1^{er} février :

- Pont de Trouille,
on voit bien, à cause de la neige, la trace des tentes retirées...
- Marck.



2 février :

Hôpital et covoiturage
photo
: derrière l'hôpital



3 février :

- rue des Verrotières,
- Marck.

4 février :

- Démantèlement à l'hôpital et au covoiturage,
(une arrestation)
- Démantèlement au BMX,
des tentes sont enlevées et même les chaussures !!!
(avec interdiction aux bénévoles de s'approcher de la benne pour les récupérer)
Un jeune Ethiopien de retour, expulsé d'Angleterre...
Même avec l'accueil de nuit du Plan Grand Froid, nos amis souffrent terriblement dans la journée.
Ils ont la possibilité de se rendre au Secours Catholique, à l'accueil de jour, mais alors ils ratent le
repas de l'Etat, distribué par la Vie Active.
Avoir à choisir entre avoir faim et avoir froid !!!

5 février :

- Marck,
 - Rue des Verrotières,
 - rue des Oyats,
- Pas chez les Iraniens cette fois-ci...

6 février :

- BMX,
- Hôpital et covoiturage,

7 février :

- Marck,
- rue des Verrotières,
- rue des Oyats,
- rue du pont de Trouille chez les Iraniens.

8 février :

- Marck,
- rue des Verrotières,
- rue des Oyats,
- rue du pont de Trouille chez les Iraniens.

9 février :

- Marck,
- rue de Verrotières,
- rue du pont de Trouille, chez les Iraniens.

10 février :

- BMX,
- Hôpital,
- Covoiturage.

Calais : empêcher de dormir sous les ponts : de pire en pire :

Calais emmuré

Calais défiguré

Calais déshonoré

Mais quel individu OSE

Mais quel individu peut penser mettre cela en place

Mais quel individu peut dormir au chaud tranquillement et égoïstement

Texte et photo Jean-Claude Lenoir (président de l'association)



11 février :

- Marck,
- Rue du Pont de Trouille, les Iraniens,
- rue des Verrotières,
- rue des Oyats

12 février :

- BMX,
- Hôpital,
- Covoiturage.

13 février :

- chez les Iraniens (très dur : tentes, couvertures, bois enlevés - deux arrestations).
- rue des Verrotières,
- rue des Oyats,
- Marck.

15 février :

Hier, jeudi 14 :

- Hôpital
- Covoiturage,
- Sous les ponts.

Aujourd'hui vendredi 15 :

- Marck,
- rue des Verrotières,
- rue du pont de Trouille chez les Iraniens.

16 février :

- BMX,
- Hôpital,
- Covoiturage.

17 février :

- Marck,
- rue du Pont de Trouille (chez les Iraniens),
- Rue des Oyats,
- rue des Verrotières.

18 février :

- Stade de foot, à côté du BMX,
4 arrestations
- Hôpital et covoiturage,
5 portables pris par la police,
et couvertures et bois des Erythréens.



19 février :

- Marck,
- la rue des Verrotières,
- la rue du Pont de Trouille (chez les Iraniens)

20 février :

Ce matin très tôt : hôpital et covoiturage.

BMX à 9 h 15.

Beaucoup de choses emmenées (bois, couvertures, tentes...)

21 février :

- Marck,
- rue des Verrotières,
- rue du pont de Trouille (Iraniens)

22 février :

- Hôpital
- Covoiturage
- BMX

trois arrestations, un camion de la PAF, une voiture de la BAC,
rien à récupérer à la ressourcerie...

23 février :

- dès 8 h ce matin chez les Iraniens,
- rue des Verrotières,
- Marck.

24 février :

- BMX,
- Hôpital
- Covoiturage.

25 février :

- Marck,
- rue du Pont de Trouille (Iraniens),
- rue des Verrotières,
- rue des Huttes.

26 février :

- BMX,
- 2 arrestations chez les Erythréens (les deux étaient devant leur tente)
Ceux qui sont arrêtés sont en général relâchés le lendemain.
- Hôpital,
 - Covoiturage.
- Beaucoup de nouveaux, beaucoup de jeunes qui arrivent de Belgique.

28 février :

- BMX : dix arrestations
- Hôpital,
- Covoiturage.

Les murs anti abris sous les ponts de Calais :

Texte et photos de Jean-Claude Lenoir (président de l'association)

ET un
ET deux
et trois
Président Macron 3
Président Trump 0
ET oui
Calais ceinturé de murs rehaussés de barbelés !
Calais voit ses stations services entourées de murs
Calais voit ses ponts entourés de grilles
Pauvre président Trump
La barre est vraiment trop haute
Calais capitale internationale du Mur et du barbelé !!!



Pour tous les communiqués :
Pour l'association : Claire Millot

Communiqués de mars

1^{er} mars :

- rue du pont de Trouille chez les Iraniens,
- rue des Verrotières,
- rue des Huttes,
- Marck.

2 mars :

- BMX, ce sont les gendarmes qui sont de service dès 8 h du matin, tout est enlevé : tentes, couvertures, vêtements, affaires personnelles, vaisselle, provisions... Nous n'avons plus de tentes ni de couvertures en stock...
- Hôpital,
- Covoiturage.

3 mars :

- Marck,
- rue des Verrotières,
- rue des Huttes.
- rue du Pont de Trouille (Iraniens), beaucoup de tentes et d'affaires personnelles enlevées. Nombreux sont ceux qui sont frigorifiés, un gamin se retrouve en T-shirt...

4 mars :

Uniquement rue des Mouettes ce matin : déboisement...

Encore un lieu qu'on veut rendre inhabitable ? Plus aucun endroit à l'abri du vent pour les Ethiopiens...

Par contre la police n'a pas enlevé de matériel, mais a fait fuir les jeunes au BMX.



5 mars :

- Bois Dubrulle,
- Rue des Verrotières,

- Marck.

6 mars :

- Hôpital et covoiturage,
gros ramassage de tentes, de couvertures et de sacs avec des affaires personnelles.
- BMX (chez les Erythréens),
gros ramassage de tentes et de vêtements.

7 mars et 8 mars:

Jeudi 7 mars :

- rue des Verrotières,
- rue des Huttes,
- rue des Oyats,
- rue du Pont de Trouille,
- Marck.

Vendredi 8 mars :

- BMX.
- Hôpital et covoiturage :(beaucoup de tentes enlevées.)

9 mars :

- Rue des Verrotières,
- Rue du pont de Trouille,
- Rue des Oyats,
- Rue des Huttes.
Pas mal de tentes enlevées...

10 mars :

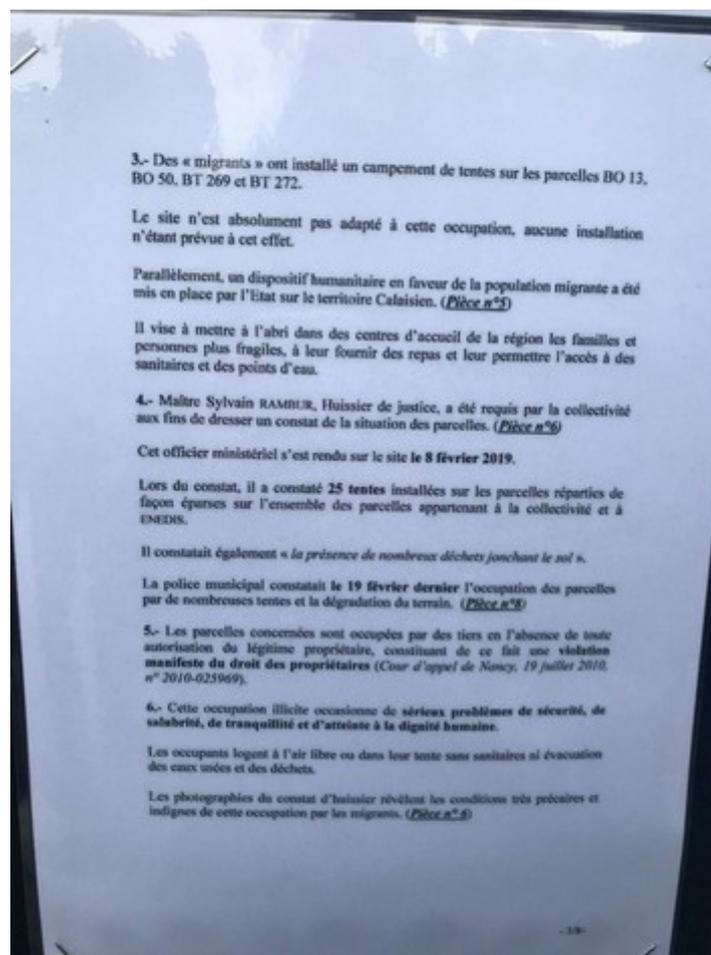
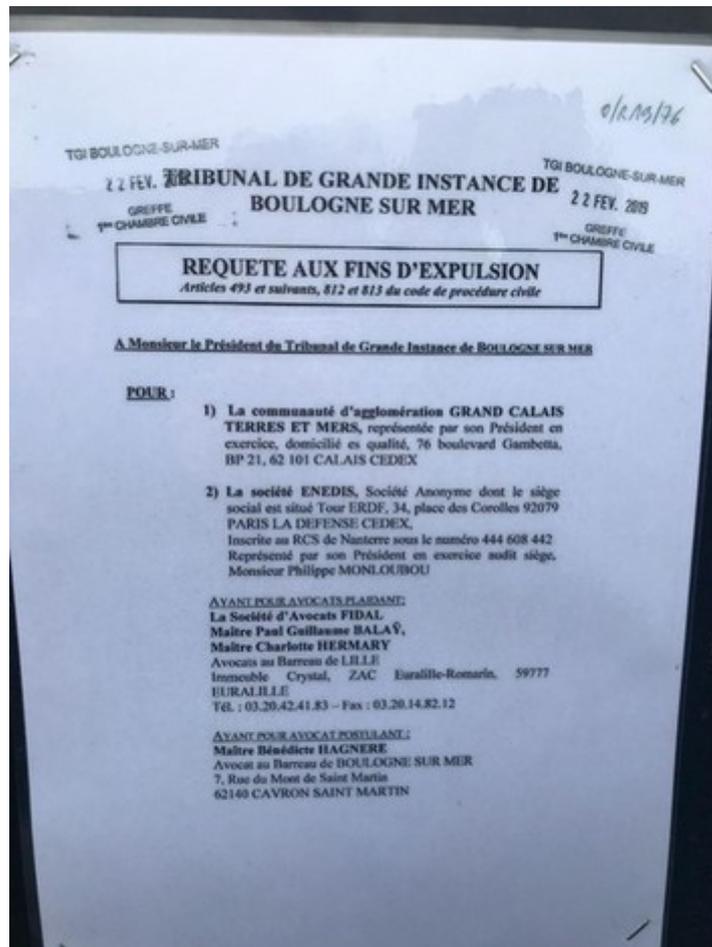
Ouverture des locaux du Plan Grand Froid :
décision du préfet :
ouverture de la mise à l'abri ce soir (dimanche 10) et demain soir (lundi 11)
Démantèlements :
- Hôpital
- Covoiturage,
- BMX;
La police prend de plus en plus d'affaires.

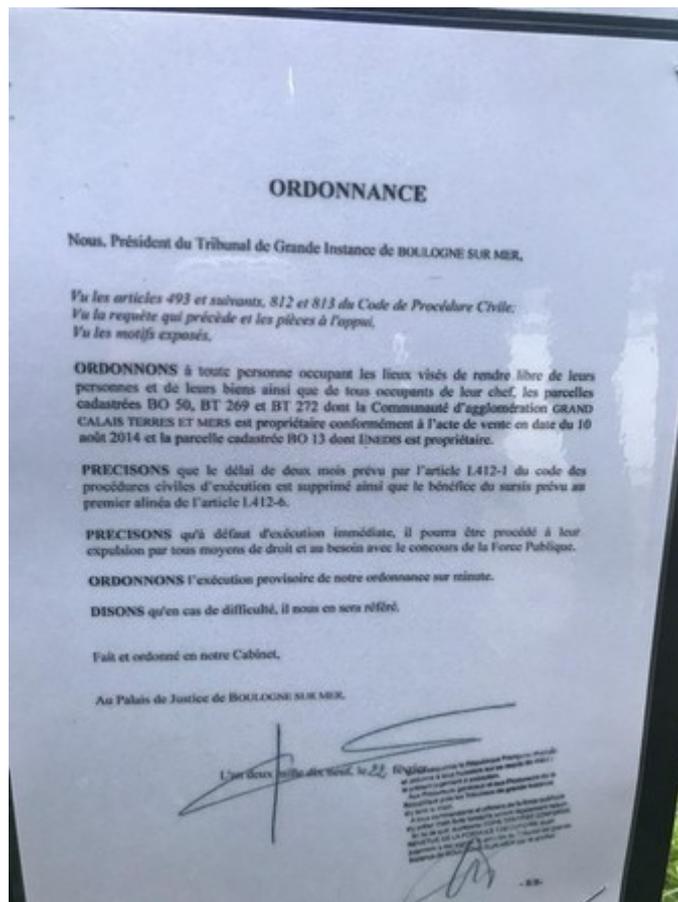
11 mars :

L'évacuation du 19 septembre 2017 à Grande-Synthe vient d'être déclarée illégale par le Tribunal administratif.
C'est une victoire symbolique mais c'est une victoire. (Décision en PJ)
- L'ouverture des locaux du plan Grand Froid à Calais est prolongée d'une nuit, jusqu'au matin du mercredi 13.
- Avis d'évacuation affiché à Calais rue du Pont de Trouille et rue des Verrotières. photos Utopia des pages 1, 3 et 8)
- Evacuation complète du camp des Iraniens rue du Pont de Trouille ce matin.(deux photos jointes)

Aujourd'hui ils ont encore pu réinstaller leurs tentes...

- Evacuation aussi dans les conditions habituelles, rue des Verrotières, rue de Huttes, rue de Oyats et à Marck.





12 mars :

Réponse de Jean-Claude Lenoir à l'annonce que j'ai faite hier soir de la "victoire" au Tribunal administratif...

Claire Millot

bonjour Claire, bonjour à tous ,

tu as raison : victoire de principe

en effet cela n' a pas empêché la même opération avant l'ouverture de l'accueil pour l'hiver !

de même que cela n'empêche pas les mêmes opérations

autour notamment du PUYTHOUCK , plusieurs fois par semaine

et cela dans un silence pour le moins surprenant !

quelles sont les réactions des Politiques par rapport à la déclaration d'illégalité de l'évacuation du 19 septembre 2017 à Grande-Synthe par le Tribunal administratif ?

et sinon ne serait-il pas intéressant de leur poser la question ?

merci d'avance

jean-claude Lenoir

13 mars :

Cela continue encore et encore

C'est du harcèlement

Vraie chasse à l'homme ce matin, route de Gravelines, essentiellement des Africains.
Gendarmerie et police
même à la porte du point de distribution de L'ETAT





13 mars (suite) :

Les forces de l'ordre ne laissent pas nos amis se réinstaller sur les lieux d'où ils ont été chassés hier et aujourd'hui...

Où dormiront-ils ce soir ?

Où se fera demain matin la distribution du petit déjeuner ?

Les CRS ont été particulièrement brutaux aujourd'hui.

On voit sur la photo une gazeuse en action, elles ont beaucoup servi.

On ne voit pas le lanceur de flash balls, et il n'a finalement pas été utilisé, mais il était prêt...



14 mars :

Encore une dure journée.

Les forces de l'ordre sont violentes, même verbalement.

Merci à Inès pour les photos et les infos :

"Nous sommes au stade (à côté du BMX) : il y a quatre camions de gendarmerie, un de la PAF, un de la police, ce qui fait une trentaine de gendarmes, plus un camion de CRS qui bloque l'accès au camp. Il y a des nouveaux dont une femme, ils semblent être un peu plus nombreux que d'habitude."

Partout les CRS empêchent la réinstallation des migrants, par des grillages ou par leur présence.

Le bois, les provisions, le matériel de cuisine sont enlevés.

Les arrestations sont nombreuses.

La présence des exilés se multiplie en ville...



15 mars :

Grosse chasse à l'homme, harcèlement policier, route de Gravelines.

Encore un endroit où on ne laisse plus les migrants se réinstaller.

Ceux dont les tentes n'ont pas été confisquées se promènent comme des escargots avec tout sur le dos...

Nombreux sont ceux qui reviennent de CAO/CAES.

La Vie Active continue de distribuer des repas en face d'endroits où nos amis n'ont plus le droit de se poser...

Quelle absurdité !

16 mars :

Ce samedi 16 mars tout va bien en notre belle France

Policiers, CRS semblent plus nombreux que jamais à Calais

Impossible pour nos amis de se poser où que ce soit sous la tempête et les averses.

Anecdotiquement il y aurait paraît il ... quelques soucis de maintien l'ordre à Paris !

Allez comprendre.....

Jean-Claude Lenoir

17 mars :

- route de Gravelines,
- rue des Huttes,
- Marck.

Les gars sont dégagés d'où ils ont pu se réinstaller hier.

Et cela en face de la distribution par la Vie Active des repas financés par L'Etat...

Ils sont très très nombreux. c'est une grande misère, une grande détresse...

La police prend tout.

18 et 19 mars :

Hier : Démantèlement dès 8 h le matin,
pour les Erythréens sur le stade à côté du BMX,
Derrière l'hôpital.

Presque tout a été ramassé mais ils ont pu se réinstaller après.

Aujourd'hui : Démantèlement :

- rue des Huttes,
- Marck.

La police ramasse tout !

20 mars :

Démantèlement à l'hôpital, avec chasse à l'homme,

Mais aussi chasse à l'homme à côté du BMX. Les gendarmes ont empêché les exilés de venir prendre le petit déjeuner.

Etrangement les gars étaient sans chaussures après le passage des forces de l'ordre.



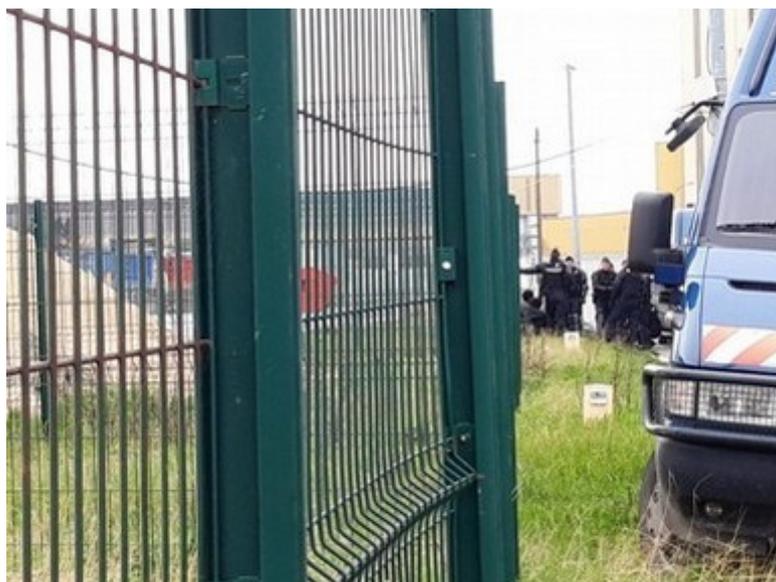
21 mars :

Rue des Mouettes :

fouille des exilés violente. Ils ont été couchés au sol, ensuite les gendarmes ont tordu les bras de certains exilés.

Ils n'ont plus d'affaires car elles ont été prises.

Nous avons fait une distribution de couvertures.



22 mars :

- Au BMX,
- A l'hôpital.

23 mars :

Beaucoup de policiers (CRS)

Beaucoup de migrants (des nouveaux, des Kurdes sur la route pour retourner à Grande-Synthe.)

Démantèlement entre la route de Gravelines et la rue des Huttes.

C'est à dire en face du point de distribution des repas de l'Etat par la Vie Active.

Les gars ont dû choisir entre manger ce repas et rester garder leurs affaires...



24 mars :

Démantèlements

- derrière l'hôpital,
- au covoiturage,
- à côté du BMX.

La police a tout pris : sur la photo (merci Jérôme) on voit bien un sac noir tout rond (ce sont des vêtements et des couvertures) et à gauche du pylône des sacs blancs, c'est le bois qu'ils ont ramassé...



25 mars :

- rue des Huttes,
- route de Gravelines,
- Marck : et trois arrestations.

Trois passages en Angleterre au moins.

26 mars :

- BMX,
- Hôpital,
- covoiturage.

27 mars :

- rue des Huttes,
- route de Gravelines,
- Marck

28 mars :

Et chaque jour
La honte pour notre République.
Jean-Claude Lenoir

Démantèlement ce matin à l'hôpital.



30 mars, deux jours à Calais :

Hier :

Démantèlements tôt le matin route de Gravelines et rue des Huttes (photo)

Ensuite démantèlement à Marck.

Aujourd'hui :

Démantèlement à l'hôpital.

Ensuite chez les Erythréens, 7 camionnettes de CRS.



Pour l'association Salam : **Claire Millot**

Communiqués d'avril 2019

1er avril

L'équipe Salam n'a pas vu de démantèlements,

Mais les CRS sont passés :

- hier tard : ils les ont croisés rue des Huttes en repartant à la fin de la distribution,
- ce matin tôt : les CRS seraient passés dès 9h rue des Huttes et auraient pris des affaires.

2 avril

Démantèlement ce matin rue des Huttes....

5 avril

Démantèlement à Marck ce jeudi 5 avril.

6 avril

Démantèlements

- hier au BMX et à l'Hôpital
- ce matin, à Marck et rue des Huttes.

7 avril

Au BMX et à l'hôpital

8 avril

- rue des Huttes,
- Marck.

9 avril

Au BMX et à l'Hôpital.

11 avril : deux jours à Calais

- hier, mercredi :
au BMX et à l'hôpital,
- aujourd'hui, jeudi :
rue des Huttes et Marck.

12 avril : démantèlement et mot du président

Démantèlements du jour et mot du président.

Aujourd'hui démantèlement à Calais : Marck et rue des Huttes.

La France est l'un des rares pays à avoir inscrit dans la loi le droit opposable à un logement (Dalo). Mais elle connaît une augmentation du nombre des personnes sans-abri sur son sol, depuis une dizaine d'années. "En France, le système est tel que de nombreuses personnes n'ont même pas accès

aux services d'hébergement d'urgence les plus basiques", note Leilani Farha dans une interview à Reuters, citant notamment l'échec du numéro d'urgence national 115, débordé par le nombre d'appels.

Une "manière cruelle" de traiter les sans-abri

Selon la dernière estimation de l'Insee, en 2014, quelque 140 000 personnes seraient sans domicile en France, dont près de 12 000 vivent dans la rue. A Paris, quelque 3 622 personnes dormaient dans les rues, parkings ou parcs et jardins le 7 février 2019, selon un décompte organisé par la mairie, soit 600 personnes de plus que l'année précédente.

Pour la rapporteuse des Nations unies, la gestion française du problème, qui fluctue en fonction des saisons, avec l'ouverture de places d'urgence supplémentaires l'hiver, s'assimile à "une manière cruelle de gérer le sans-abrisme". "Les expulsions et évacuations menées à travers le pays, dans des contextes divers, sont en violation du droit humanitaire international", estime-t-elle. Elle cite notamment les évacuations par les forces de l'ordre, dans les campements de migrants à Calais. "Beaucoup d'argent a été injecté pour sécuriser la frontière, aucun fond n'a été investi pour s'assurer que les personnes puissent survivre", a-t-elle déploré.

"Pas beaucoup de consultation"

De ses entretiens avec des travailleurs humanitaires, des familles sans abri ou des membres de la communauté rom, la rapporteuse retient un manque de dialogue entre autorités et personnes concernées. "Je ne vois pas beaucoup de consultation entre le gouvernement et les groupes concernés,

qu'il s'agisse des migrants, des femmes victimes de violences, des Roms, des communautés d'origine

immigrées, des demandeurs d'asile", a-t-elle souligné.

La rapporteuse appelle le gouvernement à mettre en œuvre des stratégies de long terme plus ambitieuses, à l'instar du modèle de "Logement d'abord", mis en place avec succès en Norvège. Un conseil d'ores et déjà partiellement suivi avec le plan Logement d'abord 2018-2022, présenté en septembre 2017 à Toulouse par Emmanuel Macron, qui connaît cependant des débuts timides, selon la Fondation Abbé Pierre. "La France est bien placée pour parvenir à remplir ses obligations en

matière de droits de l'homme", estime la rapporteuse. "C'est un pays riche, le sans-abrisme et le nombre de morts sans-abri ne sont pas acceptables, vu les ressources disponibles."

Jean-Claude Lenoir

13 avril

Au BMX et à l'Hôpital.

14 avril

Rue des Huttes et Marck.

18 avril

Des problèmes techniques de communications dans l'équipe Salam ces trois derniers jours...
Nous revoilà.

Ce matin, rue des Huttes et Marck.

Ce sont à nouveau les gendarmes.

PS au communiqué de presse:

Les forces de l'ordre ce matin ont pris les vélos et trottinettes des enfants.

Les petits ne comprennent pas et sont venus nous demander une aide que nous ne pouvons pas leur apporter...

19 avril

- Au BMX

Les migrants se plaignent que de la nourriture et des jerricans auraient été gazés par les CRS, effectivement des bénévoles ont vu des traces de produit jaune, mais les photos ne sont pas assez nettes...

- A l'hôpital.

20 avril

Rue des Huttes et Marck

21 avril

BMX et hôpital

22 avril

Aujourd'hui rue des Huttes et Marck

23 avril

BMX et hôpital

24 avril

BMX et hôpital

25 avril

BMX et hôpital

26 avril

DÉMANTÈLEMENTS DU JOUR :

Rue des Huttes et Marck.

La police a pris une dizaine de tentes, nous n'avons plus ni tentes ni couvertures à distribuer.

LE MOT DU PRÉSIDENT.

L'Etat français livre des bateaux à la Libye : des ONG saisissent la justice.

[Quand la FRANCE pousse le bouchon toujours plus loin dans le domaine de l'odieux !](#)

[mesdames et messieurs les POLITIQUES , réveillez vous !](#)

[vous n'avez pas le droit d'insulter notre pays](#)

[SALAM NPC](#)

Action collective

L'État français livre des bateaux à la Libye: des ONG saisissent la justice !

<http://www.migreurop.org/article2913.html>

27 avril : nouvelles du jour à Calais

Très grosse bagarre entre Afghans et Iraniens (d'hier soir à ce matin).

Pas de démantèlements.

Interdiction de donner à manger (Etat et associations)

Très grosse présence policière.

C'est uniquement sur le site de la bagarre que les distributions ont été empêchées par l'encerclement par les forces de police.

Pour l'association, Claire Millot

28 avril

Démantèlement rue des Huttes et à Marck.

Une situation encore très tendue.

Enormément de monde...

29 avril

BMX et hôpital

30 avril

Rue des Huttes et Marck

Pour l'association : Claire Millot

Communiqués de mai 2019

Communiqué du 1^{er} mai

Trois photos d'hier à Marck :

La police en train de harceler nos amis et en train de filmer les journalistes de FR3 qui les filment en train de harceler nos amis !

Et aujourd'hui : démantèlement à Calais : BMX et Hôpital.



Communiqué du 2 mai

Le référé liberté, envoyé le soir du mardi 30 mars, n'a finalement été enregistré que ce jeudi matin, 2 mai.

L'audience aura lieu lundi matin, 6 mai, à Lille.

Démantèlements de ce jour à Calais : Marck et rue des Huttes.

Communiqué du 3 mai

BMX et Hôpital.

Communiqué du 4 mai

BMX et Hôpital

Communiqué du 5 mai

Démantèlements à Calais aujourd'hui :

Grand nettoyage par les forces de l'ordre, à l'hôpital, au covoiturage et au nouveau camp qui s'est formé récemment de l'autre côté de l'hôpital.

Le mot du président :

dans LVN un article tente d'expliquer la baisse du nombre de Migrants

Combien sont-ils ?

Moins nombreux dans les rues de Calais, même en périphérie, depuis plusieurs semaines, les migrants sont, selon la préfecture du Pas-de-Calais et François Guennoc de l'Auberge des migrants, « entre 250 et 300 » dans le Calaisis. Un nombre en baisse par rapport aux années précédentes. Juste.

cela m'amène deux réflexions

*** si le nombre est moindre qu'il y a quelques années , il y a bien plus que 250 Migrants sur le Calaisis mais qu'importe cela n'est pas très important

*** la baisse du nombre de Migrants :

je ne rejoindrai pas l'analyse de la Préfecture et celle de François .

la baisse est prioritairement liée à la baisse des flux d'entrée en Europe notamment par l'Italie et la Grèce

il y a d'ailleurs un regain d'arrivée par l'Espagne de Migrants , parfois francophones d'ailleurs

c'est d'ailleurs les propos que j'avais défendus lors de la dernière réunion en sous préfecture

nous avons connu des avancées avec la création des CAO, CAOMI puis CAES .. il est regrettable et suicidaire de ne pas profiter de la baisse des flux pour expérimenter à nouveau de nouvelles structures d'accueil (centre d'urgence , etc .)

chacun sait que le dérèglement climatique entraînera des migrations: il est de notre devoir de les anticiper

cordialement

Jean-Claude Lenoir

Communiqué des 6 et 7 mai

- Hier : rue des Huttes et Marck,
- Aujourd'hui : l'Hôpital.

Communiqué du 8 mai

Rue des Huttes et Marck

Communiqué du 9 mai

- Au BMX
- A l'hôpital (Gazage des gens et de leurs vêtements)
- gazage en plus de la nourriture distribuée rue des Mouettes.

Communiqué du 10 mai

Ce matin, démantèlement à Marck (notre photo),
rue des Huttes et rue des Oyats.



Communiqué du 11 mai

BMX et Hôpital

Communiqué du 12 mai

- Marck,
- rue des Huttes et rue des Oyats.

Communiqué du 13 mai

BMX et Hôpital

Communiqué du 14 mai

- Marck,
- rue des Huttes, rue des Oyats, rue des Mouettes, route de Gravelines.

Communiqué du 15 mai

BMX et Hôpital

Communiqué du 16 mai

- Marck,
- rue des Huttes, rue des Oyats, rue des Mouettes.

Communiqué du 17 mai

- BMX
- Hôpital
- Covoiturage.

Communiqué du 18 mai

- Marck,
- rue des Huttes, rue de Oyats, rue des Mouettes.

Communiqué du 19 mai

- Hôpital,
- Covoiturage,
- BMX

Communiqué du 20 mai

- Marck,
- rue des Huttes, rue des Oyats, rue des Mouettes.

Communiqué du 21 mai

BMX, Hôpital et Covoiturage.

Communiqué du 22 mai

- Marck,
- rue des Huttes, rue des Oyats, rue des Mouettes.

Communiqué des 23 et 24 mai

BMX, Hôpital, covoiturage.

Marck,
Rue des Huttes, rue des Oyats, rue des Mouettes

Communiqué du 25 mai

BMX, Hôpital, Covoiturage.

Communiqué du 26 mai

Marck,
rue des Huttes, rue des Oyats, rue des Mouettes.

Communiqué du 27 mai

BMX et Hôpital

Communiqué du 28 mai

Marck,
rue des Huttes, rue des Oyats, rue des Mouettes.

Communiqué du 29 mai

Hôpital et BMX.

Communiqué du 30 mai

Marck,
rue des Mouettes, rue des Oyats, rue des Huttes.

Communiqué du 31 mai

BMX, Hôpital et covoiturage.

Référé Liberté déposé contre le préfet du nord

Les associations ont déposé ce soir au Tribunal administratif de Lille un référé liberté contre le Préfet du nord pour dénoncer les conditions de vie des personnes exilées à Grande Synthe et demandent que des mesures urgentes soient prises afin de sauvegarder la dignité et garantir le respect des droits fondamentaux dans l'attente de propositions d'hébergements dignes et pérennes.

Pour l'association Salam, Claire Millot



LA SOLIDARITÉ

PRISE POUR CIBLE

**Criminalisation et harcèlement des personnes qui
défendent les droits des migrant.e.s et des réfugié.e.s
dans le nord de la France**

Amnesty International est un mouvement mondial réunissant plus de sept millions de personnes qui agissent pour que les droits fondamentaux de chaque individu soient respectés.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun et chacune peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains.

Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux.

© Amnesty International 2019
Sauf exception dûment mentionnée, ce document est sous licence Creative Commons : Attribution-NonCommercial-NoDerivatives-International 4.0.
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode>
Pour plus d'informations, veuillez consulter la page relative aux autorisations sur notre site : www.amnesty.org/fr
Lorsqu'une entité autre qu'Amnesty International est détentrice du copyright, le matériel n'est pas sous licence Creative Commons.
L'édition originale de ce document a été publiée en 2019 par
Amnesty International Ltd
Peter Benenson House, 1 Easton Street
Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni
Index : EUR 21/0356/2019
Version originale : anglais

amnesty.org/fr

Couverture

Un jeune homme utilise le wifi mis à disposition gratuitement par l'association Help Refugees sur un terrain dans une zone industrielle de Calais, en France, le 19 janvier 2018.

© Leon Neal/Getty Images

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



SOMMAIRE

Résumé	p. 4
Méthodologie	p. 7
Remerciements	p. 7

1 LA POLITIQUE DE DISSUASION À L'ENCONTRE DES PERSONNES DÉRACINÉES: UN OBSTACLE POUR CELLES ET CEUX QUI DÉFENDENT LES DROITS DE CES PERSONNES

p. 8

1.1 Les facteurs qui contribuent à la situation des migrants dans la région	p. 8
1.2 Les droits humains des personnes en mouvement suscitent toujours des inquiétudes	p. 12

2 LES ATTAQUES CONTRE LES DÉFENSEUR·E·S DES DROITS HUMAINS QUI DÉFENDENT LES DROITS DES PERSONNES DERACINÉES

p. 17

2.1 Campagnes de dénigrement	p. 20
2.2 Intimidations et entraves	p. 22
2.3 Arrestations, menaces d'arrestation et poursuites judiciaires	p. 25
2.4 Harcèlement et violences physiques	p. 27
2.5 Un effet décourageant sur les défenseur·e·s des droits humains	p. 29
2.6 L'obligation aux termes du droit international de reconnaître et de protéger le droit de défendre les droits humains	p. 30

3 RECOMMANDATIONS

p. 32

RÉSUMÉ

Ce rapport décrit la situation difficile d'une catégorie particulière de **défenseur-e-s des droits humains** : celles et ceux qui, individuellement ou collectivement, fournissent une aide humanitaire aux personnes en mouvement et militent pour le respect des droits de ces personnes à Calais et Grande-Synthe, dans le nord de la France. Dans ce rapport, les termes « personnes en mouvement » ou « personnes déracinées » désignent les migrant-e-s (quel que soit leur statut au regard de la loi), les demandeurs et demandeuses d'asile et les réfugié-e-s.

Ces défenseur-e-s des droits humains, qui incluent des habitants de la région et des organisations de la société civile ainsi que des personnes du reste de la France et d'Europe « ont fait face à des restrictions sans précédent, ont fait l'objet de menaces et de violences, ont été publiquement critiqués et certains même criminalisés¹ » en répercussion de politiques migratoires déficientes, et d'un discours de haine de plus en plus répandu contre les migrants et les réfugiés, qui en fait des boucs émissaires. Ces défenseur-e-s des droits humains font l'objet d'accusations diffamatoires de la part de la classe politique et institutionnelle, de poursuites judiciaires non fondées et de manœuvres d'intimidation et de harcèlement de la part d'agents des forces de l'ordre pour avoir voulu sauver des naufragés en mer ; être venus en aide à des personnes en détresse ; avoir fourni de la nourriture et un toit ; et avoir voulu attirer l'attention sur des violations des droits humains. Au mieux, on leur reproche leur « ingérence humanitaire », au pire on les accuse d'attiser les tensions sociales, de favoriser la criminalité, voire d'être de connivence avec les trafiquants.

Les attaques dont font l'objet ces défenseur-e-s des droits humains sont liées à la situation dans laquelle se retrouvent les personnes déracinées qui vivent dans la région de Calais et de Grande-Synthe. Des centaines de personnes — des adultes, des adolescents, des familles avec des enfants en bas âge — continuent d'arriver à cet endroit dans l'espoir de pouvoir se rendre au Royaume-Uni. Certaines des personnes interviewées pour ce rapport ont dit à Amnesty International qu'elles voulaient retrouver des membres de leur famille et des amis, ou travailler ou profiter de possibilités d'intégration au Royaume-Uni. D'autres ont indiqué qu'elles se retrouvaient là après avoir attendu pendant des mois une réponse à leur demande d'asile en France ou dans d'autres pays européens.

En attendant d'arriver à atteindre le Royaume-Uni, ces personnes vivent dans des conditions extrêmement difficiles, sous des tentes et dans des camps informels. L'intervention des défenseur-e-s des droits humains, individuellement ou en tant que membres d'organisations de la société civile, a permis de combler les insuffisances et de venir en aide à ces personnes amenées à survivre sans pouvoir se nourrir régulièrement, ni avoir accès à de l'eau, des installations sanitaires et un abri, ni pouvoir bénéficier d'une assistance juridique.

Depuis octobre 2016, après le démantèlement de ce qui était appelé « la Jungle » — ce bidonville qui abritait des milliers d'étrangers à Calais — et l'expulsion forcée de milliers de ses habitants, l'objectif des autorités françaises a été d'empêcher la création d'un autre grand camp informel de réfugiés, demandeurs d'asile et migrants à la frontière entre la France et le Royaume-Uni.

¹ Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, 16 janvier 2018, Doc ONU A/HRC/37/51 http://ap.ohchr.org/documents/dpage_e.aspx?si=A/HRC/37/51

Tout est donc fait pour empêcher la création de « points de fixation », en chassant systématiquement les personnes qui dorment dehors ou dans des camps de fortune dans cette zone. Cette politique est mise en œuvre en déployant un grand nombre de policiers en provenance d'autres régions de France, qui travaillent sur des périodes d'un mois ou moins et qui sont formés à faire face aux émeutes et à gérer des foules plutôt que des personnes dans le besoin. D'autres mesures ont consisté à placer loin de Calais et de Grande-Synthe les centres d'accueil et les bureaux chargés de gérer les demandes d'asile, et à négliger délibérément de fournir aux personnes en ayant besoin un accès approprié aux services essentiels tels que l'approvisionnement en eau, des installations sanitaires, de la nourriture et un abri.

Aujourd'hui, plus de deux ans et demi après la mise en place de cette politique, des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés continuent d'arriver dans la région. Le « facteur d'attraction » constaté dans cette région demeure sa proximité géographique avec le Royaume-Uni, pays qui n'a donné de protection internationale qu'à un nombre très limité de réfugiés.

Le refus du Royaume-Uni de faciliter l'accès à son territoire par des voies légales, combiné à la détermination de la France d'empêcher la présence de tout campement dans cette région, a contribué à créer un climat d'hostilité. Les personnes qui attendent de pouvoir traverser doivent lutter pour assurer leur survie dans des conditions difficiles, tout en risquant d'être maltraitées aux mains des forces de l'ordre ; les personnes qui essaient de les aider et de défendre leurs droits voient leurs actions systématiquement entravées, sont soumises à des actes d'intimidation et de harcèlement, à des mauvais traitements et, dans certains cas, font l'objet de poursuites judiciaires infondées.

Dans ce contexte, le rôle que se sont donné les défenseur·e·s des droits humains de veiller à ce que les personnes en mouvement puissent se nourrir, avoir un abri et être protégées des pratiques abusives est primordial. Au lieu de le considérer comme un obstacle ou une nuisance, les autorités françaises devraient reconnaître ce rôle comme essentiel et complémentaire pour permettre à l'État d'honorer ses obligations en matière de respect des droits humains. Comme il est proclamé dans la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme, dont le 20^e anniversaire a été récemment célébré à l'Assemblée générale de l'ONU et lors du récent Sommet mondial des Défenseurs des droits humains à Paris², les personnes qui défendent les droits humains contribuent de manière essentielle à l'avènement de la justice, de la liberté et de l'égalité pour tous et toutes sans discrimination : objectif ultime de la Déclaration universelle des droits de l'homme. La France doit prendre immédiatement des mesures pour assurer un environnement sûr et favorable qui permette à ces personnes de travailler sans craindre d'être prises pour cibles.

Le travail des défenseur·e·s des droits humains dans cette région est inextricablement lié au traitement qui est réservé aux personnes déracinées. Il est de la plus haute importance pour mettre fin aux violations des droits humains auxquelles sont confrontées ces personnes. Il faut que la France fasse en sorte que son système d'asile et d'accueil réponde aux besoins ; que le Royaume-Uni augmente le nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés qu'elle

² Amnesty International et autres, « Le Sommet mondial se conclut par de nouveaux engagements en faveur de la protection des défenseur·e·s des droits humains », communiqué de presse conjoint du 18 décembre 2018, <https://hrdworldsummit.org/wp-content/uploads/2018/10/Communiqu%C3%A9-Presses-Sommet-Mondial.pdf>

accepte, en ouvrant des voies d'accès sûres et légales ; et que l'Union européenne (UE) modifie le règlement de Dublin en annulant l'obligation qu'ont les demandeurs d'asile de demander protection dans le premier pays dans lequel ils sont entrés, et en rendant plus accessibles les procédures de regroupement familial.

Tant que ce règlement n'aura pas été modifié, les autorités françaises doivent prendre des mesures concrètes pour faire en sorte que les personnes en mouvement qui vivent autour de Calais et de Grande-Synthe soient traitées avec humanité ; ceci inclut de fournir un hébergement d'urgence sur place à toutes les personnes vivant dans la rue, quel que soit leur statut au regard de la législation sur le séjour des étrangers. La France doit également mettre fin au harcèlement et aux agressions contre les personnes qui défendent les droits humains et ouvrir un dialogue constructif avec les acteurs et les actrices de la société civile qui fournissent une aide humanitaire.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Aux autorités françaises :

- reconnaître publiquement le rôle important que jouent les défenseur·e·s des droits humains en répondant aux besoins des personnes en mouvement à Calais et Grande-Synthe — que ce soit quand ils leur viennent en aide ou quand ils surveillent le comportement des policiers — et veiller à ce que ces personnes soient en mesure d'agir sans faire l'objet d'actes d'intimidation ;
- veiller à ce que les forces de l'ordre actives dans la région se conforment aux règles d'intervention les plus strictes, et à ce que toute information faisant état de violations des droits humains à l'encontre d'étrangers et de défenseur·e·s des droits humains donne lieu à une enquête exhaustive et impartiale et à des poursuites en justice ;
- offrir à toutes les personnes déracinées l'accès à des conditions de vie décentes.

Aux autorités britanniques :

- permettre à un plus grand nombre de personnes migrantes, demandeuses d'asile et réfugiées d'accéder au Royaume-Uni par le biais de voies sûres et légales.

À l'Union européenne :

- veiller à ce que les pays membres de l'Union européenne se partagent équitablement la responsabilité de protéger et assister les demandeurs d'asile et les réfugiés ; améliorer les procédures de regroupement familial et accroître les possibilités d'intégration.

MÉTHODOLOGIE

Le présent rapport porte sur des événements qui ont eu lieu au cours des deux dernières années, dans deux villes spécifiques de la zone côtière du nord de la France : Calais et Grande-Synthe (près de Dunkerque). Les informations qu'il contient ont été principalement collectées lors de trois missions sur le terrain effectuées en juillet et août 2018 et en janvier 2019. Amnesty International a rencontré 38 personnes défendant les droits humains, dont des bénévoles et des membres d'une dizaine d'associations locales fournissant un soutien humanitaire aux personnes migrantes, demandeuses d'asile et réfugiées. L'organisation a également interrogé 49 étrangers, dont certains avaient reçu une aide de la part des autorités françaises (distribution de nourriture ou fourniture d'un hébergement d'urgence pour l'hiver, par exemple) et d'autres ayant été très peu aidés ou pas aidés du tout. De nombreuses personnes ayant parlé à Amnesty International ont demandé à rester anonymes, par crainte de représailles. Dans ce cas-là, leur nom a été changé.

En outre, Amnesty International a passé en revue de nombreux signalements de violations des droits humains imputables à la police et recensés par des organisations de la société civile telles que Human Rights Watch ; Refugee Rights Europe ; l'Auberge des migrants ; la Cabane juridique ; Refugee Info Bus ; Utopia 56 ; Help Refugees ; Human Rights Observers. L'organisation a également consulté des rapports, des lettres et des plaintes soumises aux autorités, et les réponses reçues.

En mars 2019, l'organisation a écrit à la ministre française de la Justice et au ministre français de l'Intérieur pour leur soumettre les sujets de préoccupation décrits dans le présent rapport. En date du 24 mai 2019, au moment de la finalisation du présent rapport, seule la ministre de la Justice avait répondu. La présente version du rapport tient compte de la réponse de la ministre.

REMERCIEMENTS

Amnesty International souhaite remercier toutes les personnes qui ont témoigné ainsi que tous les particuliers et les associations qui ont facilité ces recherches, par le biais notamment du réseau Plateforme de Services aux Migrant-e-s (PSM). Elle remercie en particulier le personnel et les bénévoles de la PSM, du Secours catholique (Caritas France), de la Cabane juridique, de l'Auberge des migrants et de Salam. Des remerciements particuliers à Mobile Refugee Support, Refugee Women's Centre et DROP Solidarité pour le soutien apporté à Grande-Synthe.

1. LA POLITIQUE DE DISSUASION **À L'ENCONTRE DES PERSONNES** **DÉRACINÉES : UN OBSTACLE POUR CELLES** **ET CEUX QUI DÉFENDENT LES DROITS** **DE CES PERSONNES**

1.1 LES FACTEURS QUI CONTRIBUENT **À LA SITUATION DES PERSONNES DÉRACINÉES** **DANS LA RÉGION**

Au cours des dernières décennies, des personnes en mouvement³ fuyant notamment des conflits, des persécutions et des difficultés économiques dans des pays comme la Syrie, l'Irak, l'Iran, le Soudan, l'Érythrée, l'Éthiopie, l'Afghanistan et le Pakistan sont arrivées le long de la frontière franco-britannique dans l'espoir de traverser la Manche pour rejoindre le Royaume-Uni. Cette situation est devenue particulièrement évidente à partir de 1999, lorsque la Croix-Rouge a ouvert le premier camp de migrants à Sangatte, sur un site proche de l'entrée du tunnel sous la Manche. Au moment de sa fermeture en 2002, il hébergeait 2 000 personnes⁴. Depuis, des camps de fortune sont apparus, dont le plus grand d'entre eux, surnommé « la Jungle », hébergeait 6 500 personnes lors de son démantèlement en 2016.

Aujourd'hui encore, des personnes déracinées continuent d'arriver à Calais et dans d'autres sites du nord de la France (comme Grande-Synthe, près de Dunkerque), qui disposent ou non de campements formels ou informels. Actuellement, la plupart des personnes en mouvement à Calais et Grande-Synthe viennent d'Irak, d'Iran, d'Afghanistan, du Pakistan, d'Érythrée, d'Éthiopie et du Soudan⁵. L'asile a été accordé à certaines d'entre elles ailleurs en Europe, tandis que d'autres ont déposé des demandes dans d'autres pays européens ou sont en mouvement sans avoir sollicité l'asile. Parmi ces personnes, on trouve de nombreuses familles avec de jeunes enfants. Le nombre de migrants présents sur les deux sites varie en fonction des flux migratoires saisonniers et du fait qu'ils sont nombreux à se rendre régulièrement en Belgique, à Paris et à Lille, soit pour trouver un peu de répit après avoir dormi à la rue, soit pour poursuivre leurs démarches de demande d'asile en France⁶.

Les personnes interrogées pour ce rapport ont expliqué qu'elles étaient venues dans l'optique de traverser la Manche afin de se rendre au Royaume-Uni pour des raisons très diverses. Certains migrants pensaient que la Grande-Bretagne était le seul endroit où ils pourraient reconstruire leur vie, soit parce qu'ils parlaient déjà anglais, soit parce qu'ils avaient des proches et des amis qui y vivaient et pourraient les aider. D'autres ont dit à Amnesty

³ Dans ce rapport, les termes « personnes en mouvement » ou « personnes déracinées » désignent les migrant-e-s (quel que soit leur statut au regard de la loi), les demandeurs et demandeuses d'asile et les réfugié-e-s.

⁴ «The history of the Calais 'Jungle' camp and how it's changed since 1999», BBC, 24 octobre 2016, www.bbc.co.uk/newsbeat/article/37750368/the-history-of-the-calais-jungle-camp-and-how-it-s-changed-since-1999.

⁵ Bien que ce rapport porte sur Calais et Grande-Synthe, dans d'autres endroits du nord de la France, comme Steenvorde dans le département du Nord et Paris, les migrants et les réfugiés sont confrontés à une situation similaire. Voir Défenseur des droits, Exilés et droits fondamentaux, trois ans après le rapport Calais, décembre 2018, p. 49, www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport_calais-num-14.12.18.pdf.

⁶ Selon des sources officielles, à la mi-mars 2019, environ 350 migrants se trouvaient à Calais.

International qu'ils préféreraient solliciter l'asile au Royaume-Uni parce qu'ils croyaient – à tort ou à raison – que leurs chances d'obtenir l'asile y étaient plus élevées qu'ailleurs⁷.

Certains ont affirmé qu'ils ne voulaient pas rester en France à cause de la manière dont ils avaient été traités par la police française dans la région.

Certains migrants ont dit à Amnesty International qu'ils s'étaient lassés d'attendre la fin de leurs longues démarches dans un autre État membre de l'UE où ils avaient déposé leur première demande d'asile ou qu'ils avaient perdu leurs illusions concernant leurs chances d'intégration. Par conséquent, nombre d'entre eux ont décidé de poursuivre clandestinement leur voyage vers la destination où ils espéraient avoir les meilleures chances de s'installer et de trouver un logement et un emploi. Ils participent ainsi à ce que l'on appelle parfois, dans le jargon européen, des « mouvements secondaires ».

Le règlement de Dublin⁸, qui vise à déterminer quel pays de l'UE est chargé d'examiner chaque demande d'asile, prévoit que le pays par lequel le demandeur est entré dans l'UE est responsable de l'examen de sa demande. Dans ces conditions, les pays situés aux frontières extérieures de l'UE, comme l'Italie, l'Espagne, la Grèce et la Bulgarie, qui sont donc les premiers points d'entrée, assument la plus lourde charge en matière de traitement des demandes d'asile, puisqu'ils accueillent les demandeurs pendant toute la durée de la procédure et une fois qu'ils ont obtenu gain de cause. Ils doivent aussi gérer les retours de ceux qui ont été déboutés du droit d'asile. Malgré la baisse considérable du nombre d'arrivées en Europe en 2017 et 2018, ce système a nui à l'accueil adéquat des personnes arrivant aux frontières et à leur accès à la protection internationale, en provoquant notamment des retards de traitement des demandes d'asile et de regroupement familial accéléré⁹. Par exemple, « Moussa », un Guinéen de 22 ans, a expliqué à Amnesty International : « J'ai demandé l'asile en Italie. Je suis resté trois ans dans un centre d'accueil. Là-bas, j'attendais une réponse, encore et encore, sans rien faire. Je parle plusieurs langues, je suis jeune et en bonne santé. Je voulais travailler, mais je n'avais pas le droit. Comme je perdais tout espoir, je suis parti¹⁰. »

De surcroît, ceux qui parviennent à faire reconnaître leur statut dans un État membre particulier de l'UE ne jouissent pas du droit de circuler librement au sein de l'Union, puisqu'ils doivent respecter une série de conditions, par exemple attendre un certain nombre d'années dans le premier pays qui leur a accordé une protection, conformément à la directive relative aux résidents de longue durée, modifiée en 2011¹¹.

⁷ Les taux de décisions positives relatives aux demandes d'asile pour différentes nationalités varient considérablement en fonction des pays de l'Union européenne. Voir Ministère de l'Intérieur du Royaume-Uni, "How many people do we grant asylum or protection to?", 23 août 2018, <https://www.gov.uk/government/publications/immigration-statistics-year-ending-june-2018/how-many-people-do-we-grant-asylum-or-protection-to> et les statistiques 2018 d'Eurostat sur l'asile, <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/asylum-and-managed-migration/data/main-tables>. ⁸ Le règlement de Dublin, également appelé règlement Dublin III, est en vigueur depuis 2013. Il a remplacé le règlement Dublin II (adopté en 2003), qui remplaçait lui-même la convention de Dublin (signée en 1990 et entrée en vigueur en 1997). Voir : Règlement (UE) n° 604/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 établissant les critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande de protection internationale introduite dans l'un des États membres par un ressortissant de pays tiers ou un apatride (refonte), <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:180:0031:0059:FR:PDF>.

⁹ Voir AIDA, Country report: Greece, mars 2019, <http://www.asylumineurope.org/reports/country/greece>. Concernant la Bulgarie, en novembre 2018, la Commission européenne a envoyé une lettre de mise en demeure aux autorités bulgares en raison de violations du droit de l'UE relatives aux conditions d'accueil et aux procédures d'asile. Les préoccupations portaient notamment sur l'hébergement et la représentation juridique des mineurs non accompagnés, l'identification correcte des demandeurs d'asile vulnérables et le soutien qui doit leur être apporté, l'offre d'une assistance juridique appropriée et la rétention des demandeurs d'asile, http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-18-6247_FR.htm. Voir également AIDA, Country report: Bulgaria, janvier 2019, <https://www.asylumineurope.org/reports/country/bulgaria>.

¹⁰ Interrogé à Calais, août 2018.

¹¹ Directive 2011/51/UE du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2011 modifiant la directive 2003/109/CE du Conseil afin d'étendre son champ d'application aux bénéficiaires d'une protection internationale <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:132:0001:0004:FR:PDF>.

Les règles européennes et les procédures nationales ne facilitent pas le regroupement familial, ne tiennent pas compte des possibilités d'intégration, ne répartissent pas équitablement les responsabilités en matière de protection et d'assistance apportées aux demandeurs d'asile et aux réfugiés dans toute l'Europe, et n'ont pas d'incidence sur la situation désastreuse des personnes installées autour de Calais et de Grande-Synthe.

Qui plus est, la réticence du Royaume-Uni à assumer sa part de responsabilité mondiale pour protéger les réfugiés en leur offrant des voies sûres et légales pousse aussi ces personnes à entrer dans le pays en traversant clandestinement la frontière depuis le nord de la France¹².

Le Royaume-Uni profite de sa position géographique et du caractère injuste des règles de Dublin pour se dérober à sa responsabilité à l'égard des demandeurs d'asile qui ont déjà rejoint l'Europe¹³. De plus, conformément au traité du Touquet¹⁴, un accord franco-britannique de 2003 sur la gestion des frontières et de l'immigration, les autorités frontalières britanniques peuvent opérer sur le territoire français pour empêcher des personnes qui n'ont pas les bons papiers et qui veulent solliciter une protection au Royaume-Uni de poser le pied sur le sol britannique. Ces accords ont été renforcés en 2018 avec le traité de Sandhurst¹⁵, par lequel les autorités se sont engagées à consacrer 50 millions d'euros de plus au renforcement de la sécurité des frontières à Calais et dans d'autres ports, portant les dépenses totales à 150 millions de livres britanniques depuis le démantèlement de la « Jungle » en 2016¹⁶.

Ainsi, les personnes installées dans la région se retrouvent confrontées à des règles d'asile hostiles et au fait que le Royaume-Uni ne prenne pas sa part de responsabilité pour offrir une protection aux réfugiés. À cela s'ajoute le fait que les autorités françaises ne font pas le nécessaire pour que leur système d'asile et d'accueil soit suffisamment organisé et dispose des moyens adéquats pour répondre à la demande dans tout le pays, et en particulier à Calais et Grande-Synthe. Par exemple, la procédure de demande d'asile est souvent lente et ne garantit pas l'accès à l'hébergement pour tous¹⁷. À Calais et Grande-Synthe, la situation est encore compliquée par l'absence de guichet unique de demande d'asile : ceux qui veulent déposer une demande doivent se rendre à Lille (à plus de 100 km de là) ou à Paris. « Abbas », un Afghan qui vit dans un petit campement à Calais, a dit à Amnesty International : « J'ai demandé l'asile en France, même si j'aimerais aller au Royaume-Uni, parce que mon frère vit là-bas. Je dois aller à Paris pour faire le suivi de ma demande, parce qu'il n'y a pas de guichet unique ici. J'attends depuis des mois. Je n'ai pas eu de place en centre d'hébergement et je ne peux pas travailler. Je suis fatigué et déprimé. J'ai l'impression de ne pas avoir d'avenir en France, mon but est toujours de rejoindre le Royaume-Uni à un moment ou un autre¹⁸. »

¹²Voir Ministère de l'Intérieur du Royaume-Uni, Immigration statistics, 28 février 2019, www.gov.uk/government/publications/immigration-statistics-year-ending-december-2018/how-many-people-do-we-grant-asylum-or-protection-to.

¹³D'après le HCR, en 2018 et 2017, 323 000 personnes au total sont arrivées en Europe en passant par l'Espagne, la Grèce et l'Italie. Voir HCR, Refugee and Migrant arrivals into Europe, January-December 2018, <https://data2.unhcr.org/en/documents/download/68006>. En 2017 et 2018, le Royaume-Uni n'a reçu au total que 4 077 demandes d'autres pays pour transférer des demandeurs d'asile au Royaume-Uni en application de la procédure Dublin. Sur l'ensemble, seules 1 676 ont été transférées au Royaume-Uni. Pendant ces deux années, la France a envoyé au Royaume-Uni 1 101 demandes de transfert de demandeurs d'asile dans le pays, mais seuls 183 demandeurs d'asile ont été transférés de France au Royaume-Uni en application de la procédure Dublin. Voir Ministère de l'Intérieur du Royaume-Uni, Immigration statistics, 28 février 2019.

¹⁴Loi n° 2003-1368 du 31 décembre 2003 autorisant l'approbation du traité entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord relatif à la mise en œuvre de contrôles frontaliers dans les ports maritimes de la Manche et de la mer du Nord des deux pays, <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000609921&categorieLien=cid>.

¹⁵Décret n° 2018-263 du 11 avril 2018 portant publication du traité entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord relatif au renforcement de la coopération pour la gestion coordonnée de leur frontière commune, signé à Sandhurst le 18 janvier 2018, www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2018/4/11/EAEJ1803750D/jo/texte.

¹⁶ECRE, "New Agreement over Border Control in Calais", 19 janvier 2018, www.ecre.org/new-agreement-over-border-control-in-calais/ et "UK to pay extra £44.5m for Calais security in Anglo-French deal", The Guardian, 18 janvier 2018, <https://www.theguardian.com/politics/2018/jan/18/uk-to-pay-extra-445m-for-calais-security-in-anglo-french-deal>.

¹⁷Défenseur des droits, Exilés et droits fondamentaux, trois ans après le rapport Calais, décembre 2018, p. 49, www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport_calais-num-14_12_18.pdf.

¹⁸Interrogé à Calais, juillet 2018.

Les autorités ont mis en place un service régulier de maraudes pour permettre aux étrangers d'accéder à des centres d'accueil et d'examen des situations (CAES) ou des centres d'accueil et d'orientation (CAO), où ils peuvent également obtenir des informations sur la procédure d'asile. Les autorités françaises affirment que grâce à ces maraudes, tous les migrants et réfugiés à la rue peuvent être mis à l'abri et que personne n'est contraint de dormir dehors¹⁹.



Camp à Grande-Synthe, août 2018 © Amnesty International

En effet, ce service financé par l'État se rend régulièrement dans les camps afin de conduire ces personnes vers des centres d'accueil et des hôtels dans d'autres régions, où elles peuvent bénéficier d'un logement convenable et de la possibilité de régulariser leur statut.

Cependant, le Défenseur des droits a critiqué la capacité limitée de ces maraudes, car elles sont tributaires de la disponibilité de places en centres d'accueil, qui sont souvent complets²⁰. Par exemple, pendant une visite à Grande-Synthe, un jour de grand froid et de neige fin janvier 2019, Amnesty International a observé un groupe de plus de 20 personnes attendant d'être prises en charge à un point de rendez-vous près des camps. Environ 12 d'entre elles, dont deux familles avec de jeunes enfants, ont été laissées sur place sans aucune solution de repli, car les centres d'accueil étaient complets. Des associations indépendantes locales ont dû intervenir pour leur trouver un hébergement d'urgence en remplacement.

Par ailleurs, de nombreuses personnes transférées dans ces centres d'accueil partent en général au bout d'un moment, soit parce qu'elles n'ont pas l'intention de demander l'asile en France, soit parce qu'elles craignent d'être renvoyées dans le pays européen par lequel elles sont arrivées, comme le prévoit le règlement de Dublin. Ces personnes n'ont finalement guère d'autre choix que celui de dormir dehors ou dans des tentes, en cherchant le meilleur moyen de traverser la Manche pour rejoindre le Royaume-Uni.

¹⁹ Cela a été mentionné à plusieurs reprises lors de réunions avec des organisations locales et sur la page Facebook du préfet du Pas-de-Calais. Voir, par exemple : <https://www.facebook.com/prefetpasdecalsais/posts/1223267787879787>.

²⁰ Défenseur des droits, Exilés et droits fondamentaux, trois ans après le rapport Calais, décembre 2018, p. 17 et 53, www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport_calais-num-14.12.18.pdf. Cela a également été confirmé par des associations locales interrogées en août 2018 et janvier 2019.

1.2 LES DROITS HUMAINS DES PERSONNES EN MOUVEMENT SUSCITENT TOUJOURS DES INQUIÉTUDES

Depuis le démantèlement de la « Jungle » en 2016, et en réponse à l'arrivée de réfugiés, migrants et demandeurs d'asile dans la zone, les autorités ont adopté une stratégie consistant à empêcher la formation de ce qu'elles appellent des « points de fixation » afin de dissuader les personnes déracinées de venir sur ce territoire et d'y rester²¹. Pour mettre en œuvre cette stratégie, elles démantèlent régulièrement les nouveaux campements, confisquent les tentes et ne proposent pas d'hébergement d'urgence adéquat *in situ*²² ni de services essentiels (comme l'eau courante et des installations sanitaires) à proximité des campements. Les camps sont démantelés grâce au déploiement d'un grand nombre d'agents des forces de l'ordre (souvent des CRS ou des gendarmes) en provenance d'autres régions de France, qui travaillent sur des périodes d'un mois maximum et sont formés à faire face aux émeutes et à gérer des foules plutôt que des personnes ayant besoin de protection.

Alors que des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés continuent d'arriver dans la zone et de s'y installer, il est évident que cette stratégie n'a pas vraiment eu d'effet dissuasif. Il est tout aussi clair qu'elle vient s'ajouter à la pression, aux souffrances et à la détresse déjà endurées par ces personnes, comme l'a montré un rapport de l'Auberge des migrants d'avril 2018, qui portait sur les violations commises lors des expulsions forcées de routine.²³ En août 2018, « Ismail », de nationalité soudanaise, a raconté à Amnesty International : « Ils viennent tout le temps prendre nos affaires. Il faut y être préparé et garder son sac sous la main. Chaque matin, je démonte ma tente et je la cache en lieu sûr, avec mon sac de couchage. Si je ne le faisais pas, ils détruiraient ma tente et l'emporteraient, avec tout ce qu'il y a à l'intérieur. J'essaie de les éviter²⁴. » En janvier 2019, Amnesty International a eu un entretien avec « Reza », un Iranien : « Je suis ici depuis deux mois et je vis dans la rue. J'ai quitté mon pays pour me mettre en sécurité, mais, ici, je suis confronté aux brutalités policières et à un hiver très rude. La police vient tous les jours prendre ma tente et mes vêtements. Pour quelle raison²⁵ ? »

Les tribunaux français ont rendu des décisions importantes sur la situation des personnes en mouvement dans la région. Après avoir annulé deux arrêtés municipaux interdisant des distributions alimentaires en mars 2017, un tribunal administratif a reconnu en juin 2017 que la situation désastreuse des migrants et réfugiés de Calais constituait un « traitement inhumain et dégradant » et a ordonné aux autorités d'entrer en contact avec eux, et en particulier avec les mineurs non accompagnés, pour veiller à ce qu'ils puissent accéder au système d'asile et à un hébergement, et de fournir immédiatement des points d'eau et des latrines à Calais²⁶. La commune de Calais et le ministère de l'Intérieur ont fait appel de cette décision, mais leur recours a été rejeté par le Conseil d'État (la plus haute cour se prononçant sur les questions d'administration publique), confirmant qu'il était urgent de répondre aux besoins des migrants qui vivaient dans la rue²⁷.

²¹ « Cazeneuve : « Ce démantèlement est un devoir humanitaire pour notre pays », La Voix du Nord, 23 octobre 2016, www.lavoixdunord.fr/63970/article/2016-10-23/cazeneuve-ce-demantèlement-est-un-devoir-humanitaire-pour-notre-pays; Ministère de l'Intérieur, « Action de l'État à Calais et dans le Dunkerquois », 23 octobre 2017, www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-ministre-de-l-interieur/Archives-Gerard-Collomb-mai-2017-octobre-2018/Communiqués-du-ministre/Action-de-l-Etat-a-Calais-et-dans-le-Dunkerquois.

²² Certaines tentatives de mises à l'abri en urgence ont été entreprises à Grande-Synthe, avec l'ouverture d'un gymnase pour les hommes à l'hiver 2017-18 et 2018-2019, et d'un bâtiment municipal pour les familles à l'hiver 2018-19. Elles étaient cependant insuffisantes pour couvrir les besoins de toutes les personnes présentes dans la zone. Par exemple, fin janvier 2019, au moins 200 hommes vivaient dans des tentes autour du gymnase et quelques dizaines d'autres dans les bois à proximité (« La situation à Grande-Synthe », PSM, 2 mars 2019, www.psmigrants.org/site/la-situation-a-grande-synthe/), tandis que certaines familles dépendaient d'autres solutions d'hébergement trouvées par des organisations humanitaires. À Calais, des hébergements d'urgence ont été proposés lors des nuits particulièrement froides des hivers 2017-2018 et 2018-19. Pendant le dernier hiver, cet hébergement d'urgence n'a été disponible que pendant 24 nuits.

²³ L'Auberge des migrants, Rapport sur les expulsions forcées, avril 2018, www.laubergedesmigrants.fr/wp-content/uploads/2018/06/Rapport-expulsion-forc%C3%A9es-mai-2018.pdf.

²⁴ Entretien mené en août 2018 à Calais.

²⁵ Interrogé à Calais, janvier 2019.

²⁶ Tribunal administratif de Lille, Ordonnance du 26 juin 2017, www.laubergedesmigrants.fr/wp-content/uploads/2017/10/TA-Lille-26-juin.pdf.

²⁷ Conseil d'État, Décision n° 412125, 31 juillet 2017, <https://www.conseil-etat.fr/fr/arianeweb/CE/decision/2017-07-31/412125>.

Des experts des Nations unies sont également préoccupés par cette situation. Par exemple, en octobre 2017, plusieurs rapporteurs spéciaux des Nations unies ont demandé à la France de garantir un accès à l'eau potable et à des services d'assainissement aux migrants et réfugiés sans abri²⁸. En avril 2019, la rapporteuse spéciale sur le droit à un logement convenable a exprimé ses préoccupations face à l'absence d'hébergement d'urgence et aux expulsions systématiques à Calais, qui « constituent une violation systématique et flagrante du droit à un logement convenable en vertu du droit international des droits de l'homme. Elles constituent aussi des violations des droits à la santé, à l'alimentation et à l'intégrité physique. Le caractère systématique et répété de ces expulsions forcées durant la période hivernale suggère qu'elles constituent également un traitement cruel, inhumain et dégradant contre l'une des populations les plus vulnérables de France²⁹. »

Des institutions nationales de défense des droits humains se sont rendues dans la région et ont publié des rapports et des recommandations pour exiger que les autorités règlent la situation. En 2017, le Défenseur des droits³⁰ a condamné le manque de services essentiels et d'aide humanitaire pour les adultes comme pour les mineurs non accompagnés qui vivent dans les rues de Calais. Il a aussi critiqué l'intimidation des personnes apportant une aide humanitaire ainsi que l'obstruction de leurs activités. Plus récemment, en décembre 2018, le Défenseur des droits a publié un rapport essentiel sur la situation des migrants et des réfugiés à Calais, Grande-Synthe et dans d'autres endroits du nord de la France. Il déplore l'absence de système d'accueil inconditionnel et d'aide humanitaire de base, la poursuite des évacuations forcées, les comportements abusifs des forces de l'ordre à l'encontre des migrants et réfugiés, ainsi que les différentes formes de « pénalisation », selon le terme choisi dans le rapport, de l'aide humanitaire apportée aux migrants³¹. Pour sa part, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (une institution nationale de défense des droits humains composée de représentants gouvernementaux et non gouvernementaux) a publié une déclaration en octobre 2017³² qui condamnait la réticence des autorités à se conformer aux décisions de justice reconnaissant les droits des migrants et réfugiés sans abri³³, l'aide humanitaire qui reste insuffisante, les évacuations et les mauvais traitements infligés aux migrants et réfugiés par la police. Elle a en outre critiqué la pratique consistant à intimider et poursuivre en justice les personnes qui apportent une aide humanitaire, qui, selon les termes de la Commission, « révé[er] une volonté politique de pénalisation de la solidarité³⁴ ». En mars 2019, après avoir été saisi par des organisations locales de la société civile, un tribunal administratif a jugé qu'une évacuation de grande ampleur à Grande-Synthe en 2017 avait été menée de manière illégale, sans se fonder sur une décision judiciaire ou administrative, et que l'opération portait atteinte aux droits humains des personnes évacuées, car elle s'apparentait à une évacuation forcée³⁵.

²⁸Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (OHCHR), « La France doit fournir de l'eau potable et des services d'assainissement aux migrants de la «Jungle de Calais», disent des experts de l'ONU », 16 octobre 2017, <https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=22240&LangID=F>.

²⁹Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, Déclaration de fin de mission de la Rapporteuse spéciale sur le droit à un logement convenable présente ses observations préliminaires au terme de sa visite en République française du 2 au 11 avril 2019, <https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=24475&LangID=F>.

³⁰Défenseur des droits, Le Défenseur des droits dénonce une nouvelle fois les conditions de vie inhumaines que subissent les exilés à Calais, 14 juin 2017, www.defenseurdesdroits.fr/fr/node/23871.

³¹Défenseur des Droits, Exilés et droits fondamentaux, trois ans après le rapport Calais, décembre 2018, www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport_calais-num-14.12.18.pdf.

³²Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), Alerte sur le traitement de personnes migrantes, 17 octobre 2017, www.cncdh.fr/fr/publications/alerte-sur-le-traitement-des-personnes-migrantes.

³³Par exemple, le tribunal administratif de Lille (voir note de bas de page n° 27).

³⁴Ibid., p. 4. Voir également son avis consultatif, CNCDH, Mettre fin au délit de solidarité, 18 mai 2017, www.cncdh.fr/sites/default/files/170518_avis_delit_de_solidarite.pdf.

³⁵Tribunal administratif de Lille, Les contrôles d'identité et les fouilles à proximité du bidonville de Puythouck (Grande-Synthe) ainsi que l'évacuation de ce campement étaient illégaux, 13 mars 2019, <http://lille.tribunal-administratif.fr/Actualites/Communiques/Les-contrôles-d-identite-et-les-fouilles-a-proximite-du-bidonville-de-Puythouck-Grande-Synthe-ainsi-que-l-evacuation-de-ce-campement-etaient-illegaux>

Au lieu de tenir compte de ces avertissements, les évacuations se sont intensifiées l'année dernière à Calais comme à Grande-Synthe puis, pendant les trois premiers mois de 2019 uniquement, 275 évacuations ont été menées et cette pratique se poursuit encore aujourd'hui³⁶.

Les violations des droits humains commises par les forces de l'ordre dans la région ont également été dénoncées à maintes reprises par des organisations de la société civile et des institutions françaises. Par exemple, Human Rights Watch a fait état de comportements abusifs généralisés de la part de la police, en particulier l'utilisation abusive de gaz poivre et le recours excessif à la force contre les migrants et réfugiés, ainsi que de manœuvres de harcèlement de travailleurs et travailleuses humanitaires et bénévoles, principalement de la part de CRS (compagnies républicaines de sécurité) en 2017³⁷. Ensuite, un rapport a été publié par Refugee Rights Europe, sur la base d'une vaste enquête portant sur un tiers environ de l'ensemble des personnes en mouvement présentes à Calais en octobre 2017, qui ont dénoncé des comportements abusifs de la part de la police (90 % environ des personnes interrogées ont indiqué avoir été aspergées de gaz lacrymogène) et ont dit craindre pour leur sécurité en vivant dans les rues de Calais³⁸, tandis que quatre ONG ont publié un rapport en août 2018, qui détaillait le harcèlement des défenseur·e·s des droits humains à Calais et Grande-Synthe³⁹. Le dernier rapport d'ONG décrivant les violences commises par la police contre les personnes migrantes et réfugiées a été publié en décembre 2018⁴⁰. Le projet Human Rights Observers, soutenu par de nombreuses organisations locales, continue de relever des exemples quotidiens d'évacuations et de pratiques abusives des policiers, autant contre les migrants que contre les personnes qui défendent les droits humains.

Les organismes nationaux chargés de surveiller la police, la gendarmerie et l'administration publique (l'IGPN, l'IGA et l'IGGN) ont publié en octobre 2017 leurs conclusions après une enquête sur le comportement des forces de l'ordre dans les régions de Calais et Dunkerque. Selon le rapport, malgré l'absence de « preuves formelles », l'accumulation de témoignages oraux et écrits a conduit les enquêteurs à « considérer comme plausibles des manquements à la doctrine d'emploi de la force et à la déontologie policière, principalement à Calais », notamment des « faits de violences, [l']usage disproportionné des aérosols lacrymogènes, la destruction d'affaires appartenant aux migrants ainsi que le non-respect de l'obligation du port du RIO⁴¹ ».

En janvier 2018, pendant un discours à Calais en présence d'autorités locales et nationales ainsi que des forces de sécurité, le président français Emmanuel Macron a eu des propos révélateurs⁴². Concernant le maintien de l'ordre, il a exprimé son soutien aux forces de sécurité, déclarant qu'elles étaient l'objet « parfois [de] mensonges, souvent, [de] manipulations » dans le but de mettre à mal les politiques gouvernementales. En même temps, il a affirmé qu'il ne pouvait pas « laisser accréditer l'idée que les forces de l'ordre exercent des violences physiques, confisquent des effets personnels, réveillent les personnes en pleine nuit, utilisent du gaz lacrymogène sur des points d'eau ou au moment de la distribution des repas. Si cela est fait, c'est contraire à toute déontologie. Si cela est fait et prouvé, cela sera sanctionné. »

³⁶D'après des données d'observation sur les évacuations recueillies par le projet Human Rights Observers, soutenu par des ONG locales.

³⁷Human Rights Watch, « C'est comme vivre en enfer », Abus policiers à Calais contre les migrants, enfants et adultes, 26 juillet 2017, <https://www.hrw.org/fr/report/2017/07/26/cest-comme-vivre-en-enfer/abus-policiers-calais-contre-les-migrants-enfants-et>.

³⁸Refugee Rights Europe, Twelve Months on, 2018, http://refugeerights.org.uk/wp-content/uploads/2017/11/RRDP_TwelveMonthsOn.pdf.

³⁹L'Auberge des migrants, Utopia 56, Help Refugees et Refugee Info Bus, Calais : le harcèlement policier des bénévoles, août 2018, www.laubergedesmigrants.fr/rapport-calais-le-harcelement-policier-des-benevoles/.

⁴⁰Utopia 56, la Cabane juridique, Refugee Info Bus, L'Auberge des migrants, Rapport sur les violences à Calais, Pratiques abusives et illégales des forces de l'ordre, décembre 2018, <http://www.laubergedesmigrants.fr/wp-content/uploads/2018/12/Rapport-Violences-Calais-2018.pdf>.

⁴¹IGPN, IGA, IGGN, Évaluation de l'action des forces de l'ordre à Calais et dans le Dunkerquois, octobre 2017, www.interieur.gouv.fr/Publications/Rapports-de-l-IGA/Rapports-recents/Evaluation-de-l-action-des-forces-de-l-ordre-a-Calais-et-dans-le-Dunkerquois.

⁴²Présidence de la République, Discours devant les forces de sécurité à Calais, 16 janvier 2018, www.elysee.fr/declarations/article/transcription-du-discours-du-president-de-la-republique-aupres-des-forces-mobilisees/.



« Nous ne sommes pas des insectes !
Arrêtez de nous asperger de gaz ! » Affiche
photographiée à Calais, juillet 2018
© Amnesty International

Pendant ses visites à Calais et Grande-Synthe, Amnesty International a pu confirmer que les personnes en mouvement continuaient de souffrir de comportements abusifs de la part de la police. « Asif », un Afghan, a dit à l'organisation en juillet 2018 qu'il avait récemment reçu des coups de matraque dans le dos lors d'une évacuation forcée, et « Rashid », qui vient aussi d'Afghanistan, a dit que sa tente avait été souillée par un policier qui avait uriné dessus, avant d'ajouter : « Pourquoi sont-ils obligés de nous traiter comme ça ? Nous sommes humiliés en plus d'être maltraités⁴³. »

« Suleyman », un Soudanais de 17 ans qui a passé six mois à Calais, a dit à Amnesty International en août 2018 qu'il avait déjà été insulté par la police qui passait devant lui en voiture alors qu'il marchait seul. Il a répondu « qu'est-ce que vous voulez ? », puis la voiture de police s'est arrêtée et il a été aspergé de gaz lacrymogène dans la figure. Il a ajouté : « C'est dangereux de marcher seul par ici, il faut rester en groupe. » « Amani », un jeune homme de 23 ans originaire du Soudan du Sud a dit à Amnesty International : « Je ne suis à Calais que depuis quelques jours, mais hier, la police m'a donné des coups de bâton dans le dos sans raison⁴⁴. »

Certaines personnes ont raconté à Amnesty International avoir été placées en rétention, pour finalement être libérées peu après. Elles ont parfois reçu une « obligation de quitter le territoire français », mais sans être rapatriées ou reconduites à la frontière⁴⁵. Par exemple, « Ibrahim », un Soudanais de 25 ans, a dit à Amnesty International en août 2018 : « Il y a deux jours, j'ai été arrêté par des policiers en civil, qui m'ont emmené en voiture. J'ai été abandonné loin de là. J'ai dû marcher pendant huit heures pour revenir ici. On ne m'a pas remis de papier⁴⁶. »

« Ahmed », un Soudanais, a affirmé qu'il avait été appréhendé par des policiers et frappé, sans pour autant être conduit en centre de rétention : « J'ai reçu un coup de poing au visage après leur avoir dit qu'ils n'avaient pas le droit de me renvoyer au Soudan. » Il a ajouté : « Je ne veux pas rester en France et je ne veux pas aller au centre d'hébergement. La police doit arrêter de nous frapper⁴⁷. »

⁴³ Entretien mené en juillet 2018 à Calais.

⁴⁴ Les deux entretiens ont été menés en août 2018 à Calais.

⁴⁵ Entretien avec des migrants et des organisations locales en 2018 et 2019. Voir aussi : Défenseur des Droits, Exilés et droits fondamentaux, trois ans après le rapport Calais, décembre 2018, www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport_calais-num-14.12.18.pdf.

⁴⁶ Entretien mené en août 2018 à Calais.

⁴⁷ Entretien mené en août 2018 à Calais.

En janvier 2019, « Omid », un homme iranien, a dit à Amnesty International : « L'un de mes amis a été incarcéré et giflé à plusieurs reprises. Il a été placé dans une cellule où il faisait très froid pendant deux jours et on ne lui a pas donné de couverture. Je ne sais pas où il était, mais il a été libéré. J'ai peur qu'il m'arrive la même chose⁴⁸. »

En général, les personnes en mouvement ne portent pas plainte. Les personnes interrogées ont invoqué la crainte d'être en contact avec les autorités françaises et/ou le simple fait de vouloir passer à autre chose et quitter la France. Elles ont peur de l'expulsion et des potentielles conséquences que pourrait avoir un dépôt de plainte sur leurs perspectives de régularisation de leur statut migratoire. Elles ont souvent la conviction que cela ne servirait à rien et n'ont pas accès à des informations expliquant comment déposer plainte dans une langue qu'elles comprennent⁴⁹. Dans une lettre à Amnesty International, le ministère de la Justice a confirmé que les victimes se présentaient rarement et qu'elles ne le faisaient qu'accompagnées de groupes de la société civile. Le ministère a informé l'organisation qu'il avait reçu 11 plaintes pour pratiques abusives de la police entre 2016 et 2019, et qu'un seul cas avait atteint le stade des poursuites en justice et que les autres avaient semble-t-il été clos par manque de preuves⁵⁰.

Alors qu'à de nombreux niveaux, il est bien connu que des violations des droits humains, en particulier de la part de la police, sont commises dans la région, Amnesty International n'a pas eu connaissance de mesures préventives prises pour empêcher ces comportements abusifs ou demander des comptes.

⁴⁸ Entretiens menés en janvier 2019 à Calais.

⁴⁹ Dans l'une des recommandations de leur rapport de 2017, l'IGPN, l'IGGN et l'IGA demandaient aux autorités de mettre à la disposition des personnes des informations expliquant comment déposer plainte. Les autorités ont publié une petite brochure en ligne, mais elle est en français et aucune des personnes en mouvement n'était au courant de son existence. Voir : www.pas-de-calais.gouv.fr/content/download/29988/200273/file/saisine%20autorit%C3%A9s%20administratives%20et%20judiciaires.pdf. En pratique, les migrants ne déposent plainte que s'ils sont aidés par la Cabane juridique, une association d'aide juridique qui a une capacité limitée.

⁵⁰ Lettre du ministère de la Justice datée du 15 mai 2019.

2. LES ATTAQUES CONTRE **LES DÉFENSEUR·E·S DES DROITS** **HUMAINS QUI DÉFENDENT** **LES DROITS DES PERSONNES** **DÉRACINÉES**

Les défenseur·e·s des droits humains sont des personnes qui, individuellement ou en association avec d'autres, font de la lutte contre l'injustice une affaire personnelle et agissent pour la défense ou la promotion des droits humains au niveau local, national ou international. Les violations des droits humains subies par celles et ceux qui défendent les droits des personnes déracinées sont intrinsèquement liées à la manière dont sont traitées ces personnes.

L'hostilité des gouvernements européens à l'égard des défenseur·e·s des personnes en mouvement est avérée, et s'est traduite notamment par : des manœuvres de dénigrement et des poursuites à répétition contre plusieurs organisations menant des opérations de recherche et de sauvetage en Méditerranée centrale⁵¹ ; des poursuites judiciaires à l'encontre de Martine Landry, militante de 73 ans, accusée d'avoir aidé deux demandeurs d'asile de 15 ans à Nice, en France ; la condamnation pour des infractions liées au terrorisme de 15 militants et militantes qui avaient essayé d'empêcher des expulsions qu'ils jugeaient iniques à l'aéroport de Stansted, au Royaume-Uni ; et l'adoption récente en Hongrie d'une loi érigeant en infraction le fait d'aider et de défendre les personnes réfugiées et migrantes⁵².

Autour de Calais et de Grande-Synthe, cela fait longtemps que des défenseur·e·s des droits humains pallient les manquements de l'État français en offrant les services de base que celui-ci devrait assurer, demandent un accueil d'urgence décent et dénoncent les pratiques abusives des forces de l'ordre. Cependant, au lieu de reconnaître leur travail et de prendre leurs plaintes au sérieux, les autorités considèrent qu'ils se mêlent de ce qui ne les regarde pas et les traitent comme des auteurs de troubles.

Par exemple, la municipalité de Calais a pris deux arrêtés interdisant la distribution de nourriture en mars 2017⁵³ et a bloqué l'installation de douches provisoires sur un terrain appartenant à une organisation caritative locale⁵⁴. Des défenseur·e·s des droits humains ont contesté ces actes devant la justice et ont obtenu gain de cause⁵⁵, mais le fait que les autorités locales aient pris de telles mesures montre clairement leur hostilité à l'égard des initiatives destinées à améliorer le sort des migrants sans ressources et sans abri.

⁵¹ Amnesty International, *Between the devil and the deep blue sea: Europe fails refugees and migrants in the Central Mediterranean* (index AI: EUR 30/8906/2018), août 2018.

⁵² Maria Serrano, "How Europe turned compassion into a crime", *Time*, 25 octobre 2018, <http://time.com/5433001/swiss-pastor-norbert-europe-compassion/>.

⁵³ Les arrêtés municipaux de mars 2017 et d'autres documents sont disponibles sur www.gisti.org/spip.php?article5648.

⁵⁴ « Douches pour migrants à Calais : la mairie condamnée à retirer sa benne », *L'Express*, 13 février 2017, www.lexpress.fr/actualite/societe/douches-pour-migrants-a-calais-le-secours-catholique-en-conflit-avec-la-mairie_1878704.html.

⁵⁵ Tribunal administratif de Lille, Ordonnance du 22 mars 2017, disponible sur www.gisti.org/spip.php?article5648.

Tout au long de l'année 2017, tandis que les autorités ne procédaient à aucune distribution alimentaire à destination des personnes dans le besoin, les forces de l'ordre ont essayé d'empêcher les défenseur-e-s des droits humains de distribuer des vivres à Calais. Elles ont cherché à les intimider, les ont soumis à des contrôles d'identité réguliers et ont multiplié les contraventions de stationnement à l'encontre des camionnettes et véhicules livrant de la nourriture⁵⁶. Depuis mars 2018, une distribution alimentaire quotidienne, subventionnée par l'État et organisée par une ONG, est en place à Calais. Cette mesure, ainsi que d'autres services de base tels que des points d'approvisionnement en eau potable, ont été obtenus grâce à une pression continue d'organisations locales de la société civile, qui ont dénoncé publiquement la gravité de la situation et se sont battues pour les droits des personnes migrantes, demandeuses d'asile et réfugiées sans abri, notamment par le biais d'actions judiciaires et d'un travail de plaidoyer permanent, tant au niveau local qu'international⁵⁷. Pour cela, elles ont dû consacrer une partie de leur temps et de leurs moyens limités à la formation de recours contre les actes des autorités, au détriment de leurs activités principales telles que la fourniture de nourriture, d'eau, d'installations sanitaires et d'abris – des services essentiels que personne d'autre n'offrait.

Ces dernières années, en particulier depuis le démantèlement de « la Jungle » en 2016 et l'instauration de la politique visant à éviter les « points de fixation », les défenseur-e-s des droits humains ont dit subir une pression croissante : ils sont pris entre deux feux, confrontés d'une part aux besoins pressants des personnes en mouvement et aux souffrances qui leur sont infligées, et d'autre part aux tactiques d'intimidation mise en œuvre par les autorités françaises pour entraver leurs activités humanitaires.

Les défenseur-e-s des droits humains travaillent dans un contexte marqué à la fois par des manœuvres d'intimidation, des obstacles à la fourniture de l'aide humanitaire et une hostilité visant à les décourager de faire leur travail. Comme nous le verrons plus en détail ci-dessous, les tactiques utilisées contre eux sont variées. Ces deux dernières années, ils se sont heurtés notamment à des campagnes de dénigrement, des arrêtés et instructions imposant des restrictions arbitraires qui déterminent où, quand et par qui l'aide peut être apportée, des propos injurieux, des menaces d'arrestation, des violences physiques et, dans certains cas, des placements en détention et des poursuites judiciaires pour différents motifs, tels que la diffamation, l'outrage et l'agression.

La plupart des actes d'intimidation et de harcèlement se produisent quand les personnes assistent à des expulsions et des mauvais traitements de migrant-e-s et de réfugié-e-s, surveillent le comportement des policiers durant les expulsions, ou dénoncent publiquement des atteintes aux droits humains⁵⁸. Il en résulte un environnement hostile, dans lequel les défenseur-e-s des droits des personnes migrantes, demandeuses d'asile ou réfugiées se retrouvent en confrontation avec les autorités, uniquement en raison de leur travail légitime. Les méthodes agressives et violentes utilisées pour maintenir l'ordre dans cette zone contribuent à créer un climat de peur et de défiance entre les défenseur-e-s des droits humains et les autorités.

⁵⁶ Entretien mené en juillet 2018. Par exemple, des défenseurs des droits humains de l'Auberge des migrants ont calculé que, depuis novembre 2017, ils avaient dû payer 3 000 euros d'amendes à la suite de contraventions de stationnement, généralement dressées pour « stationnement gênant », même dans des zones industrielles de Calais peu fréquentées où cela ne se justifiait guère. Des militant-e-s de Salam ont aussi indiqué avoir payé une somme similaire en 2017.

⁵⁷ L'Auberge des migrants, « Référé-liberté : face au tribunal, la préfecture du Pas de Calais admet ses manquements et annonce de nouveaux dispositifs », juillet 2018, www.laubergedesmigrants.fr/fr/refere-liberte-face-au-tribunal-la-prefecture-du-pas-de-calais-admet-ses-manquements-et-annonce-de-nouveaux-dispositifs/

⁵⁸ Voir, par exemple, l'Auberge des migrants, Utopia 56, Help Refugees et Refugee Info Bus, Calais : le harcèlement policier des bénévoles, août 2018, www.laubergedesmigrants.fr/rapport-calais-le-harcelement-policier-des-benevoles/.

Comme indiqué plus haut, des organisations locales et des particuliers engagés dans la défense des droits humains ont signalé les violences commises à leur rencontre et à celle des personnes déracinées à diverses autorités, telles que le Défenseur des droits, les organes d'inspection de la police (comme l'IGPN) et le parquet. Le Défenseur des droits a porté les cas pertinents à l'attention des autorités et adressé des recommandations aux procureurs régionaux et aux préfets. Quant à l'IGPN, elle a reconnu, dans son rapport de 2017 sur le comportement des forces de police dans les régions de Calais et de Grande-Synthe, qu'il était plausible que des violences aient été commises et qu'elle avait reçu plusieurs plaintes. Elle n'a toutefois pas donné d'informations sur les suites données à ces plaintes⁵⁹.

En juin 2018, une bénévole a déposé plusieurs plaintes en ligne auprès de l'IGPN après avoir été poussée et maltraitée par la police alors qu'elle observait une opération de dispersion. Il lui a été répondu que l'enquête n'avait pas révélé « le moindre manquement professionnel ou déontologique ». En revanche, il lui a été reproché d'avoir eu un comportement contestable et problématique, d'avoir déposé une plainte en partie diffamatoire, susceptible de constituer une infraction, et d'avoir donné du travail pour rien à l'IGPN⁶⁰. Quant aux plaintes déposées au pénal auprès du parquet, elles n'ont donné lieu à aucune poursuite contre des policiers pour comportements abusifs. Bien qu'elle ait porté plainte à plusieurs reprises auprès du parquet ces deux dernières années, la Cabane juridique, une organisation de défense des droits humains de Calais, a indiqué n'avoir reçu aucune information sur d'éventuelles suites données à l'une ou l'autre de ces plaintes⁶¹.

Cette absence d'obligation de rendre des comptes a découragé de nombreuses personnes de déposer officiellement plainte après avoir subi des pratiques policières abusives. Comme l'ont dit certains défenseur·e·s des droits humains à Amnesty International, les actes d'intimidation, les menaces d'arrestation et les violences verbales et physiques font partie intégrante de leur travail au quotidien.

Or, tant que rien ne sera fait pour garantir l'obligation de rendre des comptes pour ces violations des droits humains, que les supérieurs hiérarchiques n'appelleront pas leurs agents à se comporter conformément aux normes éthiques les plus hautes et que des enquêtes et des poursuites ne seront pas engagées le cas échéant, les violations des droits humains décrites ci-dessous se poursuivront.

⁵⁹ Le rapport de 2017 de l'IGPN (Évaluation de l'action des forces de l'ordre à Calais et dans le Dunkerquois, octobre 2017), précise toutefois que le Défenseur des droits a ouvert 51 dossiers entre fin 2014 et septembre 2017 concernant des plaintes contre la police. Parmi ceux-ci, 40 ont été clos en l'absence de violation constatée (soit faute de preuves allant dans le sens de la plainte, soit parce qu'il n'a pas été possible de contacter les plaignants). Sept autres cas faisaient l'objet d'une enquête au moment de la rédaction du rapport. Dans les quatre cas restants (datant de 2014 et 2015), le Défenseur des droits a trouvé des éléments prouvant l'existence d'une faute. Il a recommandé l'ouverture d'une procédure disciplinaire à l'encontre d'un policier et un rappel à la loi en direction d'un autre (décision 2017-171 du 27 juillet 2017). Cependant, dans son rapport de 2018, le Défenseur des droits a annoncé que le ministère de l'Intérieur avait accepté de procéder à un rappel des textes dans un des cas mais pas d'engager des poursuites disciplinaires dans l'autre cas (voir Défenseur des droits, Exilés et droits fondamentaux, trois ans après le rapport Calais, décembre 2018).

⁶⁰ L'Auberge des migrants, Utopia 56, Help Refugees et Refugee Info Bus, Calais: le harcèlement policier des bénévoles, août 2018, www.laubergedesmigrants.fr/rapport-calais-le-harcelement-policier-des-benevoles/.

⁶¹ L'organisation de défense des droits humains Cabane juridique a indiqué avoir déposé 54 plaintes en 2016 (sur plus de 150 demandes de conseils juridiques), trois plaintes en 2017 et 2018 (sur plus de 100 demandes de conseils juridiques) et six plaintes entre début janvier et début avril 2019.

2.1 CAMPAGNES DE DÉNIGREMENT

Les déclarations de personnalités publiques dénigrant les défenseur·e·s des droits humains favorisent l'hostilité témoignée par les forces de l'ordre et par la société en général. L'accusation courante selon laquelle les personnes qui offrent une aide humanitaire créent un « appel d'air » qui attire les migrants et les réfugiés à Calais est particulièrement dangereuse et infondée. Un arrêté municipal pris par la maire de Calais en mars 2017 pour interdire toute distribution de nourriture aux personnes migrantes et réfugiées a jugé que « la présence régulière et massive d'individus ou de groupes d'individus [...] aux fins de distribution des repas des migrants » était « de nature à troubler la tranquillité, la salubrité, la sécurité publiques » dans la ville. Cette accusation a été répétée en décembre 2017, quand la maire de Calais a accusé les organisations de la société civile et les bénévoles d'être complices de la violence et de la criminalité : « l'action humanitaire et le rôle que les représentants ont, est plutôt dans l'accompagnement à des troubles à l'ordre public. [Les organisations humanitaires] créent et sont parfois complices d'actes délictueux très graves⁶² ».

Des propos calomnieux similaires ont été tenus par le ministre de l'Intérieur de l'époque, Gérard Collomb, qui, après une violente altercation impliquant des migrants et des réfugiés à Calais début 2018, a accusé les organisations locales, affirmant que leur action avait créé un « attroupement [menant] à de graves troubles à l'ordre public⁶³. » À propos du même épisode de violence, une porte-parole du parti de Gérard Collomb aurait déclaré : « Il ne faut pas se leurrer, beaucoup de ces associations sont noyautées par des militants politiques d'extrême gauche⁶⁴. » Dans la même veine, les acteurs humanitaires, en particulier britanniques, sont souvent qualifiés péjorativement de « No Border », ce qui revient à les assimiler à des « extrémistes » ou des « agitateurs⁶⁵ ». Par exemple, en janvier 2019, un groupe de quatre bénévoles d'organisations humanitaires locales qui se promenaient sur la plage près de chez eux ont été abordés et soumis à un contrôle d'identité par cinq gendarmes, dont aucun ne portait son matricule (RIO). L'un d'eux a dit aux bénévoles qu'ils étaient contrôlés parce qu'ils marchaient sur la voie publique, et un autre a affirmé que leur travail bénévole consistait à « favoriser l'immigration illégale ». Il les a aussi accusés d'être liés aux passeurs puisqu'ils se trouvaient sur la plage⁶⁶.

Ce discours hostile, alarmiste et partisan a de réelles répercussions sur les défenseur·e·s des droits humains de la région. **Hisham Aly**, travailleur humanitaire au Secours catholique (Caritas France) à Calais, a déclaré à Amnesty International : « On nous accuse constamment d'attirer les migrants ici, mais c'est ridicule de croire qu'ils viennent juste pour quelques points d'eau, des repas et des douches extérieures. Les migrants sont là parce qu'ils veulent aller en Angleterre. Psychologiquement, c'est très dur à supporter [les manœuvres de dénigrement]⁶⁷ ».

Durant l'été 2018, des habitants vivant à proximité d'un site où des migrants et des réfugiés campaient souvent ont dit à Hisham que c'était de la faute des associations humanitaires si les migrants étaient là, et que les organisations caritatives étaient une très mauvaise chose pour la ville. Hisham pense que ce genre de propos est dû à l'hostilité favorisée par

⁶² « Migrants : la maire de Calais "approuve" et "soutient" l'action d'Emmanuel Macron », France Info, 26 décembre 2017, www.francetvinfo.fr/monde/europe/migrants/migrants-la-maire-de-calais-approuve-et-soutient-l-action-d-emmanuel-macron_2531781.html.

⁶³ « Migrants : l'affrontement continue entre les associations et Collomb », Lyon Capitale, 3 février 2018, www.lyoncapitale.fr/actualite/Migrants-l-affrontement-continue-entre-les-associations-et-Collomb/.

⁶⁴ « Les associations d'aide aux migrants comparées à l'ex-URSS par Collomb », Lyon Capitale, 10 janvier 2018, www.lyoncapitale.fr/politique/Les-associations-d-aide-aux-migrants-comparees-a-l-ex-URSS-par-Collomb/.

⁶⁵ « Affrontements entre migrants à Calais : la maire de la ville dénonce "la complicité" de "certains activistes et associatifs" », France Info, 2 février 2018, www.francetvinfo.fr/france/hauts-de-france/migrants-a-calais/affrontements-entre-migrants-a-calais-la-maire-de-la-ville-denonce-la-complicite-de-certains-activistes-et-associatifs_2590532.html; « Calais : les "No Border", une poignée de militants décriés », Le Monde, 4 février 2016, www.lemonde.fr/immigration-et-diversite/article/2016/02/05/calais-les-no-border-une-poignee-de-militants-decries_4860357_1654200.html.

⁶⁶ Témoignages issus de la base de données du projet Human Rights Observers, et entretiens menés en janvier 2019.

⁶⁷ Entretien avec Amnesty International, juillet 2018.

les autorités depuis des années, en particulier depuis 2013, année où la maire a demandé aux habitants de dénoncer les « squats » de migrants, ce qui, pour de nombreux bénévoles, revient à inciter les Calaisiens à devenir des informateurs et à se livrer à la délation⁶⁸.

Ces politiques ont mis à mal les relations entre habitants à Calais, car certains bénévoles locaux proposent parfois une aide humanitaire directement à leur domicile. Hisham craint que ces discours aient joué un rôle dans des actes de vandalisme commis ces dernières années. Par exemple, des bouchons de liège piqués de clous ont été dispersés à plusieurs reprises devant le parking du Secours catholique afin de crever les pneus des véhicules passant par là, et les pneus des camionnettes de l'organisation ont été lacérés à plusieurs reprises.



À droite: Pneu lacéré d'une camionnette du Secours catholique, novembre 2018.

À gauche: bouchons piqués de clous ramassés devant les locaux du Secours catholique

Certains travailleurs humanitaires et bénévoles ont décidé de ne plus parler de ce qu'ils font afin d'éviter les conflits ou les représailles. Par exemple, une personne travaillant pour une organisation caritative médicale a déclaré à Amnesty International: « J'ai arrêté de dire aux gens que je travaille [pour une organisation humanitaire] à Calais. Nous recevons régulièrement des insultes et des menaces sur Twitter. Pour les bénévoles, c'est très dur. Ils ont peur. Nous leur donnons des informations sur la sécurité et le contexte et cela les effraie. Nous avons beaucoup de mal à recruter de nouveaux bénévoles⁶⁹. »

⁶⁷ « La maire de Calais invite à signaler par mail les "squats de migrants" », Le Figaro, 24 octobre 2013, www.lefigaro.fr/actualite-france/2013/10/24/01016-20131024ARTFIG00513-la-maire-de-calais-invite-a-signaler-par-mailles-squats-de-migrants.php; « Calais: les "No Border" prêts à se mobiliser contre le démantèlement », Le Figaro, 22 octobre 2016, www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/10/22/01016-20161022ARTFIG00090-calais-les-no-border-pret-a-se-mobiliser-contre-le-demantement.php.

⁶⁸ Amnesty International connaît le nom de cette personne et celui de son organisation. Entretien réalisé à Calais en juillet 2018.

2.2 INTIMIDATIONS ET ENTRAVES

Des défenseur·e·s des droits humains interrogés par Amnesty International ont affirmé avoir été victimes de manœuvres d'intimidation et empêchés de fournir de la nourriture et d'autres services aux personnes en mouvement.

« **Béatrice** » est une bénévole locale qui aide les migrants à son domicile à Calais depuis 12 ans⁷⁰. Elle les laisse charger leurs téléphones dans son garage, où ils peuvent aussi se laver, et leur distribue des produits de première nécessité, comme des sacs de couchage. Ses voisins l'ont menacée de porter plainte pour « incitation à la dégradation de biens d'autrui » et, en juin 2018, l'un d'eux a déposé un rat mort sur sa pelouse. Elle a raconté à Amnesty International que les CRS venaient chez elle deux à trois fois par semaine : « Ils sont armés de gros fusils. Certains prennent des photos de ce que je fais, de l'intérieur de mon garage. » Quand elle a demandé pourquoi, on lui a répondu que le chef du commissariat avait donné l'ordre d'aller voir ce qui se passait chez elle. « Béatrice » a le sentiment que le comportement des forces de l'ordre à l'égard des migrants et des bénévoles a empiré depuis le démantèlement de la « Jungle » en 2016. Elle les a vu asperger de gaz lacrymogène, en plein visage, des migrants qui dormaient dans son jardin et affirme que, « depuis que la maire a appelé les habitants à la délation, la situation est devenue délétère ».

Début 2017, des membres du personnel et des bénévoles du Secours catholique (Caritas France) de Calais ont été victimes d'actes d'intimidation et de harcèlement de la part des autorités. Pour commencer, l'entrée des bureaux et de l'entrepôt de l'organisation a été bloquée par une benne installée par la municipalité afin d'empêcher la livraison de douches sur le site. Cette benne est restée en place environ deux semaines, jusqu'à ce qu'un tribunal ordonne son retrait. Dans le même temps, des policiers ont été positionnés près de l'entrée du site, se livrant à des manœuvres d'intimidation et procédant à des contrôles d'identité à répétition sur le personnel et les bénévoles quand ils entraient et sortaient des locaux. Peu après le retrait de la benne, une salariée du Secours catholique, **Mariam Guerey**, a été arrêtée. Soupçonnée de faire passer des migrants illégalement, elle a été emmenée au poste de police avec une journaliste et cinq adolescents migrants. Cette arrestation est survenue alors que Mariam accompagnait les mineurs en voiture à leurs tentes, après leur douche dans les locaux de l'association. Lors de son interpellation, un policier lui a dit : « Nous savons qui vous êtes. » Ils ont tous été relâchés sans inculpation au bout de quelques heures⁷¹.

Yolaine Bernard⁷², bénévole de Salam, une association caritative qui distribue de la nourriture, des vêtements et d'autres produits de première nécessité aux migrants et aux réfugiés sans abri de la région de Calais, a indiqué qu'elle et son association avaient poursuivi les distributions alimentaires entre Noël 2016 et la mi-2017, malgré l'interdiction de la municipalité. Une fois, alors qu'elle distribuait de la nourriture dans un parc de la ville, elle a été encerclée par des policiers et contrainte de rester assise sur un banc pendant une heure et demie sans avoir le droit de parler à aucun des autres bénévoles qui l'accompagnaient. « J'avais l'impression qu'ils me punissaient comme un enfant », a-t-elle déclaré à Amnesty International.

⁷⁰ Entretien avec Amnesty International, juillet 2018.

⁷¹ « Calais : une salariée du Secours catholique et une journaliste brièvement arrêtées par la police aux frontières », France Info, www.francetvinfo.fr/monde/europe/migrants/calais-une-salariee-de-secours-catholique-et-une-journaliste-brievement-arretees-par-la-police-aux-frontieres_2061853.html.

⁷² Entretien mené en juillet 2018.

En juillet 2017, Yolaine a vu des policiers pulvériser du gaz lacrymogène dans le visage de deux de ses collègues bénévoles et sur la nourriture qu'ils distribuaient. Elle travaille toujours pour l'association et ne compte plus les nombreux autres incidents dont elle a été témoin : « Les migrants sont régulièrement gazés, nous recevons sans cesse des amendes pour le stationnement, des policiers de toute sorte nous filment et nous prennent en photo tous les jours, et ils nous soumettent constamment à des contrôles d'identité sans jamais nous montrer aucun document officiel ni mandat. » Elle a eu le sentiment que la situation ne faisait qu'empirer : « Nous avons récemment vu des CRS frapper des migrants et se montrer ouvertement racistes. Par exemple, une fois ils leur ont donné des bananes en les traitant de singes. Pendant le ramadan cette année [2018], ils ont mis un cochon en plastique sur le pare-brise d'un de leurs fourgons. »

Des travailleurs humanitaires et des bénévoles de Grande-Synthe ont raconté à Amnesty International que, jusqu'au premier semestre 2018, ils avaient pu travailler relativement tranquillement et n'avaient jamais subi de manœuvres d'obstruction ni assisté à des violences policières comme à Calais. En revanche, durant l'été 2018, ils se sont parfois vu interdire l'accès au grand camp de Grande-Synthe ou ont reçu des informations contradictoires quant à l'accès à ce camp. Par exemple, fin juin 2018, aucun bénévole n'a été autorisé à entrer pendant une expulsion. Le lendemain, les bénévoles britanniques n'ont pas eu le droit d'apporter de l'aide humanitaire dans le camp, seuls les bénévoles français étant autorisés à entrer⁷³.

« **Tim** », bénévole britannique travaillant à Grande-Synthe pour Mobile Refugee Support, a expliqué à Amnesty International : « J'ai été bloqué à l'entrée car j'étais britannique. Généralement, ils ne contrôlent pas nos papiers d'identité, mais vendredi [29 juin 2018] ils nous les ont demandés. Des agents de la police nationale m'ont dit qu'ils voulaient juste nous parler. Je me suis garé. Ils nous ont conduits tous les trois vers leur fourgon, puis ils m'ont poussé à l'intérieur. Je ne pouvais plus sortir. Ils m'ont emmené au poste de police, où ils ont vérifié mon identité. Ils étaient très agressifs⁷⁴. »

Le 2 juillet 2018, trois bénévoles britanniques du Refugee Women's Centre distribuaient des denrées de première nécessité à Grande-Synthe quand des agents de la police nationale leur ont demandé leurs papiers d'identité. Selon l'une d'elles, « **Nelly** », « ils ont vérifié nos papiers, nos camionnettes, les couches pour bébé et ils nous ont dit de les suivre au poste de police. Quand nous avons demandé pourquoi, ils nous ont répondu "parce que nous sommes des policiers" et "parce que vous êtes étrangères". Aucun d'entre eux ne portait son matricule de manière visible. » Comme aucune des trois femmes ne parlait français, elles ont demandé un interprète. « Ils l'ont pris à la blague et l'un d'eux nous a dit : "Oh, je peux vous servir d'interprète". Nous avons finalement obtenu un interprète une heure quarante plus tard. » « **Nelly** » s'est sentie effrayée car elles étaient entourées de 10 policiers : « Ils ont vérifié nos papiers d'identité, nous ont demandé notre adresse. Nous sommes restées près de quatre heures au poste de police. Ils nous ont demandé si nous avions des tatouages. Ils nous ont dit qu'ils nous interrogeaient dans le cadre d'une enquête car nous

⁷³ Entretiens avec des organisations humanitaires à Grande-Synthe, juillet 2018.

⁷⁴ Entretien mené à Grande-Synthe en juillet 2018.

avons distribué des denrées aux réfugiés. Ils nous ont parlé d'une nouvelle loi interdisant aux étrangers de distribuer de la nourriture ou d'autres choses. Ils ont déclaré: "En France, la loi c'est la loi" et nous ont dit qu'il s'agissait d'un avertissement car ce que nous faisons était mal et illégal.» Il s'agissait de toute évidence d'une fausse information, mais elle a contribué à mettre la pression sur les trois bénévoles, qui ont accepté de donner leurs empreintes digitales et d'être prises en photo, alors qu'elles n'étaient inculpées d'aucune infraction. Quand elles ont demandé un avocat, on leur a répondu qu'elles en auraient un à condition de passer toute la nuit en garde à vue, alors elles ont renoncé à leur demande⁷⁵.

En août 2018, **Akim T.**, vice-président de DROP Solidarité, une organisation de la société civile locale, allait distribuer des tentes et des sacs de couchage à des mineurs non accompagnés dans un camp de Grande-Synthe quand il a été arrêté par des CRS, qui lui ont demandé d'ouvrir sa voiture afin de la fouiller. Il a refusé et les a priés de lui montrer leur mandat. Les agents lui ont alors demandé ses papiers d'identité. Quand Akim a sorti son permis de travail et son permis de conduire, ils lui ont dit que ce type de documents ne suffisait pas à l'identifier. L'un des CRS a ensuite emporté ses papiers dans le fourgon, où il est resté une demi-heure, tandis que trois de ses collègues soumettaient Akim à une fouille au corps. Pendant ce temps, Akim dit les avoir entendu discuter entre eux et tenir les propos suivants: «Les migrants doivent crever, ce sont des chiens. Je ne comprends pas qu'on les aide». Puis, s'adressant à Akim: «Va aider les SDF plutôt! T'as qu'à tous les prendre chez toi!» Quand ils lui ont rendu ses papiers, ils lui ont dit: «On va se revoir très bientôt». Akim a finalement pu se rendre dans le camp, mais a été suivi par les CRS, qui l'ont pris en photo. Il n'a pas osé distribuer quoi que ce soit ce jour-là. Avant de partir, un CRS lui aurait déclaré: «Nous sommes ici pour 15 jours. Pour l'instant, on est cool mais ce n'est pas dit que, dans 15 jours, on le sera encore.» Akim a signalé cet incident au Défenseur des droits et à l'IGPN. Les policiers en question ont été identifiés et invités par leur hiérarchie à donner leur version des faits. À ce jour, Akim ne sait pas si d'autres actions ont été engagées⁷⁶.

⁷⁵ Entretien mené en juillet 2018.

⁷⁶ Entretien mené en janvier 2019.

2.3 ARRESTATIONS, MENACES D'ARRESTATION ET POURSUITES JUDICIAIRES

Il est arrivé que les forces de l'ordre enferment des bénévoles pour les interroger pendant les expulsions forcées de personnes déracinées. En mars 2017, « **Robert** », bénévole auprès d'une association locale à Calais, a décidé de passer la nuit dans une tente près des migrants et des réfugiés afin de constater de ses propres yeux les expulsions, les coups et les destructions de biens dont il ne cessait d'entendre parler. Il a raconté à Amnesty International avoir été réveillé au milieu de la nuit par l'arrivée de la police. Il a commencé à filmer, mais presque immédiatement les policiers l'ont emmené en garde à vue, ainsi que tous les autres bénévoles étrangers présents. La plupart ont été relâchés rapidement, mais « Robert » est resté en garde à vue pendant 10 heures, avant d'être libéré sans inculpation et sans qu'on lui ait fourni aucun motif juridique justifiant sa détention⁷⁷.

En août 2017, « **Manon** », une autre bénévole travaillant pour une organisation locale, a été témoin de l'expulsion forcée par la police d'une quarantaine de migrants et de réfugiés qui dormaient sous un pont à Calais. Alors qu'elle était simplement en train de regarder depuis l'autre côté du pont, elle a été arrêtée et emmenée en garde à vue pour « rébellion », puis libérée le jour même sans inculpation. Quand la nouvelle de son arrestation a commencé à circuler au sein des autres organisations de la société civile, plusieurs personnes ont appelé le poste de police pour prendre de ses nouvelles. L'une d'elles, **Nan Mokngar Mali**, qui travaille pour l'organisation Terre d'errances, a reçu un coup de téléphone de la police plusieurs mois plus tard, en novembre 2017, celle-ci souhaitant l'interroger pour avoir procédé à plusieurs « appels malveillants⁷⁸ ».



Loan Torondel, qui a travaillé pour l'Auberge des migrants à Calais jusqu'à l'été 2018, a été inculpé de diffamation pour un tweet qu'il avait publié en janvier 2018⁷⁹. Il était alors chargé de surveiller les expulsions quotidiennes de migrants et de réfugiés et avait envoyé un tweet accompagné d'une photo de policiers debout à côté de qui semblait être un migrant ou un réfugié assis sur son sac de couchage. La légende laissait entendre que les policiers étaient sur le point de confisquer la couverture de cet homme alors qu'il faisait très froid⁸⁰.

⁷⁷ Entretien mené en juillet 2018.

⁷⁸ Informations fournies par la Cabane juridique, juillet 2018.

⁷⁹ <https://twitter.com/LoanTorondel/status/947827212153180161?s=19>.

⁸⁰ <https://twitter.com/LoanTorondel/status/947827212153180161?s=19>.

En septembre 2018, Loan Torondel a été reconnu coupable de diffamation à l'encontre d'agents de l'État et condamné à 1 500 euros d'amende avec sursis. Il a en outre dû verser près de 1 000 euros de dommages et intérêts et de frais de justice⁸¹. En tant que coordonnateur de l'Auberge des migrants, Loan avait un rôle très public, en première ligne de l'organisation. Il était notamment chargé de publier des informations sur le recours excessif à la force par les forces de l'ordre contre les migrant-e-s. Il dit que, lorsqu'il a été interrogé par la police dans le cadre de l'enquête sur la plainte pour diffamation, on lui a posé à maintes reprises des questions sur son travail et sur les informations qu'il publiait, et on l'a prévenu de faire attention car il était surveillé. Une autre fois, les policiers lui ont montré des captures d'écran de son compte Twitter et du site Internet de l'Auberge des migrants, sans lui poser aucune question⁸².

Mathilde Robert, elle aussi bénévole pour l'Auberge des migrants en 2018, a également utilisé son compte Twitter pour publier des informations sur les comportements abusifs des policiers. Dans un tweet datant d'avril 2018⁸³, elle a relaté des témoignages de migrants et de réfugiés selon lesquelles des CRS avaient, la veille, déversé des seaux d'eau dans leurs tentes puis jeté certaines de leurs affaires dans une mare attenante. Le préfet du Pas-de-Calais lui a envoyé une lettre, aussi publiée dans un tweet⁸⁴, dans laquelle il affirmait avoir vérifié les faits et niait tout comportement inapproprié de la part des forces de l'ordre. Il appelait également Mathilde à apporter des preuves de ses affirmations, faute de quoi il envisagerait de porter plainte pour diffamation. En guise de réponse, Mathilde a tweeté une photo de vêtements de migrants flottant dans la mare et a porté plainte auprès du Défenseur des droits⁸⁵.

⁸¹ Amnesty International, « France. La condamnation pénale prononcée pour la publication d'un tweet aura un effet glaçant sur les défenseurs des droits des migrants », 25 septembre 2018, www.amnesty.org/fr/latest/news/2018/09/france-criminal-conviction-for-a-tweet-will-have-chilling-effect-on-migrant-rights-defenders/.

⁸² Entretien mené à Calais en juillet 2018.

⁸³ <https://twitter.com/MathildeROBERT/status/989386802082566144>.

⁸⁴ <https://twitter.com/Prefet62/status/1001816479040507910>.

⁸⁵ <https://twitter.com/MathildeROBERT/status/1002977253171527681>.

2.4 HARCÈLEMENT ET VIOLENCES PHYSIQUES

Éléonore Vigny, chargée du travail de plaidoyer et des questions juridiques pour l'Auberge des migrants, a participé au projet Human Rights Observers à Calais – un projet de recensement des violations des droits humains soutenu par des organisations locales. En juillet 2018, elle a déclaré à Amnesty International : « Nous avons constaté une multiplication des manœuvres d'intimidation à l'encontre des bénévoles en avril et en mai 2018. De nouvelles méthodes de harcèlement sont apparues : jusque-là nous avons recensé de nombreux contrôles d'identité et contraventions de stationnement, mais en avril et en mai il y a eu aussi plusieurs fouilles au corps, pratiquées en particulier sur des femmes bénévoles, souvent par des policiers de sexe masculin. On a aussi assisté à une escalade des insultes, et des gens ont été poussés, parfois au point de tomber. Début juin, une bénévole a été tenue à la gorge. Et ces derniers temps nous avons reçu plus de menaces de poursuites judiciaires, ainsi que de menaces d'arrestation⁸⁶. »

Un rapport publié en août 2018 par quatre organisations – l'Auberge des migrants, Utopia 56, Help Refugees et Refugee Info Bus⁸⁷ – a recensé 646 cas distincts de comportements abusifs de la part de policiers à l'encontre de bénévoles entre novembre 2017 et juin 2018, dont des amendes de stationnement injustifiées, des photos et des vidéos prises par des policiers avec leurs téléphones personnels, des contrôles d'identité à répétition, des fouilles au corps et des fouilles de véhicules, des insultes et des menaces, et plusieurs cas de violences physiques. Ce rapport évoque notamment le cas de **Charlotte Head**, qui participait à l'époque au projet Human Rights Observer. En juin 2018, à Calais, elle a été violemment poussée au sol alors qu'elle filmait quatre policiers en train de pourchasser un migrant : « Ils sont arrivés vers nous et nous ont dit de nous éloigner et d'arrêter de filmer. Alors que j'étais en train de reculer, un policier m'a violemment poussée au niveau des épaules et je suis tombée en arrière [...] Mon téléphone a été endommagé dans ma chute. Une autre bénévole m'a aidée à me relever et nous avons été éloignées de la scène par plusieurs policiers. Il y avait plus de 15 policiers à ce moment-là et ils se sont mis en ligne et ont marché vers nous pour nous faire partir. Alors que l'on reculait, un policier m'a à nouveau poussée violemment et un second m'a fait tomber au sol. Il s'est placé au-dessus de moi pendant que j'étais par terre et a levé sa matraque dans ma direction avec un air menaçant. J'ai vraiment cru qu'il allait me frapper⁸⁸. » Charlotte a porté plainte auprès de l'IGPN, mais

⁸⁶ Entretien mené en juillet 2018.

⁸⁷ L'Auberge des migrants, Utopia 56, Help Refugees et Refugee Info Bus, Calais : le harcèlement policier des bénévoles, août 2018, www.laubergedesmigrants.fr/rapport-calais-le-harcelement-policier-des-benevoles/.

⁸⁸ Ibid.

on ignore pour l'instant quelles suites ont été données à sa plainte.

Durant le second semestre 2018, les pratiques policières abusives signalées par des bénévoles à Calais ont semblé se calmer, sans pour autant disparaître complètement. Selon un registre des incidents établi par les organisations locales surveillant la situation des droits humains dans la région, 73 incidents ont été recensés entre juillet et décembre 2018, dont des contrôles d'identité, des manœuvres d'intimidation, des amendes et, dans quelques cas, des violences physiques.

TOM CIOTKOWSKI

Fin juillet 2018, **Tom Ciotkowski**, défenseur des droits humains britannique, a observé des CRS en train de procéder à des contrôles d'identité sur des bénévoles qui tentaient de distribuer de la nourriture à des personnes migrantes et réfugiées à Calais. Un policier a poussé une personne bénévole qui participait à la distribution et lui a donné un coup de pied, scène que Tom a filmée avec son téléphone portable. Comme Tom protestait contre ce comportement, l'agent s'est approché de lui et d'une autre bénévole. Tom lui a demandé son matricule (RIO), et à ce moment-là le CRS a frappé la bénévole avec sa matraque. Tom lui a demandé de ne pas s'en prendre à des femmes, mais le policier l'a poussé violemment vers l'arrière et Tom a basculé par-dessus une glissière de sécurité qui séparait le trottoir de la route, échappant de peu à un camion qui passait. Tom a ensuite été arrêté, maintenu en garde à vue pendant 36 heures et inculpé d'« outrage et violence ». Son procès doit s'ouvrir en juin 2019. En mai 2019, Tom a porté plainte contre le policier qui l'avait poussé et contre d'autres agents qui avaient fait des rapports contre lui pour justifier son arrestation et les poursuites à son encontre⁸⁹.

⁸⁹ Entretiens avec Tom Ciotkowski, juillet 2018 et avril 2019.

2.5 UN EFFET DÉCOURAGEANT SUR LES DÉFENSEUR·E·S DES DROITS HUMAINS

Cette situation fait sentir lourdement ses effets sur les défenseur·e·s des droits humains, qui sont soumis au stress et aux pressions destinées à leur faire cesser leurs activités. Ils sont montrés du doigt par la population, et risquent des conséquences particulièrement lourdes s'ils sont arrêtés et poursuivis. Au lieu d'être applaudies pour leur travail, beaucoup des personnes qui ont témoigné ont dit être déchirées entre leur devoir d'aider les personnes en mouvement et l'hostilité que suscite leur action.

« **Joséphine** », retraitée et bénévole pour le Secours catholique⁹⁰, a raconté à Amnesty International un épisode survenu en 2017, alors qu'elle distribuait de la nourriture aux migrants : « Comme il faisait très froid ce jour-là, ils étaient assis dans ma voiture. Des agents des forces de l'ordre sont arrivés et ont plaqué les migrants contre le mur, puis les ont embarqués. J'étais totalement bouleversée et j'ai pleuré. J'avais l'impression d'avoir trahi ces jeunes hommes. » Bien qu'ayant été très marquée par cet épisode, elle considère, en tant que catholique, n'avoir pas d'autre choix que de continuer à apporter une aide humanitaire aux personnes migrantes et réfugiées.

Yolaine Bernard, bénévole de l'association Salam, a raconté qu'à plusieurs reprises elle avait vu les forces de l'ordre venir arrêter des migrants lorsqu'elle leur distribuait de la nourriture, puis les relâcher quelques heures plus tard : « C'est une manière de faire pression sur nous, ils veulent que nous nous sentions coupables et que nous ayons peur des conséquences pour les migrants. » Elle est convaincue qu'« ils font ça pour nous décourager ». Yolaine consacre beaucoup de son temps au bénévolat et est très impliquée dans ce travail, mais elle s'inquiète des conséquences des manœuvres d'intimidation : « Nous avons réussi à tenir le coup grâce à notre esprit d'équipe, mais nous n'arrivons pas à attirer de nouveaux bénévoles à cause de la pression constante exercée par les forces de l'ordre. »

Loan Torondel, qui travaillait pour l'Auberge des migrants, est convaincu que les poursuites engagées contre lui visaient à l'intimider en raison de son travail de dénonciation des comportements abusifs de la police. Il a déclaré à Amnesty International : « Même si je ne risquais pas de peine de prison, une action en justice pour diffamation veut dire des mois de procédure judiciaire (16 mois entre mon premier interrogatoire au poste de police et le procès en appel), avec plusieurs audiences au tribunal. Je n'ai que 22 ans : c'est stressant, c'est épuisant et ça coûte cher. Sans aide, je pense qu'il est impossible de garder le même niveau d'efficacité sur le terrain. »

« **Nelly** », bénévole auprès du Refugee Women's Centre, a déclaré à Amnesty International à propos de son arrestation : « On ne nous a donné aucune information à propos de nos droits [...] Je suis véritablement en colère, furieuse. Ils nous ont dit que nos coordonnées allaient être transmises au procureur et qu'ils garderaient les dossiers au cas où nous serions de nouveau contrôlées. Cela aura pour effet d'interrompre la distribution de l'aide et de décourager les autres bénévoles. L'une de nos bénévoles est étudiante en médecine et elle a peur des conséquences car elle ne doit pas avoir de casier judiciaire⁹¹. »

« **Béatrice** », une bénévole locale, se sent reconnaissante à l'égard des migrant·e·s et des réfugié·e·s : « ils nous ont rendus plus humains, ils ont enrichi notre vie » et pense que beaucoup de bénévoles comme elle sont déterminés à poursuivre leur action malgré l'hostilité qu'elle suscite. Cependant, elle a précisé que de nombreux autres bénévoles ne parlaient pas de ce qu'ils faisaient par crainte d'être critiqués ou rejetés : « Mes propres petits-enfants ont été victimes de brimades et de harcèlement à l'école à cause de mes activités et de ma visibilité⁹². »

⁹⁰ Amnesty International connaît le nom de cette personne, qu'elle a interrogée en juillet 2018.

⁹¹ Entretien mené en juillet 2018.

⁹² Entretien mené en juillet 2018.

2.6 L'OBLIGATION AUX TERMES DU DROIT INTERNATIONAL DE RECONNAÎTRE ET DE PROTÉGER LE DROIT DE DÉFENDRE LES DROITS HUMAINS

« Chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, de promouvoir la protection et la réalisation des droits de l'homme et des libertés fondamentales aux niveaux national et international. » (Article 1 de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme⁹³)

Le droit de défendre les droits humains est reconnu comme un droit autonome et indépendant dans la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme, adoptée sans vote par l'Assemblée générale des Nations unies, et dont le 20^e anniversaire a été récemment célébré à l'Assemblée générale des Nations unies et lors du Sommet mondial des défenseur·e·s des droits humains de Paris, qui a rendu public un plan d'action détaillé pour la mise en œuvre de cette Déclaration⁹⁴.

La Déclaration énonce des droits humains reconnus dans d'autres instruments juridiquement contraignants (comme le Pacte international relatif aux droits civils et politiques) et les applique au rôle et à la situation spécifiques des défenseur·e·s des droits humains. Le droit de défendre les droits humains, issu de cette Déclaration et des traités internationaux sur lesquels elle s'appuie, réaffirme l'importance d'autres droits, tels que les droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association⁹⁵.

La Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme reconnaît aussi spécifiquement que les personnes engagées dans la promotion et la défense des droits humains sont un pilier essentiel du système international de défense des droits humains. L'adoption de cette Déclaration a marqué un « changement de paradigme en ce qui concerne l'interprétation du projet des droits de l'homme : autrefois exercée pour l'essentiel par l'intermédiaire de la communauté internationale et des États, cette mission appartient désormais à toute personne et à tout groupe au sein de la société. La Déclaration affirme que la justice équitable, l'égalité des chances et l'égalité en dignité sans discrimination, recherchées et méritées depuis longtemps par chaque personne, ne peuvent prendre corps que si les individus et les groupes disposent des moyens de plaider, de militer et d'agir en faveur des droits de l'homme. L'action publique est certes nécessaire et requise, mais elle ne suffit pas à réaliser pleinement les droits de l'homme énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme⁹⁶. »

Concrètement, cela signifie que les défenseur·e·s des droits humains ont le droit d'agir pacifiquement et de s'exprimer pour empêcher les violations des droits humains, d'aider les victimes de telles violations, de chercher et de diffuser des informations sur ces violations, de surveiller et de critiquer les actes des autorités et des autres acteurs influents, et d'exiger justice, obligation de rendre des comptes et réparations, sans avoir à craindre d'attaques ni de représailles.

⁹³Intitulé abrégé de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, doc. ONU GA A/RES/53/144, www.ohchr.org/fr/issues/srhrdefenders/pages/declaration.aspx.

⁹⁴Amnesty International et autres, Le Sommet mondial se conclut par de nouveaux engagements en faveur de la protection des défenseur·e·s des droits humains, communiqué de presse conjoint du 18 décembre 2018, hrdworldsummit.org/wp-content/uploads/2018/10/Communiqu%C3%A9-Presse-Sommet-Mondial.pdf.

⁹⁵Haut-Commissariat aux droits de l'homme, Fiche d'information n° 29, Les défenseurs des droits de l'homme : protéger le droit de défendre les droits de l'homme, www.ohchr.org/Documents/Publications/FactSheet29fr.pdf.

⁹⁶Rapport du rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, 23 juillet 2018, doc. ONU A/73/215, § 4, undocs.org/fr/A/73/215.

Lorsque des mesures sont prises pour empêcher, limiter, punir ou réprimer les activités de défense des droits humains, ou quand rien n'est fait pour empêcher ou éliminer une telle situation, les États ne respectent pas leurs obligations internationales en matière de droits humains. Ils ont en effet l'obligation de veiller à ce que toute personne placée sous leur souveraineté puisse jouir concrètement de l'ensemble de ses droits fondamentaux, notamment du droit de promouvoir et de défendre les droits humains⁹⁷, et doivent prendre des mesures spécifiques pour créer un environnement sûr et favorable à l'exercice de ce droit. Les conditions nécessaires à l'instauration d'un tel environnement sont, entre autres, les suivantes: la reconnaissance publique des défenseur·e·s des droits humains, un cadre juridique, institutionnel et administratif favorable, l'accès à la justice, la fin de l'impunité pour les violations commises à l'encontre des défenseur·e·s, des politiques et des mécanismes de protection efficaces qui prennent en compte les catégories à risque, et une attention particulière apportée aux femmes défenseuses des droits humains et aux autres défenseur·e·s victimes de discrimination⁹⁸.

Comme le montrent les attaques dont sont victimes les défenseur·e·s des migrants en Europe et plus particulièrement dans le nord de la France, il est urgent et indispensable que les gouvernements européens mettent un terme aux accusations manifestement injustes et aux poursuites infondées visant des défenseur·e·s des droits humains, ainsi qu'aux exigences législatives ou administratives destinées à empêcher le travail légitime des organisations de la société civile. En outre, les États doivent reconnaître que la protection des droits humains de toute personne, quelle que soit sa situation en matière d'immigration, doit primer sur les lois et les pratiques iniques. Comme l'a indiqué le rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme :

« Bien que les États aient le droit souverain de déterminer leurs politiques migratoires, ce droit est limité par les obligations qu'ils ont volontairement souscrites en vertu du droit international des droits de l'homme. Quand bien même divers instruments internationaux s'appliquent à certains groupes largement reconnus, tels que les réfugiés et les travailleurs migrants, toutes les personnes en déplacement et leurs alliés ont en commun les mêmes droits de l'homme universels consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme...] Si des restrictions peuvent être imposées aux droits des personnes en déplacement, le droit international des droits de l'homme requiert qu'elles répondent à une exigence publique ou sociale pressante, aient un objectif légitime et soient proportionnées à cet objectif. Bien trop souvent, les restrictions faites au droit des personnes en déplacement, ou de leurs défenseurs, de défendre leurs droits ne répondent pas à ces conditions⁹⁹. »

⁹⁷ Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme, article 2.

⁹⁸ Rapport de la rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, Margaret Sekaggya, 2013, doc. ONU A/HRC/25/55.

⁹⁹ Rapport du rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, 16 janvier 2018, doc. ONU A/HRC/37/51, § 14.

3. RECOMMANDATIONS

Les défenseur·e·s des droits humains qui défendent les droits des personnes déracinées sont confrontés, d'une part, aux besoins pressants des personnes déracinées et aux souffrances qu'infligent à celles-ci les autorités censées les protéger et, d'autre part, aux actes d'intimidation et de harcèlement et aux pratiques abusives utilisés par les autorités françaises pour empêcher les actions humanitaires, en particulier autour de Calais et Grande-Synthe.

La situation des migrants et réfugiés dans ces zones restera précaire et non résolue tant que les politiques migratoires actuelles de l'UE, du Royaume-Uni et de la France seront en place.

Les règles de l'UE sur l'asile ainsi que les restrictions au droit de circuler librement auxquelles sont soumis les réfugiés ont contribué à ce que des milliers de personnes franchissent illégalement les frontières de l'UE, dans le but de rejoindre des membres de leur famille ou pour pouvoir bénéficier de l'ensemble des droits que le droit européen leur assure.

En attendant que les dirigeants européens conviennent d'un système plus juste pour réguler les migrations et l'asile, les autorités françaises doivent veiller à ce que le système d'accueil et d'asile réponde aux besoins et adopter une approche qui permette d'éviter des souffrances inutiles aux personnes qui sont bloquées à la frontière franco-britannique, en veillant à ce que les droits de ces personnes soient respectés quel que soit leur statut.

Les autorités françaises doivent établir clairement que le recours excessif à la force de la part des forces de sécurité ne sera pas toléré, en ouvrant des enquêtes et en lançant des poursuites pour toute information faisant état d'un comportement répréhensible de la part de policiers.

Les personnes intervenant contre les violations commises contre des migrant·e·s, des demandeurs et demandeuses d'asile et des réfugié·e·s doivent être respectées et protégées. Les campagnes diffamatoires, les menaces, les manœuvres d'intimidation, les violences physiques et les arrestations non justifiées à l'encontre des défenseur·e·s des droits humains ne doivent pas être tolérées.

Le rôle de celles et ceux qui défendent les droits des personnes déracinées doit être reconnu, et les défenseur·e·s des droits humains doivent pouvoir répondre aux besoins des personnes déracinées — travail nécessaire et complémentaire — en toute sécurité et sans craindre de représailles. Ces personnes doivent être considérées comme des alliées avec qui travailler et non comme des adversaires contre qui lutter.

Amnesty International appelle les autorités françaises à tous les niveaux — national, régional et municipal, à :

- reconnaître explicitement la légitimité des personnes qui défendent les droits humains, soutenir publiquement leur travail essentiel au nom des personnes déracinées et veiller à ce qu'elles puissent travailler sans craindre d'être victimes de violations des droits humains ;
- s'abstenir de toute diffamation à l'égard des défenseur·e·s des droits humains et condamner fermement de tels actes, qu'il s'agisse de l'utilisation d'un langage stigmatisant, de pratiques abusives, de dérapages ou de discrimination, par exemple en les qualifiant de malfaiteurs ou de fauteurs de troubles ou en les accusant de « contribuer à l'immigration illégale », de se rendre coupables « d'ingérence humanitaire », voire d'être des « trafiquants » ;
- veiller à ce que les dispositions législatives et administratives aux niveaux national et local, ainsi que leur mise en application, facilitent le travail de celles et ceux qui défendent les droits fondamentaux des migrants, y compris en évitant toute forme de pénalisation, d'obstacles, d'obstruction ou de restriction abusive ;
- mener des enquêtes exhaustives sur toutes les agressions contre des défenseur·e·s des droits humains, et déférer à la justice les personnes soupçonnées d'être responsables de ces agissements ;
- veiller à ce que le système d'asile réponde à tous les besoins et bénéficie des ressources nécessaires, notamment en rendant les procédures d'asile accessibles à Calais et à Grande-Synthe par le biais de l'ouverture d'un Guichet unique de demande d'asile (GUDA), en renforçant les maraudes pour les personnes en mouvement, et en veillant à ce que la protection des mineurs non accompagnés soit réellement assurée ;
- protéger le droit de vivre dans la dignité et la sécurité de toutes les personnes déracinées, quel que soit leur statut au regard de la loi, en fournissant une aide humanitaire inconditionnelle, sous la forme d'un abri et de nourriture notamment ;
- informer toutes les personnes déracinées sur leurs droits — en leur indiquant notamment comment porter plainte contre un comportement de la police — de manière facilement

compréhensible et dans une langue qu'elles comprennent ;

- veiller à ce que les responsables de l'application des lois se conforment aux normes les plus élevées en matière d'opérations de maintien de l'ordre, en s'abstenant de recourir à des actes de violence illégaux, à une utilisation non appropriée du gaz lacrymogène, à des arrestations arbitraires et à des actes d'intimidation à l'encontre des personnes déracinées et des défenseur·e·s des droits humains, et en respectant l'obligation de porter un numéro de matricule (RIO) ;

- ouvrir une enquête exhaustive et indépendante sur les pratiques abusives dont auraient fait l'objet un grand nombre de migrants, réfugiés et défenseurs des droits humains aux mains de responsables de l'application des lois dans la région de Calais et de Grande-Synthe, et prendre des mesures administratives ou engager des poursuites judiciaires contre les responsables de ces agissements.

Recommandations à l'Union européenne

- L'Union européenne doit convenir d'une réforme du système de Dublin en revenant sur le principe qui fait peser une responsabilité disproportionnée sur les pays de première entrée des migrants et en le remplaçant par un système de relocalisation qui donne la priorité au regroupement familial et à d'autres liens particuliers avec un pays spécifique de l'UE ou un pays associé ; l'UE doit également mettre en œuvre des règles européennes communes en matière d'asile pour garantir des normes de protection plus justes sur l'ensemble de son territoire ;

- L'UE doit permettre aux réfugié·e·s de se déplacer librement dans l'UE : elle doit revoir à cet effet les textes communautaires restreignant le droit de circuler librement des demandeurs et demandeuses d'asile ayant obtenu gain de cause au sein de l'UE, et mettre en place un système de reconnaissance mutuelle des décisions positives en matière de protection internationale.

Recommandations au Royaume-Uni

- Le Royaume-Uni doit accroître les voies légales et sûres pour les personnes qui veulent demander l'asile, et le pays doit accueillir un nombre plus équitable de réfugiés et partager avec les autres pays européens les responsabilités en ce qui concerne l'aide et la protection à apporter aux demandeurs d'asile ;

- dans le cadre du règlement de Dublin ou des politiques et pratiques du Royaume-Uni, le pays doit coopérer avec les autorités françaises pour garantir le transfert rapide des réfugiés et demandeurs d'asile, en particulier les mineurs non accompagnés.

- Le pays doit accorder aux mineurs ayant le statut de réfugiés au Royaume-Uni le droit de parrainer leur famille proche ; il faut élargir la notion de « famille » afin que les jeunes qui ont eu 18 ans et les parents âgés puissent rejoindre leur famille au Royaume-Uni ; et il faut réintroduire l'assistance juridique pour les affaires concernant la réunification de familles de réfugiés.



**AMNESTY INTERNATIONAL
EST UN MOUVEMENT
MONDIAL DE DÉFENSE
DES DROITS HUMAINS.
LORSQU'UNE INJUSTICE
TOUCHE UNE PERSONNE,
NOUS SOMMES TOUS
ET TOUTES CONCERNÉ·E·S.**

NOUS CONTACTER

 info@amnesty.org

 +44 (0)20 7413 5500

PRENEZ PART À LA CONVERSATION

 www.facebook.com/AmnestyGlobal

 @Amnesty

LA SOLIDARITÉ PRISE POUR CIBLE

Criminalisation et harcèlement des personnes qui défendent les droits des migrant.e.s et des réfugié.e.s dans le nord de la France

À Calais et à Grande-Synthe, dans le nord de la France, les défenseurs des droits humains sont régulièrement victimes de nombreuses atteintes aux droits humains alors qu'ils mènent leur travail quotidien en apportant une aide humanitaire et un soutien aux migrants, demandeurs d'asile et réfugiés dans la région.

Des centaines d'adultes, d'adolescents et de familles avec de jeunes enfants continuent de rejoindre cette zone dans l'espoir de gagner le Royaume-Uni. Sur place, ils se retrouvent à attendre dans des conditions de vie très difficiles, sous des tentes et dans des camps informels. Depuis octobre 2016, après le démantèlement du camp connu sous le nom de « Jungle », dans lequel vivaient plus de 6000 personnes, les autorités françaises se sont donné pour objectif d'empêcher la formation d'autres camps informels à la frontière entre la France et le Royaume-Uni. L'une des mesures clés repose sur le démantèlement régulier des campements qui est effectué par de très nombreux policiers, lesquels sont formés à faire face aux émeutes et à gérer des foules plutôt que des personnes ayant besoin de protection. D'autres mesures ont consisté à placer les centres d'accueil loin de cette zone et, dans celle-ci, à négliger délibérément de fournir aux personnes en ayant besoin un accès approprié aux services essentiels tels que l'approvisionnement en eau, des installations sanitaires, de la nourriture et un abri.

Dans ce contexte, l'action des défenseurs des droits humains a joué un rôle essentiel en protégeant les migrants et les réfugiés contre les atteintes aux droits fondamentaux et en apportant un soutien plus que nécessaire à ces personnes amenées à survivre sans pouvoir bénéficier des services essentiels ni d'une assistance juridique. Cependant, alors qu'ils offrent leur aide et qu'ils surveillent les atteintes aux libertés fondamentales, les défenseurs des droits humains ont fréquemment fait l'objet d'intimidations, de harcèlement et d'accusations ; ils se sont heurtés à des obstacles, ont été criminalisés et même agressés. Dans le présent rapport, ces graves violations des droits humains sont exposées et il est demandé aux autorités françaises de cesser d'attaquer les défenseurs des droits humains ainsi que de reconnaître leur rôle comme essentiel pour permettre à l'État d'honorer ses obligations en matière de respect des droits humains. Les autorités devraient immédiatement prendre les mesures nécessaires afin de garantir un environnement sûr qui permette aux défenseurs des droits humains de travailler sans avoir peur d'être pris pour cibles.

Le travail des défenseurs des droits humains dans cette région est inextricablement lié au traitement des personnes déracinées ; il est donc également primordial de mettre fin aux violations des droits humains que subissent celles-ci. Pour ce faire, il est nécessaire d'améliorer le dispositif d'accueil et d'asile en France, de fournir des voies légales et sûres vers le Royaume-Uni et de réformer le système d'asile européen afin de supprimer l'exigence selon laquelle les demandeurs d'asile doivent solliciter une protection dans le premier pays d'entrée.





LA SOLIDARITÉ

PRISE POUR CIBLE

**Criminalisation et harcèlement des personnes qui
défendent les droits des migrant.e.s et des réfugié.e.s
dans le nord de la France**

AIDEZ-NOUS À SAUVER DES VIES

Traverser la Manche sur des embarcations inadaptées est périlleux.

En 2018, 350 migrants en danger ont été secourus en mer.

Votre action peut contribuer à sauver des vies et à lutter contre le trafic d'êtres humains et les réseaux criminels.






- **Soyez attentifs** aux rassemblements nocturnes inhabituels sur la plage laissant présager des départs.
- **Signalez les embarcations** et le matériel nautique à l'abandon.
- **Signalez tout comportement non marin** (navigations à feux éteints ou à trajectoires anormales).
- **Appelez le CROSS*** au 196 ou via le canal 16 si des personnes sont en détresse en mer.
- **Alertez les secours** à terre en appelant le 112.
- **Appelez la police** ou la gendarmerie au 17.
- **Prévenez le vol** de vos embarcations et votre matériel en les sécurisant.
- **Signalez vos mouvements** à la capitainerie.
- **Signalez l'achat** ou la présence de matériels en quantité anormale.



*Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage

"La Voix du Nord" du 22 juin, du 23 juin, du 24 juin, du 25 juin, du 26 juin, du 27 juin...

(plus démantèlements du jour à Calais :
Marck,
rue des Huttes, rue des Oyats, rue des Mouettes.)

Pour l'association, Claire Millot

Communiqués de juin

1^{er} juin :

- Marck,
- rue des Huttes, rue des oyats, rue des Mouettes.

2 juin

BMX, Hôpital et covoiturage.

3 juin

SECURITE ?

la sécurité est à géométrie variable dans notre beau pays...

les aires de repos sur les autoroutes sont fermées

les trottoirs ne sont plus de mise

en fait la SECURITE est bafouée !

mais qu'importe..... les beaux discours sur la sécurité routière perdureront encore un domaine où

FAITES CE QUE L' ÉTAT DIT , NE FAITES PAS CE QUE L' ÉTAT FAIT !

NB: prenez le temps de voir la situation ubuesque sur le Calaisis ...

les panneaux d'interdiction de stationner sont eux-mêmes derrière les grilles !

Jean-Claude Lenoir.

Les blocs rouges, c'est l'aire de repos de Saint Georges sur l'Aa, la glissière de sécurité, c'est celle de Beau-Marais.

Démantèlements :

- Marck,
- rue des Huttes, rue des Oyats, rue des Mouettes.



4 juin

BMX, Hôpital et covoiturage.

5 juin

Marck,
rue des huttes, rue des Oyats et rue des Mouettes.

6 juin

Marck,
rue des huttes, rue des Oyats et rue des Mouettes.

7 juin

Marck,
rue des Mouettes, rue des Huttes, rue des Oyats.

9 juin

Démantèlements d'hier (samedi 8) :

BMX et Hôpital

Démantèlements d'aujourd'hui (dimanche 9) :

Marck,
rue des Huttes, rue des Oyats, rue de Mouettes.

Vendredi et ce matin des gars pieds nus accusent les forces de l'ordre d'avoir pris leurs chaussures :
"CRS, CRS..."

10 juin

1) Le film d'Eléonore Dumas, " Tant que nos coeurs battront" présenté samedi soir au festival de l'Acharnière à Lille a obtenu dans la nuit de dimanche à lundi le premier prix ainsi que le prix spécial du CE cheminots du Nord sur la représentation du monde du travail :
[A Grande-Synthe, dans le Nord de la France, un groupe de femmes âgées de 60 à 90 ans se démène quotidiennement pour venir en aide aux migrants.](#)

2) Démantèlements du jour à Calais :
BMX (avant 8 h 30 ce matin) et Hôpital.

11 juin

Marck,
rue des Huttes, rue des Mouettes, rue des Oyats.

12 juin

Avant 8h30 et sous une pluie battante !
BMX, Hôpital et covoiturage...

13 juin

Marck,
rue des Huttes, rue des Mouettes, rue des Oyats.

14 juin

BMX et Hôpital.
Beaucoup de monde.
Démantèlement tardif : 11 heures moins le quart...

14 juin : le mot du président :

La mémoire collective est sélective. Tout tombe dans l'oubli.
Un exemple parmi tant d'autres... Qu'en est-il advenu ?
c'était en 2011
tout était truffé d'ambiguïtés
rien n'a finalement abouti

Un migrant est mort tragiquement dans les douves de la Citadelle après une course poursuite des forces de police.
Une version officielle très différente de celle présentée par la presse locale relate des événements pour le moins troublants.
On peut penser qu'une autopsie à été diligentée par Monsieur le Procureur.
On peut se demander quel service de police a été chargé de mener l'enquête.
On peut se demander où se trouve la voiture immatriculée en GB.
On peut aussi s'interroger sur la non arrestation de son compagnon.
On peut se demander les raisons du silence ou de la timidité des médias notamment nationaux.
Un homme est mort .
Un homme est mort lors d'une course poursuite engagée par les forces de l'ordre.
On peut légitimement souhaiter connaître les avancées de l'enquête.
SALAM Nord Pas de Calais

15 juin

Marcq,
Rue des Huttes, rue des Mouettes, rue des Oyats.

16 juin

BMX et Hôpital.

17 juin

Marck,
rue des Huttes, rue des Mouettes, rue des Oyats

18 juin

à l'Hôpital.

19 juin

Hier : BMX en plus de l'Hôpital,
Ce matin sous une pluie battante, Marck, rue des Huttes, rue des Oyats, rue des Mouettes.

20 juin : le mot du président

INFORMATION:

L'indice mondial de la paix 2019 a classé 163 pays en fonction du degré de paix et de sécurité.

L'Institut pour l'économie et pour la paix a révélé, le 12 juin dernier, son classement annuel de 163 pays selon leur degré de paix. Comme l'année précédente, l'Islande est désigné pays le plus sûr du monde, suivi par la Nouvelle-Zélande et le Portugal.

À l'inverse, l'Afghanistan est considéré comme le pays le plus dangereux du monde. L'Irak, le Yémen ou le Soudan du Sud échouent juste avant.

La France n'est classée qu'à la 60e place, au niveau du Vietnam (57e) ou du Sénégal (58e) et loin derrière l'Allemagne (22e), l'Italie (39e) ou le Royaume-Uni (45e).

comment comprendre l'attitude du gouvernement français dont nous sommes les témoins sur notre littoral, en lisant ces lignes ?

oui on peut lire, relire

démantèlement

SALAM NPC.

et tristement la réponse française perdue : harcèlement,

22 juin

BMX et Hôpital

Appel à délation :



"La Voix du Nord" du 22 juin, du 23 juin, du 24 juin, du 25 juin, du 26 juin, du 27 juin...

(plus démantèlements du jour à Calais :

Marck,

rue des Huttes, rue des Oyats, rue des Mouettes.)

23 juin

Marck,
rue des Huttes, rue des Mouettes, rue des Oyats.

28 juin : le mot du président

[Le mot du président à propos de l'appel à la délation publié dans la "Voix du Nord" par le ministère de l'Intérieur.](#)

comme si VIOLENCE et HARCÈLEMENT ne suffisaient pas
place à la DÉLATION organisée et encouragée par l'ETAT !
la voix du nord sombre dans l'innommable
nous refusons que notre République tombe si bas
HONTE à ces procédés !
LA SOLUTION EST UNE PLACE A L' HUMANITÉ , A LA FRATERNITÉ !
SALAM NPC

29 juin : deux jours à Calais

Vendredi 28 : BMX et Hôpital

Samedi 29 : Marck, rue des Huttes, rue des Mouettes, rue des Oyats

Pour l'association : ***Claire Millot***

Communiqués de juillet

1^{er} juillet :

Hier : dimanche 30 juin : BMX et Hôpital.
Aujourd'hui, lundi 1^{er} juillet :
Marck,
rue des Huttes, rue des Oyats, rue des Mouettes.

2 juillet :

BMX et Hôpital

3 juillet :

Marck,
rue des Huttes, rue des Oyats, rue des Mouettes.

4 juillet :

BMX et Hôpital.

6 juillet : deux jours à Calais :

Vendredi 5 juillet

Marck,
rue des Huttes, rue des Oyats, rue des Mouettes.
Samedi 6 juillet :
BMX et Hôpital.

7 juillet :

Marck,
rue des Huttes, rue des Oyats, rue des Mouettes.

8 juillet :

BMX et Hôpital

9 juillet :

Grosse évacuation forcée à Calais en cours ce matin.
Zone industrielle des Dunes, l'entrepôt de la rue des Garennes et le camp
situé derrière ont été
totalement démantelé ce matin très tôt.
(Un communiqué interassociatif doit sortir très vite).



10 juillet :

Ce matin :
BMX et Hôpital.

11 juillet : deuxième gros démantèlement en trois jours

Ce matin, démantèlement du même secteur exactement qu'avant-hier dans la zone industrielle des Dunes. Ramassage des tentes et des duvets...

Nous n'en avons plus à distribuer.

Veillez trouver ci-joint le communiqué de presse interassociatif pour l'évacuation de mardi.

12 juillet :

BMX et Hôpital.

A l'Hôpital, la police a pris pratiquement toutes les tentes et tous les duvets...

13 juillet :

Démantèlements ce matin à Marcq, rue des Huttes, rue des des Oyats, rue des Mouettes.

A Marcq, les Afghans étaient démantelés pour la 3e fois consécutive, l'alternance des jours n'est plus respectée...

Hier c'était à une heure tout à fait inhabituelle (l'après-midi), ils ne se méfiaient pas.

Toutes les tentes ont été embarquées sauf trois.

Rue des Huttes : la vidéo visible sur le site (prise un peu avant 9h) montre un gars jeté par terre par les gendarmes ; il refusait de laisser prendre sa tente.

Nous n'avons plus de tentes à distribuer.

14 juillet :

Ce matin, démantèlement au BMX, à l'Hôpital

... et à Marck (4e fois consécutive)...

Mais qu'ont donc fait les Afghans pour mériter un tel acharnement ?

15 juillet :

Marck (5e fois consécutive) !

rue des Huttes, rue des Oyats, rue des Mouettes.

16 juillet :

Ce matin : Hôpital et BMX

et le camp des Afghans à Marck, pour la 6e fois consécutive...

17 juillet :

Rue des Huttes, rue des Oyats, rue des garennes.

La police est seulement passée voir chez les Afghans, à Marck.

18 juillet : nouvelles des deux sites :

Grande-Synthe : réunion hier avec le sous préfet et le maire.

L'évacuation de l'Espace Jeunes du moulin est programmée d'ici la fin du mois de juillet.

Il y a trop de monde, c'est sûr, mais peu importe que certains échappent à la rafle, que d'autres reviennent et que des nouveaux arrivent..

Le même scénario déjà vécu va se répéter.

Calais : ce matin

- évacuation importante rue des Huttes,
- deux arrestations de très jeunes garçons à Marck,
- comptage au BMX.

19 juillet : nouvelles de Calais

- Démantèlement massif rue des Huttes.
- Installation de rochers pour empêcher les distributions au Stadium, à côté du BMX (nos photos).



21 juillet : Calais hier et aujourd'hui

Hier matin (samedi 20) démantèlements à l'HÔPITAL, comptage au BMX.

Et (totalement inhabituel) démantèlement à nouveau à l'Hôpital dans l'après-midi

Ceux qui avaient dormi rue des Huttes n'avaient plus de tentes et étaient trempés jusqu'aux os le matin. Nous n'avons plus de quoi les mettre au sec...

Vous aurez demain les nouvelles d'aujourd'hui : qui sait jusqu'à quelle heure les forces de l'ordre seront intervenues ?

22 juillet : deux jours à Calais :

Hier matin (dimanche) : démantèlement à Marck (encore une fois)

Ce matin (lundi) : démantèlement à Marck et à l'Hôpital.

Un exilé s'est vu confisquer son récépissé de demande d'asile par les forces de l'ordre, il suppliait ensuite les CRS pour qu'on le lui rende...

23 juillet :

Démantèlement à Marck (encore une fois) et au BMX.

Les forces de l'ordre ont tout ramassé y compris le matériel de cuisine...

24 juillet :

Démantèlement :

- BMX et Hôpital,
- Marck : et deux arrestations.

25 juillet :

38 ° aujourd'hui...

Démantèlements rue des Huttes et rue des Oyats

A Marck, les forces de l'ordre sont venues, ont chassé les gars mais n'ont rien pris...

26 juillet :

BMX et Hôpital

27 juillet :

Evacuation dans toute la zone industrielle des Dunes, en particulier rue des Huttes où campent des centaines de migrants.

On voit en arrière sur la deuxième photo le camion benne qui ramasse les affaires de nos amis...



28 juillet :

BMX, Hôpital,
Marck.

29 juillet :

Gros démantèlements rue des Huttes, rue des Mouettes, rue des Oyats.

30 juillet :

Gros démantèlement :

- rue des Huttes toutes les tentes du côté de la rue où se trouve la distribution du repas par la Vie Active ont été emportées.
- Tout de que les migrants n'ont pas mis à l'abri avant l'arrivée des forces de l'ordre a été emporté : au BMX, à l'Hôpital et à Marck...

31 juillet :

Rue des Huttes, très violemment, et toute la Zone Industrielle des Dunes.

Pour l'association : Claire Millot

Communiqués d'août

2 août :

Hier (jeudi) :

BMX, Hôpital et Marck.

Aujourd'hui (vendredi) :

rue des Huttes et toute la Zone Industrielle des Dunes.

3 août :

- Rue des Huttes, gros démantèlement.

- Marck : les tentes ont été lacérées par les forces de l'ordre.

Beaucoup de nouveaux, dont certains vraiment très jeunes (non accompagnés).

4 août :

Démantèlement rue des Huttes ce matin.

Beaucoup de nouveaux demandent des tentes mais nous n'avons rien à leur donner.

5 août :

Aujourd'hui : démantèlement particulièrement brutal.

BMX, Hôpital et Marck.

Arrivée de très jeunes garçons à Marck.

Ils n'ont que deux tentes pour 37 personnes...

6 août :

Démantèlement rue des Huttes, avec des arrestations.

Un simple passage des forces de l'ordre au BMX.

Encore de nouveaux très jeunes arrivés à Marck.

7 août :

BMX et Hôpital.

8 août :

Rue des Huttes et toute la Zone Industrielle des Dunes.

9 août :

- La police a enlevé toutes les tentes au Stadium, tous les gars étaient réfugiés sous le pont, trempés et transis.

- Démantèlement aussi à l'Hôpital.

- A Marck ,il y a 3 tentes pour 27 personnes.

Tristes tableaux.

10 août :

Plus de 40 noeuds !

Alerte météo !

Qu'importe

La politique gouvernementale : le démantèlement

Jean-Claude Lenoir



11 août :

Marck (hier déjà), Hôpital, BMX,

Des gars sans chaussures et sans chaussettes...

11 et 12 août :

Démantèlement rue des Huttes, sous une pluie battante...

Et voici des photos prises pendant la distribution de ce matin au camp de l'hôpital.

Des jeunes afghans devant le rond point, emmitouflés dans leurs sacs de couchage posés sur une bâche. Sans tentes."



13 août :

Démantèlement au BMX, à l'Hôpital et à Marck.

Les forces de l'ordre sont seulement passées rue des Huttes.

Le nombre augmente, la situation est de plus en plus difficile, aujourd'hui on en a vu un avec les pieds mis à l'abri comme "chaussures" dans des sacs poubelle...

14 août :

Rue des Huttes.

15 août :

Un jour férié identique aux autres jours de la semaine.

Démantèlements au BMX, Hôpital et à Marck.

16 août :

Rue des Huttes.

17 août : situation difficile à Calais :

Aujourd'hui démantèlements sous une pluie battante au BMX et à l'Hôpital.

Les CRS sont passés à Marck, n'ont rien enlevé mais ont mis en fuite les exilés.

Chez les Erythréens trois arrestations et un gazage violent.

Les gars disent que c'est parce qu'ils se sont rebiffés et que la police en plus a pris la nourriture et l'a éparpillée par terre.

Rue des Huttes la police est venue et les gars disent qu'elle a ramassé tout ce qu'elle a trouvé comme vêtements et l'a jeté dans le feu.

Une dame africaine (rue des Huttes aussi) avec deux petits enfants était sans tente et sans couvertures (elle dit que la police lui a pris hier).

Le 115 ne répond même pas.

18 août :

Démantèlement rue des Huttes.

Situation très difficile : des familles, avec des petits, sans tente et sans couvertures...

20 août :

Hier :

BMX (deux fois : à 8 h 30 et à 11 h 30), Hôpital et Marck.

Aujourd'hui : rue des Huttes.

en plus la police nationale est passée au BMX pour un comptage des tentes et des gens.

21 août :

Démantèlement dans l'après-midi, contrairement à toutes les habitudes, à l'Hôpital et au covoiturage,.

En plus, la police a enlevé toutes les tentes sur le trottoir pendant les douches, rue des Huttes.

23 août :

Aujourd'hui les Afghans de Marck n'ont plus rien.

Hier la police a tout pris, tentes, etc.

Il reste juste leur duvet : on en voit, sur la photo, endormis dedans.

Et la police est venue l'après midi et ils disent qu'elle a profité de leur absence pour prendre vêtements et chaussures (voir photo).



23 août : communiqué de presse inter-associatif :

A propos d'une dame perdue en mer...

Pour l'association, Claire Millot

Press release 20 August 2019 / Communiqué de presse 20 août 2019

For immediate release

** Version française ci-dessous **

Tragic disappearance of woman at UK border is a symptom of wider problem:

Lack of access to legal routes of passage must be addressed

On Friday 9th August, news was received that a woman previously supported by the Refugee Women's Centre in Dunkirk had gone missing whilst crossing the Channel from France to the UK. Three of the twenty people on the boat were reported to have gone overboard by HM Coastguard. Two were rescued, but this woman's body was not found. She is the first person known to have disappeared, presumed dead, in the Channel attempting to seek asylum in the UK.

The exact circumstances of this woman's disappearance are not known. What is evident, however, is that along with many other prospective asylum seekers living in the camps around Calais and Dunkirk, this woman was left with no safe route to seek asylum in the UK. Faced with degrading, unsanitary and unsafe living conditions, coupled with the striking lack of safe and legal routes to seek asylum in the UK, has led to an escalation in the risks that the displaced community in Northern France are prepared to take.

Inhumane conditions and lack of safe routes

Currently, there are an estimated 900 people living rough in informal settlements around Grande-Synthe, near to Dunkirk. Many individuals, including the woman who is presumed to have lost her life in the Channel earlier this month, sleep inside a dirty and crowded gymnasium opened as temporary shelter by the local mayor. Others, including families and young children, are left to sleep in poor-quality tents outside. A French Supreme Court decision in June this year ordered the state to put in place access to showers, toilets and water points for refugees in Grande Synthe, as well as access to relevant legal rights information through flyers in people's native languages. This follows a court ruling in June 2017 that found that the living conditions in camps around Calais constituted "inhuman and degrading treatment" for those living there.

The situation on the ground, however, has become no less desperate. People's rights to shelter, sanitation, health, asylum and information in their own language are violated on a daily basis – to

name only a few. Women are particularly hard hit, with no stable shelter, limited access to sexual and reproductive health services and poor protection from exploitation. Unsurprisingly, individuals in the area are becoming increasingly desperate to escape their predicament in Northern France, which appears to have led to an escalation in the risks that individuals take in order to seek sanctuary in the UK.

Gymnasium shelter in Grande-Synthe, summer 2019. Credit – Help Refugees Frances Timberlake, Refugee Women's Centre, said: "We are sickened, sad and angry. First and foremost, our thoughts go out to this woman's family and friends. Their shock and grief will be felt acutely. We remember the five other people reported to have died or been killed at this border so far this year, and the 209 others since 1997, as a result of hostile living conditions, police violence and brutal border policies. In response to this recent incident a spokesperson from the UK Home Office said that "crossing the Channel in a small boat is a huge risk." We agree. But we refuse for the blame to be put on individuals making this journey and we demand safe and legal routes to be re-opened. Refugee lives are not disposable."

Maddy Allen, Field Manager at Help Refugees, said: "In the last year we have seen a rise in the number of women, men and children attempting to reach the UK by dangerous boat journeys across the Channel. This has not happened in a void. Following extra funding agreements from the UK government towards the harsh security and surveillance measures on the ground in Calais and Dunkirk, the routes undertaken to reach safety are increasingly dangerous. The recent situation of the Channel boats must not be used as an excuse to clamp down hard on innocent people. The UK must co-operate with the French to bring positive solutions for all parties and make sure that we are using the principles of justice and humanity to consider each and every displaced person with the dignity they deserve."

Marta Welander, Executive Director at Refugee Rights Europe, said: "We deeply lament the most recent disappearance at the UK border. Heightened border security has been accompanied by increased hostility by the French state towards displaced individuals in the area, taking the shape of high levels of police harassment, intimidation, violence and frequent evictions from living spaces. The lack of safe and legal routes for displaced persons to seek asylum in the UK has led to an escalation in the risks that individuals take, and we call on the UK government to urgently provide expanded safe and legal routes to prevent future tragedies."

Background: Britain's juxtaposed border arrangements

The juxtaposed border arrangements leave prospective asylum seekers to the UK without a mechanism to file their asylum claim; a right which is enshrined under international law.

Legal means are only accessible to a very small minority who fit specific criteria. For example, a minority of individuals may be eligible for family reunification via the Dublin protocols. Yet this only applies within very narrow parameters, your partner in the UK must either have humanitarian protection or refugee status or in the case of parents in the UK, the applicant must be under the age of 18.

For minors there are two legal routes available. Either, via family reunification or via the Dubs Amendment. Yet these can be immensely complex processes to navigate and waiting times are lengthy. The UK's family reunification policies are also restrictive – based upon concepts of the nuclear family. Over the age of 18 you are unable to apply for younger siblings join you and unaccompanied children are unable to apply to bring their parents to the UK.

Signatories:

Refugee Women's Centre

Help Refugees

Refugee Rights Europe

Doctors of the World / Medecins du Monde

Refugee Community Kitchen

Refugee Info Bus

First Aid Support Team (FAST)

MRAP

L'Auberge des Migrants

Salam Nord / Pas de Calais

Emmaus

La Cabane Juridique

Ligue des Droits de l'Homme

Bethlehem

ACCMV

Sourire Aide Vie Espoir (SAVE) Disparition tragique d'une femme à la frontière soulève un plus large problème

: il est urgent de prendre en main le problème du manque de voies légales et sûres

Vendredi 9 août, une femme soutenue par le Refugee Women's Centre à Dunkerque a été portée disparue en tentant de passer la frontière entre la France et le Royaume-Uni. Selon les gardes-côtes britanniques, trois personnes parmi la vingtaine présente sur le bateau sont passées par-dessus bord. Deux ont pu être secourues. Le corps de cette femme n'a pas été retrouvé. Elle est la première personne reconnue disparue, avec des chances de survie quasi inexistantes, dans la Manche en essayant de chercher l'asile au Royaume-Uni.

Les circonstances exactes de sa disparition ne sont pas connues. Ce qui est connu en revanche, c'est que cette femme n'a pas pu se tourner vers des moyens sûrs pour demander l'asile et rejoindre le Royaume-Uni, comme de nombreuses personnes présentes dans les camps entre Calais et Dunkerque. Les conditions de vie dégradantes, insalubres et dangereuses conjuguées au manque de voies sûres et légales pour demander l'asile au Royaume-Uni mènent les populations en exil dans le nord de la France à prendre des risques de plus en plus importants. Conditions de vie inhumaines et manque de routes sûres

On estime actuellement que 900 personnes vivent dans des camps informels dans la région de Grande-Synthe. Beaucoup d'entre elles, notamment la femme ayant disparue dans la Manche plus tôt ce mois-ci, dorment à l'intérieur d'un gymnase surpeuplé ouvert temporairement comme abri par la mairie. D'autres, y compris des familles et des jeunes enfants, dorment à l'extérieur dans des tentes de mauvaise qualité. Le Conseil d'Etat a rendu une décision en juin dernier demandant à l'Etat français d'assurer l'accès à des douches, toilettes et points d'eau à Grande-Synthe, ainsi que l'information effective par flyers de leurs droits dans la langue natale des personnes. Cela fait suite à l'ordonnance de juin 2017 qui qualifie les conditions de vie dans les camps de Calais comme un "traitement inhumain et dégradant" des personnes.

La situation sur le terrain n'en reste pas moins compliquée. Les droits d'accès à un hébergement, à la santé et à l'information par les personnes qui parlent leur langue, pour n'en citer que quelques-uns, sont régulièrement ignorés. Les femmes sont particulièrement vulnérables. Elles ont un accès très limité aux services de santé sexuelle et reproductive et sont exposées à des systèmes d'exploitation. C'est donc sans surprise que les personnes vivant dans de telles conditions prennent des risques de plus en plus importants pour quitter le nord de la France.

Signataires:

Refugee Women's Centre

Help Refugees

Refugee Rights Europe

Doctors of the World / Medecins du Monde

Refugee Community Kitchen

Refugee Info Bus

First Aid Support Team (FAST)

L'Auberge des Migrants

Salam Nord / Pas de Calais

La Cabane Juridique
Ligue des Droits de l'Homme
Bethlehem
ACCMV
MRAP
Sourire Aide Vie Espoir (SAVE)

25 août :

Aujourd'hui : BMX et Hôpital.

Il y a de plus en plus de monde mais il reste de moins en moins de tentes...

27 août :

Hier démantèlement rue des Huttes, l'après-midi.

Ce matin, BMX et Hôpital.

Cette incertitude sur le moment du démantèlement en pousse certains à ne pas quitter leur tente pour qu'elle ne soit pas enlevée pendant leur absence, même pour aller manger...

28 août :

CALAIS :

Ce matin, rue des Huttes.

Hier soir, la police est passée à Marck et a pris deux tentes et la totalité des couvertures...

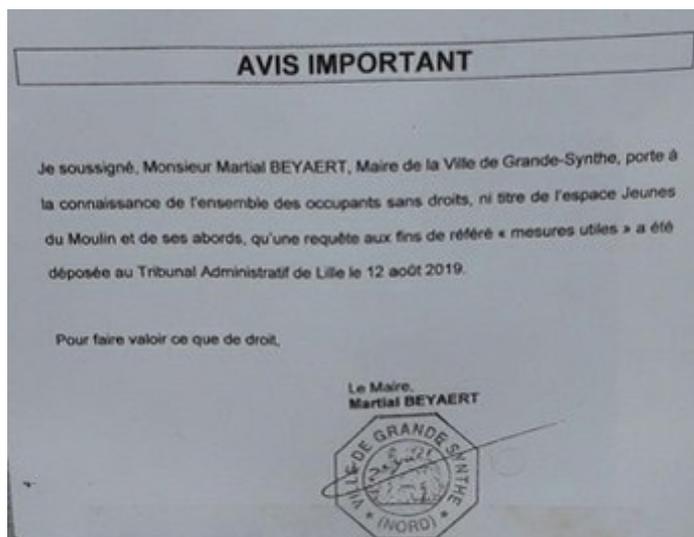
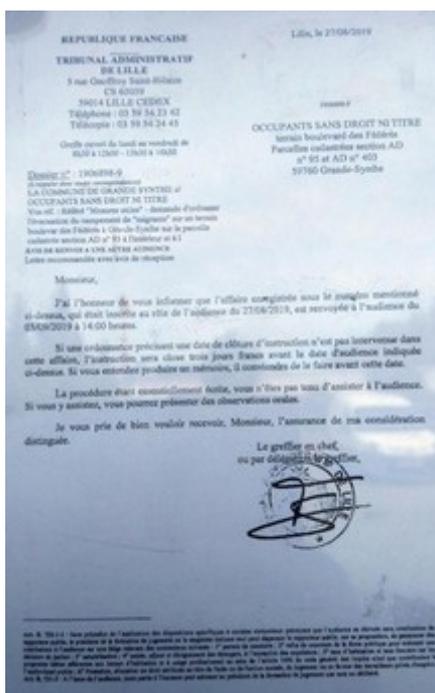
GRANDE-SYNTHE :

Du nouveau sur l'évacuation d l'Espace Jeunes du Moulin.

Affichages ce matin au gymnase :

- Le maire a demandé le 12 août au tribunal administratif de Lille de décider l'évacuation,
- L'audience aura lieu mardi 3 septembre.

Un communiqué de presse interassociatif est en cours de rédaction et sera envoyé demain.



29 août :

BMX et Hôpital

31 août : communiqué inter-associatif :

Comme vous le savez, actuellement un millier environ de "migrants" vivent tant bien que mal sur le territoire de Grande-Synthe : ils souhaitent ardemment pouvoir s'établir en Grande-Bretagne. Bloqués chez nous par le dispositif policier mis en place tant par la France que par la Grande-Bretagne " pour réguler l'immigration", ils sont hébergés depuis cet hiver dans un gymnase de la ville où ils survivent dans quelque 500 tentes plantées alentour. D'autres ont choisi de séjourner de façon plus précaire encore dans le bois du Puythouck.

Opposés dès l'origine à ce type d'hébergement ou d'installation, les services de l'Etat viennent de décider de transférer l'ensemble des exilés pour, disent-ils, "une mise à l'abri" dans des centres d'accueil CAO ou CAES des Hauts-de-France. Pour ce faire, encore faut-il toutefois qu'il y ait en amont une décision judiciaire, en l'occurrence une ordonnance de référé autorisant l'évacuation des lieux. Ce qui devrait se matérialiser le mardi 3 septembre prochain à 14 h lors d'une audience -publique- tenue au siège du Tribunal Administratif à Lille. Les associations qui oeuvrent aux côtés des exilés seront présentes ou représentées à cette audience. Les médias qui ont rendu compte fidèlement des événements qu'ils ont vécus et vivent à Grande-Synthe y ont, à notre avis, leur place aussi.

Notre préoccupation en effet est que si le tribunal donne son aval à l'évacuation, celle-ci soit forcée, génératrice d'abus sous la contrainte policière. Jusqu'à présent en effet, toutes les expulsions systématiques comme ce fut le cas récemment en 2017 et 2018 se sont soldées par des échecs, la majorité des évacués revenant rapidement vers le littoral et les zones de transit les plus proches de l'Outre-Manche. De même elles s'interrogent sur la capacité réelle des CAO de la région que l'on sait saturés d'absorber du jour au lendemain un tel flux de réfugiés. Et donc elles se demandent si l'opération ne débouchera pas sur une mise à l'écart des personnes fort loin des lieux où elles entendent vivre. Sans solution alternative fiable, l'évacuation de familles, d'enfants, d'adultes non informés de fait sur un devenir qui ne devrait être que plus précaire encore, a toujours été un pis-aller coûteux et inefficace, indigne des valeurs affichées par notre pays.

Les associations de défense des exilés ne souhaitent pas pour autant voir cette situation se pérenniser : une anticipation , une préparation collégiale (mairie, autorités d'Etat et associations) d'une véritable offre de mise à l'abri, avec hébergement

inconditionnel et non prise en compte des empreintes Dublin devrait être possible et efficace. Pour l'inter-association de Grande-Synthe, Claire Millot

31 août :

BMX et Hôpital.

Pour l'association Salam : Claire Millot

Communiqués de septembre

1er septembre :

Rue des Huttes

2 septembre :

Aujourd'hui : BMX, Hôpital et Marck où la police a encore pris toutes les tentes.

3 septembre :

Grande-Synthe : audience au TA : la décision sera communiquée demain après-midi au plus tard.
Calais : démantèlement rue des Huttes.

5 septembre :

CALAIS :

démantèlement ce matin rue des Huttes.

Annonce mardi soir en réunion en sous-préfecture : opération courant septembre de mise à l'abri prévue sur rue des Huttes.

GRANDE-SYNTHE :

voilà le texte du jugement rendu hier (7 pages), Excusez-moi si vous l'avez déjà reçu trois fois,...

Notez bien au § 18 que le juge se déclare incompétent pour ce qui est de l'usage de la force publique .

6 septembre :

- Démantèlements aujourd'hui à Calais :

BMX et Hôpital.

- Pour les évacuations, les rumeurs succèdent aux rumeurs. Aucune information sûre...

7 septembre :

Démantèlement ce matin rue des Huttes.

Les gars qui sont installés derrière le BMX ont dit ce matin avoir été gazé hier soir vers 21 h par la police. Ce matin ils avaient encore les yeux tout rouges.

Un avis d'expulsion décidé par le Tribunal de Boulogne le 4 septembre a été affiché aujourd'hui rue des Huttes.

La date de l'opération n'est pas précisée.

L'autorisation d'expulser reste valable 3 mois pour ceux qui se réinstalleraient...

8 septembre :

Démantèlement ce matin à Calais : BMX et Hôpital.

Excusez un erreur de transmission d'info : c'est à Marck et pas au BMX qu'a eu lieu vendredi soir le gazage brutal.

Pas d'information plus claire sur les évacuations mais une grosse présence policière des deux côtés.

9 septembre :

Auto-évacuation à Calais, rue des Huttes.

Inquiet de ce qui est annoncé, tout le monde a quitté le site ! (notre photo ce matin).

A Grande-Synthe, les rumeurs continuent de se croiser, mais toujours pas d'évacuation au Moulin aujourd'hui...



10 septembre :

Evacuations :

Grande-Synthe : l'info pour jeudi matin 8 h semble fiable.

Calais : démantèlement du bois Dubrulle (par rue de Pont de Trouille).

La police a tout ramassé (tentes, couvertures, affaires personnelles).

Les gars disent que les policiers les ont renvoyés rue des Huttes (là d'où ils étaient partis pour ne pas être évacués !!!)

11 septembre :

Calais : démantèlement rue des Huttes, mais comme on en connaît depuis des mois, pas avec évacuation en autocars comme on s'y attend...

Grande-Synthe : rumeur d'ajournement de l'évacuation, mais des indicateurs dans un sens comme dans l'autre. Rien de vraiment probant.

12 septembre :

L'évacuation attendue n'a pas eu lieu à Grande-Synthe.

A Calais par contre, évacuation dans la Zone Industrielle des Dunes.

Un CP Inter associatif doit suivre.

L'accès a été bloqué rue des Huttes par les forces de l'ordre, mais les gars ont réussi à se sauver.

Il y avait deux bus qui sont donc partis pratiquement vides, par contre trois vans de la PAF sont partis pleins.

Tout a été ramassé et mis dans la benne, dans l'ancienne jungle, dans le Bois Dubrulle, depuis les tentes jusqu'aux provisions de nourriture.

Grande-Synthe 12 septembre :

Evacuation reportée.
A suivre

13 septembre :

RAS à Grande-Synthe.
Calais: démantèlements rue des Huttes et Bois Dubrulle, comme hier. Tout a été à nouveau enlevé.

14 septembre :

Démantèlements à Calais ce matin :
BMX, Hôpital et Marck.
A Marck, les gars racontent qu'ils ont été réveillés à coups de pied et de gazeuses (hors des tentes et à l'intérieur).
Les tentes redonnées hier ont été à nouveau confisquées aujourd'hui.

16 septembre :

Grande-Synthe :
Pour ceux qui n'aurait pas eu l'info : évacuation du gymnase demain matin, aussi sûr que ça l'était jeudi dernier...
Donc confirmation demain matin.
Calais :
démantèlement aujourd'hui au BMX, Hôpital et à Marck.

17 septembre :

Calais : démantèlements rue des Huttes, rue des Oyats, route de Gravelines.
Grande-Synthe : évacuation, comme prévu dans le calme, l'info était passée : récalcitrants en centre de Rétention.
Deux couacs :
Une jeune dame du HRO emmenée au poste à Dunkerque après contrôle d'identité. Rien à lui reprocher (si ce n'est d'être anglaise). C'est Christian Salomé qui a dû venir pour la faire sortir.
Deux bus arrêtés et gazés au péage à Boulogne sur l'A16. Depuis des mois les autorités annoncent que les évacuations se font dans les Hauts de France, sauf que ces deux bus allaient à Brest. Á la première halte (péage) les gars ont voulu descendre. Les choses ont mal tournés. 5 ont été emmenés en Centre de Rétention.
Évacuation forcée plus mensonge...

18 septembre :

- Calais : démantèlements au BMX, Hôpital, et à Marck.
A Marck la police a pris toutes les tentes encore une fois.
- Grande-Synthe : ce soir aussi une bonne centaine de migrants dans la nature.

19 septembre :

- Grande-Synthe :

125 repas distribués ce midi au Puythouck.

Distribution dans le calme mais les gars avaient les traits tirés de ceux qui ont mal dormi ou dormi dehors ou les deux...

- Calais

Evacuation rue des Huttes (ci-joint deux photos du "camp" après le passage des forces de l'ordre.)

Une énorme machine qui broie fait disparaître arbres et buissons.

(Photo et communiqué de presse de notre président.)

A une époque où on se targue de protéger les abeilles et tous les autres insectes, couper les arbres et les buissons qui peuvent leur servir de refuge parce qu'ils servent aussi d'abri à des hommes sans défense, n'est-ce pas scandaleux ?

A une époque où tous les partis se targuent d'écologie, il semblerait qu'ils se colorent de thèses extrémistes... Là encore à des fins électoralistes...

Jusqu'où oseront-ils salir notre République ?

Jean-Claude.Lenoir



20 septembre :

Démantèlements aujourd'hui à Calais :

BMX et Hôpital.

A l'Hôpital, les gars racontent un réveil à coups de pieds à 6 h du matin.

L'équipe n'a pas vu de forces de l'ordre à Marck...

Grande-Synthe :

250 repas distribués par Emmaüs ce midi.

Monsieur le sous-préfet mardi matin (matin de l'évacuation) nous affirmait, avec un sourire supérieur, que cette fois-ci les gens évacués ne reviendraient pas.

Les associatifs sont sur le terrain et connaissent la réalité : les migrants reviennent faute de propositions adaptées.

125 repas hier midi, 250 aujourd'hui, combien demain ?...

21 septembre :

Entre 350 et 370 repas ce midi, sous l'oeil des CRS, au Puythouck.

Cent de plus qu'hier...

Quand les autorités accepteront-elles de reconnaître la réalité : inutilité des évacuations sous la

contrainte, et avec les empreintes Dublin ?...

22 septembre :

Grande-Synthe 400 repas (ADRA) ce midi.

Mais l'ADRA estime à 500 le nombre des présents...

Nos prévisions étaient malheureusement réalistes...

(125 personnes jeudi, 250 vendredi, 350 samedi, 500 dimanche...)

Calais :

Harcèlement policier;

Hier :

- démantèlement rue des Huttes, route de Gravelines,

- visite de la police derrière les murs, près du BMX,

- intervention des CRS dès 6 h du matin à Marck. Les gars racontent qu'ils se sont fait pourchasser.

L'un dit s'être fait courser en voiture et a effectivement les genoux abîmés et un autre a des fils sur l'arcade sourciliaire. Il y a aussi une jambe cassée.

Il reste deux tentes pour 30 personnes.

Aujourd'hui : démantèlement

- à Marck.

Il y a un barrage complet (deux fourgons de CRS et un de gendarmerie qui empêchent complètement de voir, un peu seulement par la voie ferrée).

Les forces de l'ordre ont tout pris : tentes, vêtements, jerrycans, sous les yeux des bénévoles. Les gars sont pieds nus.

Ils n'ont pas le droit de prendre les jerrycans (l'accès à l'eau est un droit fondamental). Il y a là un représentant de la sous-préfecture. il refuse de laisser reprendre les jerrycans dans la benne. Il nous dit seulement : " Je vais faire remonter l'information".

Certains disent : "Plutôt rentrer se faire tuer en Afghanistan que continuer comme ça..."

Des routiers de Transmarck sont bloqués par les CRS, pris pour des migrants.

- A l'Hôpital : ils ont pris les tentes.

23 septembre :

- Grande-Synthe : 450 repas ce midi, cela augmente encore mais plus lentement.

- Calais : démantèlement dans le secteur délimité par la rue Huttes et la route de Gravelines.

24 septembre :

Grande-Synthe : 300 repas (mais il pleuvait, il y a toujours moins de monde quand il fait mauvais)

Calais : démantèlement à l'Hôpital, au BMX et à Marck.

25 septembre :

Calais : démantèlements rue des Huttes

Grande-Synthe : démantèlements au Puythouck.

Tentes et matériel enlevés par les forces de l'ordre.

Accès interdit aux Migrants et aux associatifs (je ne sais pas si l'interdiction a fini par être levée pour la nuit...)

La distribution du repas au moins a été autorisée hors du périmètre.

26 septembre :

Grande-Synthe : grosse présence policière.

Evacuation des tentes ce matin.
Départ d'un bus AFEJI avec les familles volontaires.
300 repas ce midi.

27 septembre :

Démantèlements à Calais :
- Hier : BMX, Hôpital, Marck.
- Aujourd'hui : secteur entre la rue des Huttes et la route de Gravelines.
Grande-Synthe :
tous les jours un bus qui propose des départs volontaires,
tous les jours une lourde présence policière et une évacuation de matériel mis à la benne.
Au moins 300 repas distribués aujourd'hui.

28 septembre :

Calais : démantèlement : BMX, Hôpital, Marck.
Distribution sous une pluie battante,
énormément de monde, des nouveaux et des anciens de retour.
A Grande-Synthe : distribution des Hollandais "Stand by you". Je ne sais pas si on aura des nouvelles...

30 septembre :

Démantèlements à Calais :
hier (dimanche 29) : rue des Huttes,
aujourd'hui (lundi 30) : BMX, Hôpital, Marck (après le passage de la police, il ne reste qu'une seule tente),
Grande-Synthe,
très lourde présence policière.
Nombre de repas stabilisé autour de 300.

Pour l'association, Claire Millot

Communiqués d'octobre 2019

1^{er} octobre :

Démantèlement à Calais : rue des Huttes.

Repas à Grande-Synthe : 300 à 350 repas distribués au Puythouck.

2 octobre :

BMX, Hôpital, Marck.

Du nouveau grillage installé rue des Huttes...Merci Florian pour les photos : le chargement de grillage sur une remorque, et les premiers travaux...



4 octobre :

M. le sous-préfet déclare ("Voix du Nord" de ce matin) : " Plus personne ne dort dans les bois".

Si on lit ce qui suit, il constate seulement qu'il n'y a "plus d'abris de fortune".

Évidemment, il fait enlever les tentes et les bâches....

Cela ne veut pas dire qu'il n'y a plus personne !

Il admet une présence de 100 personnes mais qui ne dorment pas là...

Mais où alors?

Hier midi, Salam a distribué 350 repas au Puythouck et a vu 7ou 8 familles.

5 octobre :

Au moins 450 personnes, et près de 600 repas distribués ce midi au Puythouck.

6 octobre :

Calais :

Jeudi : rue des Huttes, et le secteur formé avec la route de Gravelines, rue des Oyats...

Vendredi : BMX, Hôpital, Marck.

Samedi : rue des Huttes, et le secteur formé avec la route de Gravelines, rue des Oyats...

Dimanche : BMX, Hôpital, Marck.

7 octobre :

Grande-Synthe : 350 repas distribués ce midi.

Calais : démantèlement rue des Huttes et dans la zone industrielle des dunes.

8 octobre :

Grande-Synthe : plus de 400 repas.

Calais : démantèlements rue des Huttes et dans la zone Industrielle des dunes.

9 octobre :

Démantèlements rue des Huttes et des camps de la zone industrielle des dunes.

La distribution des repas par la Vie Active est suspendue provisoirement sur le site du Virval par la sous-préfecture :

Des salariés se sont sentis menacés.

10 octobre :

Grande-Synthe :

une benne à ordures et un point d'eau installés aujourd'hui au Puythouck par la municipalité

Pour le moment on est revenu à la situation du mois de décembre.

Plus de 400 repas distribués ce midi

A Calais démantèlement au BMX, à l'Hôpital, à Marck.

11 octobre :

Grande-Synthe :

installation hier d'une benne à ordures et d'un point d'eau au Puythouck.

Nous l'avons réclamée, mais on revient simplement à la situation de décembre 2017.

Distribution de plus de 400 repas hier, 500 aujourd'hui.

Calais : démantèlements

hier au BMX, à l'Hôpital et à Marck,

aujourd'hui rue des Huttes et dans toute la zone industrielle des dunes.

La distribution des repas par la Vie Active suspendue avant-hier (mercredi) derrière l'Hôpital n'a pas repris.

La distribution d'eau est aussi arrêtée.

Les gens meurent de soif et de faim.

Nous n'avons plus que des pommes de terre à distribuer, et ce matin sur supplications des gars (please, water, please...) nous avons donné les derniers jerrycans. Pour demain il n'y a plus de contenants pour leur donner de l'eau.

Même en prison, même en prison au Moyen-âge, les gens étaient au moins au pain et à l'eau. Dans quel monde vit-on ?

Aucun n'a pris une douche depuis mardi et on est revenu à une situation pas vue depuis des mois : des gens qui font leur toilette dans un gobelet d'eau ! Demain, sans doute, même pas...

12 octobre :

- Grande-Synthe : 500 repas distribués

- Calais : démantèlements au BMX, à l'Hôpital et à Marck.

Tout a été ramassé au BMX pendant que les gens sont partis manger...

13 octobre :

Grande-Synthe : 500 repas.

- Calais : démantèlement rue des Huttes et dans la zone industrielle des Dunes.

14 octobre :

Calais : démantèlement au BMX, à l'Hôpital et à Marck,

Grande-Synthe : plus de 500 repas

Communiqué inter-associatif à Grande-Synthe :

Les associations membres de l'inter-assos en soutien aux exilés présents sur le territoire assisteront au Conseil Municipal de Grande-Synthe le 15/10/19. Au préalable, elles se rassembleront pacifiquement à 17 heures sur le parvis de la Mairie, afin de sensibiliser les membres du conseil municipal et les habitants sur les conditions de vie des exilés présents sur le territoire de Grande-Synthe. Elles demandent l'accès à l'hygiène (douches/toilettes) et un moratoire sur les expulsions permises par arrêté municipal.

15 octobre :

Calais :

Démantèlements dans la Zone Industrielle des Dunes, particulièrement brutal rue des Huttes : énormément de matériel ramassé (CRS ET gendarmerie réunis), des gars se sont retrouvés en caleçon et en chaussettes... par le temps qu'il fait !!!

Il ne savent plus à quel saint se vouer pour les lessives...

Reprise de la distribution des repas et de l'eau à l'Hôpital demain mercredi 16.

Grande-Synthe :

Nous sommes mardi, il y a aujourd'hui 4 semaines que l'évacuation de l'Espace Jeunes du Moulin a eu lieu et que nos amis sont dehors. Ils sont sans toilettes, sans douches, (avec un point d'eau et une benne à ordures depuis jeudi 10 octobre). des tentes sont enlevées très régulièrement par les CRS, plusieurs fois par semaine.

16 octobre :

Ce matin, au BMX, derrière l'Hôpital et à Marck.

Les distributions de la Vie Active ont effectivement repris ce matin derrière l'Hôpital.

17 octobre :

400 repas distribués ce midi.

Deux familles sont arrivées trop tard pour la mise à l'abri : toutes les places étaient prises dans le bus de l'AFEJI (d'après la police il y avait huit places pour des familles) : une famille avec un enfant, arrivée hier soir, avait déjà dormi sous la tente, l'autre famille avec quatre enfants est arrivée ce matin et demandait à être mise à l'abri, La maman était en pleurs.

18 octobre :

Il y a de plus en plus de monde et de plus en plus de familles.

Démantèlement au BMX, à l'Hôpital et à Marck.

A Marck, la police n'a pas pris les tentes mais les gars étaient dehors, trempés et tremblant de froid. Ils ont dit que les policiers les ont fait sortir des tentes et les ont obligés à rester dehors sous la pluie.

19 octobre :

Démantèlement rue des Huttes et dans la Zone Industrielle des Dunes, malgré la pluie battante.

21 octobre :

Énormément de monde rue des Huttes.

Avis d'expulsion daté du 10 octobre affiché rue des Huttes.

Hier : démantèlement BMX, Hôpital et Marck

Aujourd'hui : démantèlement rue des Huttes et dans la zone industrielle des dunes.
Deux arrestations à l'Hôpital.

23 octobre :

Hier : démantèlement BMX, Hôpital et Marck

Aujourd'hui : démantèlement rue des Huttes et dans la zone industrielle des dunes.

24 octobre :

CALAIS :

Énième évacuation forcée...

Ce matin : rue des Huttes.

Les bénévoles sont écartés,

Des migrants sont emmenés en bus, d'autres dans des fourgons des forces de l'ordre (vers les CRA ou vers les commissariats ?)

Après l'opération, le nombre de présents était tellement important qu'on ne voyait pas la différence avec la situation antérieure...

GRANDE-SYNTHE :

Rassemblement prévu demain à 17h sur le grand parking (au bord du lac, côté Auchan) au Puythouck pour les deux personnes décédées récemment, retrouvées sur la plage du Touquet.

Une cagnotte leechi est en ligne pour le rapatriement des corps :

<https://www.leetchi.com/c/help-financement-du-rapatriement-du-corp-de-soran-et-husein-au-kurdistan>

25 octobre :

CALAIS :

grosse évacuation rue des Garennes, les forces de l'ordre ont à nouveau tout pris...
C'est le troisième matin consécutif dans la Zone Industrielle des Dunes,
mais les gars disent qu'ils sont venus en plus hier après-midi au BMX, à l'Hôpital et à Marck.

GRANDE SYNTHÉ :

Cérémonie d'adieu au Puythouck aux deux jeunes dont les corps ont été retrouvés au Touquet.
Moment émouvant en présence de nombreuses personnes (notre photo)



27 octobre :

Interdictions de distribuer en ville (place d'Armes, à côté de la gare...) : il ne faut pas faire fuir les visiteurs attirés par le dragon...

Beaucoup de monde : des nouveaux et des sorties du commissariat et du CRA après l'évacuation forcée de jeudi...

Hier : démantèlement au BMX, Hôpital, Marck.

Aujourd'hui : démantèlement rue des Huttes

28 octobre :

Démantèlements, à L'Hôpital, au BMX et à Marck.

La police en nombre rue des Huttes : des caméras de surveillance sont installées tout le long de la route de Gravelines.

29 octobre :

Grande-Synthe : Nous sommes mardi, il y a aujourd'hui 6 semaines que l'évacuation de l'Espace Jeunes du Moulin a eu lieu et que nos amis sont dehors. Ils sont sans toilettes, sans douches, (avec un point d'eau et une benne à ordures depuis jeudi 10 octobre). Des tentes sont enlevées très régulièrement par les CRS, plusieurs fois par semaine.

Calais : démantèlement rue des Huttes.

J'ai reçu ce soir une photo (en PJ) de l'arrêté d'interdiction de distribuer de Mme Bouchart (voir communiqué du 27 octobre).

On lira avec intérêt la fin du 8e "CONSIDERANT" :

"Les troubles générés par la présence de migrants risquent de fragiliser la bonne organisation de ces événements d'une part , mais surtout de porter atteinte à la sécurité de ces familles et de ces touristes d'autre part."

AFFAIRES JURIDIQUES – Arrêté portant interdiction des occupations
prolongées et répétées dans le centre-ville de Calais jusqu'au 6 janvier
inclus (cf. périmètre en annexe).

NOUS, Maire de la Ville de CALAIS,
Présidente Grand Calais Terres & Mers,
Vice-Présidente Région Hauts-de-France,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses
articles L.2212-1 et L.2212-2 ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et
notamment l'ensemble des règles relatives à l'occupation du
domaine public communal ;

VU le Code de la Voirie Routière, et notamment l'article R.116-2 ;

VU le Code de la Santé Publique ;

VU le Code de la Sécurité Intérieure, notamment ses articles L.211-1
à L.211-14 ;

VU le Code Pénal, et notamment les articles L.431-3 et R.610-5 ;

VU le Règlement sanitaire départemental du Pas-de-Calais ;

VU les ordonnances rendues les 22 mars 2017 et 26 juin 2017 par le
juge des référés-libertés du Tribunal Administratif de Lille et
l'ordonnance du 28 juill. 2017 du Conseil d'Etat, sur la crise
migratoire à Calais ;

CONSIDERANT que depuis le Printemps 2018, les services de l'Etat
ont pris en charge la distribution de repas et d'eau dans différents
secteurs de Calais afin de répondre aux besoins de la population
migrante présente sur le Calaisis, tout en veillant à préserver l'ordre
public sur le territoire communal ;

CONSIDERANT que cette distribution a, jusqu'à ce jour, toujours
répondu aux besoins de la population migrante ;

CONSIDERANT que des distributions des repas et d'eau non-
encadrée sont organisées par quelques Associations, dans le
centre-ville même de Calais, et notamment sur le parvis de la
Gare de Calais-Ville, à proximité immédiate avec des habitations
et des équipements publics (piscine, gare de Calais-Ville,
établissements scolaires, etc.) ;

CONSIDERANT les troubles à l'ordre public, constatés par les
forces de sécurité, générés par les attroupements de migrants,
notamment au moment de la distribution des repas (amoncellement
de déchets, déjections humaines, présence de rats, rixes, etc.) ;

CONSIDERANT que la Gare de Calais-Ville est un lieu de passage
très emprunté quotidiennement par les usagers et les salariés de la
SNCF ;

CONSIDERANT que le parvis de la Gare de Calais-Ville est
également l'un des points de rencontre privilégié de la population
calaisienne, en raison de sa situation géographique (point reliant
les quartiers de Calais Nord et de Calais-Ville) et de ses
commodités de stationnement (parkings situés à proximité où il y
a les principaux arrêts de bus urbains) ;

CONSIDERANT dès lors, la nécessité de préserver une circulation
fluide des véhicules aux abords de la Gare de Calais-Ville ;

CONSIDERANT au surplus, qu'en raison de la richesse de
programmation culturelle, sportive et touristique de ces
prochaines semaines à Calais (exemple : Week-end inaugural du
Dragon de Calais, Running Z, Calais Anime l'Hiver, etc.), les
familles et les touristes sont attendus en masse, à Calais, et que les
troubles générés par la présence de migrants risquent de fragiliser
la bonne organisation de ces événements d'une part, mais surtout
de porter atteinte à la sécurité de ces familles et de ces touristes
d'autre part ;

CONSIDERANT enfin qu'il appartient au Maire de prévenir les
actes violents, les désordres et nuisances portant atteinte au bon
ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publiques, sur le
territoire de la Commune ;

CONSIDERANT que pour toutes les raisons susmentionnées, il
convient donc d'interdire les occupations abusives, prolongées et
répétées, notamment celles qui sont organisées à des fins de
distribution de repas aux migrants, dans les zones identifiées en
annexe ;

ARRETONS

ARTICLE 1 : Sauf autorisation particulière, sont interdites, toutes occupations abusives, prolongées et répétées du centre-ville de Calais, dans les zones matérialisées en annexe.

ARTICLE 2 : Cette interdiction vaut jusqu'au 6 janvier 2020 inclus.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies par tout officier de police judiciaire ou agent des forces de l'ordre habilité à dresser procès-verbal conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 5 : Madame le Maire, Monsieur le Commissaire Central de la Police Nationale et Monsieur le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à M. le Préfet du Pas-de-Calais et fera l'objet d'un affichage en Mairie.

Hôtel de Ville de Calais,
Le dix-huit octobre deux mille dix neuf

Natacha BOUCHART
Maire de Calais
Présidente Grand Calais Terres & Mers
Vice-Présidente Région Hauts-de-France



31 octobre :

Grande-Synthe,

Evacuation forcée des familles ce matin.

En PJ, la photo du site après le passage de la police !

Calais :

Hier : démantèlement à l'Hôpital, au BMX et à Marck.

A l'Hôpital les CRS ont empêché la réinstallation des tentes après l'opération.

Aujourd'hui : démantèlement rue des Huttes.



Pour l'association : Claire Millot

Communiqués de novembre 2019

1^{er} novembre :

Démantèlement ce matin, au BMX, à l'Hôpital et à Marck.

COMMUNIQUE DE PRESSE INTER-ASSOCIATIF.

01 novembre 2019,

La politique de non-accueil tue

Dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre, une personne exilée d'à peine 30 ans est décédée dans sa tente par intoxication au monoxyde de carbone. Alors que débute la fête pour le Dragon de Calais, ce décès met à nouveau en lumière les conditions déplorables dans lesquelles survivent les personnes exilé-e-s vivant à Calais.

Nous, regroupement d'associations travaillant avec les personnes exilées à Calais, dénonçons les manquements criants de l'Etat face à ses responsabilités en matière de droits des exilé-e-s. Entre autres, face à la chute des températures, aucune mise à l'abri pérenne n'existe, ce qui expose les personnes exilé-e-s à des risques potentiellement mortels.

2 novembre :

Pas de démantèlement aujourd'hui (une tempête qui a rendu les autorités plus humaines ? Un dragon qui a mobilisé les forces de l'ordre ?)
On ne sait pas mais on apprécie ces heures de répit (tout relatif).

3 novembre :

CALAIS :

Hier : pas de démantèlements, c'était le calme avant la tempête.

Ce matin l'équipe Salam n'a pas pu terminer la distribution à l'Hôpital car la gendarmerie l'a chassée pour cause de démantèlement.

Ils ont démantelé partout ce matin. BMX, Hôpital, Marck, rue des Garennes, rue des Huttes, rue des Oyats.

C'était tendu rue des Huttes : manque de place pour la distribution. Au moins 400 personnes.

Ci joint une photo de JClaude Lenoir, de Marck, avec commentaire :

" Chassés de la ville, Harcelés à la périphérie...."

GRANDE-SYNTHE :

Hier distribution de 350 à 400 repas,



4 novembre :

Evacuation ce matin à la Linière (les hangars en béton à l'entrée du site).
Tous ont été sortis avec leur baluchon. Deux camions poubelle sont repartis pleins.
Quelques uns ont été emmenés dans les fourgons de la police (vers commissariat ? CRA ?), les autres ont été laissés libres, sans doute redorment-ils à la Linière ce soir ?

7 novembre:

démantèlement au BMX, à l'Hôpital et à Marck.
Ce matin (jeudi 7) arrestation de quatre Afghans à Marck.

8 novembre :

Démantèlement aujourd'hui rue des Huttes et dans la zone industrielle des Dunes.

Les arbres et buissons sont rasés rue des Garennes comme le 19 septembre rue des Huttes...

9 novembre :

Ce samedi (9 novembre) démantèlements par la gendarmerie au BMX, au Stadium, à l'Hôpital et à Marck.

10 novembre :

Démantèlements rue des Huttes et dans la zone industrielle des Dunes.

11 novembre :

Démantèlements au Stadium, au BMX, à l'Hôpital et à Marck.

12 novembre :

Calais :

Démantèlements rue des Huttes et dans la zone industrielle des Dunes.

Grande-Synthe :

Ce mardi 12 novembre, il y a aujourd'hui 8 semaines que l'évacuation de l'Espace Jeunes du Moulin a eu lieu et que nos amis sont dehors. Ils sont sans toilettes, sans douches, (avec un point d'eau et une benne à ordures depuis jeudi 10 octobre). Des tentes sont enlevées très régulièrement par les CRS, plusieurs fois par semaine.

13 novembre :

Démantèlements à Marck, au BMX, au Stadium, à l'Hôpital.

Démantèlements particulièrement brutaux aujourd'hui, spécialement pendant que nos amis étaient partis prendre le petit déjeuner.

Beaucoup de tentes enlevées derrière l'Hôpital.

Elles ont tendance à s'étaler sur une surface de plus en plus grande.

14 novembre :

Démantèlement sévère rue des Huttes (et toute la zone industrielle des Dunes) .

15 novembre :

Démantèlement dur ce matin au Stadium, au BMX, à l'Hôpital et à Marck.

Particulièrement dur au BMX : tous les fourrés ont été fouillés pour récupérer les affaires cachées, même le bois donné hier.

A l'Hôpital les tentes ont été prises.

A Marck, la police est arrivée pendant notre distribution de petit déjeuner. Ils nous ont fait partir, il a fallu revenir après...

16 novembre :

Hier, samedi 16, démantèlement rue des Huttes et dans la zone industrielle des Dunes.

17 novembre :

Aujourd'hui, 17 novembre, il y a exactement deux mois que l'évacuation de l'Espace Jeunes du Moulin a eu lieu et que nos amis sont dehors. Ils sont sans toilettes, sans douches, (avec un point d'eau et une benne à ordures depuis jeudi 10 octobre). Des tentes sont enlevées très régulièrement par les CRS, plusieurs fois par semaine.

18 novembre :

Rue des Huttes, la situation est très dure...

La police fait abattre tous les arbres, sur la deuxième photo on voit les grilles des deux côtés...

Ils ont fait mettre les tentes sur la route (1ère photo),

Il a fallu aller chercher nos amis et faire la distribution sur la route et ils étaient tellement nombreux que la file allait du point de distribution de la Vie Active jusqu'à la rue des Garennes...



19 novembre :

Grande-Synthe :

Aujourd'hui, mardi, il y a exactement neuf semaines que l'évacuation de l'Espace Jeunes du Moulin a eu lieu et que nos amis sont dehors. Ils sont sans toilettes, sans douches, (avec un point d'eau et une benne à ordures depuis le jeudi 10 octobre). Des tentes sont enlevées très régulièrement par les CRS, plusieurs fois par semaine.

Calais :

Démantèlement ce matin au Stadium, au BMX, à l'Hôpital et à Marck.
Un nouvel avis d'expulsion est affiché rue des Huttes, encore des arbres coupés...

21 novembre :

Il fait affreusement froid. Nos amis chauffent même les bananes avant de les manger (notre photo : au Puythouck, ce midi)

Calais : Hier, démantèlement rue des Huttes et dans la Zone Industrielle des Dunes.

Les tentes ont encore un peu de place sur le côté de la rue, en attendant les derniers grillages et l'évacuation annoncée par l'avis d'expulsion (voir le communiqué d'avant-hier)

Aujourd'hui : démantèlement au Stadium, au BMX, à Marck, à l'Hôpital.

A l'Hôpital la police a tout ramassé.

On a vu une dame sans tente avec un bébé...



22 novembre :

Démantèlement brutal rue des Huttes et dans toute la zone Industrielle des Dunes.

23 novembre :

Démantèlement au Stadium, au BMX, à Marck, à l'Hôpital.

25 novembre :

- **Grande-Synthe** : Grosse évacuation à la Linière ce matin.

- **Calais** :

Hier : rue des Huttes et dans la Zone Industrielle des Dunes.

Ce matin : Stadium, BMX, Hôpital et Marck.

26 novembre :

Grande-Synthe : Aujourd'hui, mardi, il y a exactement dix semaines que l'évacuation de l'Espace Jeunes du Moulin a eu lieu et que nos amis sont dehors. Ils sont sans toilettes, sans douches, (avec un point d'eau et une benne à ordures depuis jeudi 10 octobre). Des tentes sont enlevées très régulièrement par les CRS, plusieurs fois par semaine, malgré le froid.

Calais : Il y avait rumeur insistante d'évacuation pour ce matin.

Elle n'a pas eu lieu.

Démantèlement habituel rue des huttes et dans la zone industrielle des Dunes;

27 novembre :

Enormément de monde : pas tout à fait assez à manger rue des Huttes...

Démantèlement au Stadium, au BMX, à l'Hôpital et à Marck.

28 novembre :

Situation très tendue avec les bagarres,
Mais les distributions Salam ont pu se faire toutes et dans le calme.

29 novembre :

CALAIS :

Démantèlements au Stadium, au BMX, à l'Hôpital et à Marck.
A l'Hôpital, les gendarmes ont pris les tentes pendant que les gars étaient partis aux douches, il fallait un homme présent dans chaque tente pour qu'elle ne soit pas enlevée.

GRANDE-SYNTHE : (information et photo HRO (Human Rights Observers))

Démantèlements au Puythouck.
Ils ont pris tentes, sacs de couchage, couvertures et bâches.



Pour l'association : Claire Millot

Communiqués de décembre 2019

3 décembre :

Calais :

Evacuation rue des Huttes (nos photos).

Dès 6 h du matin, présence policière.

15 bus...

comme à Grande-Synthe : Officiellement "mise à l'abri", en fait évacuation forcée, et absolument tout a été enlevé.

Certains bus avaient deux chauffeurs (donc sans doute une destination assez lointaine, en tout cas hors des Hauts de France)

Des fourgons de la PAF sont partis pleins.

Un groupe restait avec les tentes, ils ont essayé de les mettre de l'autre côté de la route pour les remettre en place après, comme souvent. Les gendarmes les ont encerclés et forcés à monter dans les bus.

Par contre les Soudanais du bout de la route ont été laissés tranquilles...

Distribution de couvertures ensuite par notre équipe.

Grande-Synthe :

Info HRO : évacuation au Puythouck ce matin.

Pour l'association, Claire Millot



3 décembre, le mot du président :

Ce mardi matin CALAIS a fait du GRANDE-SYNTHE comme GRANDE-SYNTHE avait fait du CALAIS

des arrestations massives collectives à l'abri d'observateurs neutres
comme les associatifs ou des citoyens et sans aucune présence médiatique
tolérée .

Aucun doute il s'agit bien de copié-collé des belles dictatures que
notre pays dénonce !

"faîtes ce que je dis ne faîtes pas ce que je fais"

voici la nouvelle devise républicaine

on pourrait se révolter aussi

des droits de l'Homme bafoués

des ravages écologiques (arbres et environnement détruit)

des dépenses surréalistes

nombre de policiers sur le territoire

nombre de véhicules de police patrouillant 24/24

hébergement des forces de l'ordre dans des hôtels luxueux

etc....

Nous serions curieux de connaître le coût de telles opérations
inutilement répétées et vouées comme les autres à un échec patent !

Jean-Claude Lenoir

4 décembre :

**Hier, suite à l'évacuation de la rue des Huttes à Calais, deux bus ont débarqué
nos amis à Saint Inglevert.**

70 gars en route à pied le long de la route !!!

Réaction de notre président :

des températures largement négatives

et nos Amis par dizaines cheminant le long de l'autoroute
pour revenir sur Calais
après avoir été descendus à vingt kilomètres de Calais
en pleine campagne
après la triste opération de ce mardi
jusqu'où iront nos gouvernants ?

Jean-Claude Lenoir.

4 décembre :

Parmi ceux qui ont été évacués hier, un bon nombre est déjà de retour et d'autres sont sur la route pour revenir.

Ce matin démantèlement rue des Huttes à nouveau, la police a repris toutes les couvertures données hier.

28 sont passés en Grande-Bretagne par la mer;..

6 décembre :

Démantèlements jeudi sur tous les sites (Stadium, BMX, Hôpital, Marck, rue des Huttes et toute la Zone industrielle des Dunes).

Et même démantèlement deux fois rue des Huttes : le matin et en fin d'après-midi (17 h 30 /18 h)

Hier matin (vendredi), démantèlement encore rue des Huttes.

La police enlève toutes les tentes et toutes les couvertures;
Elle pousse les gens à bout...

7 décembre :

Démantèlement au Stadium, au BMX, à L'Hôpital et à Marck.
Une grande quantité de tentes a été ramassée.

Ambiance différente en distribution : les gars arrivent par petits groupes, on ne sait pas d'où ils sortent, ils prennent des sacs pour plusieurs personnes... Ils se cachent.

Un groupe d'hommes évacués le 3 décembre vient de revenir de Tours.

8 décembre :

Démantèlement rue des Huttes et dans la Zone Industrielle des Dunes.

Les gars manquent de tentes et de couvertures (et nous n'en avons plus à donner) et leurs chaussures sont dans un état épouvantable.

Ils ont très froid.

Deux fourgons de gendarmerie passaient et repassaient ce matin pendant notre distribution. Ils comptaient ostensiblement les présents...

9 décembre :

Démantèlement brutal à Marck, au BMX, à l'Hôpital.

10 décembre :

Démantèlements rue des Huttes et dans la zone industrielle des Dunes.

12 décembre , deux jours à Calais :

- hier (11 décembre) :

Démantèlement à l'Hôpital, au BMX et à Marck.

8 arrestations (une à Marck, 4 à l'Hôpital et à côté au covoiturage).

- aujourd'hui :

Pas de démantèlement ce matin mais démantèlement

musclé cet après-midi, rue des Huttes et dans la Zone Industrielle des Dunes. (nos photos)



14 décembre, deux jours à Calais :

Hier : démantèlements au BMX, à l'hôpital et à Marck.

Il fait un temps épouvantable mais les Tentes sont enlevées (plus chaussures et sacs à dos).

On a donné ce qu'on a pu en couvertures...

Aujourd'hui : ce matin vers 5h la police est passée "seulement" réveiller les gars, rue des Huttes, et les faire se lever.

Démantèlement dans la zone industrielle des dunes ensuite dans la matinée.

15 décembre :

Nous voyons le nombre de migrants augmenter de façon impressionnante.

Les gars brûlent les vêtements, les couvertures mouillées, les poubelles, la fumée est difficilement supportable.



16 décembre :

Calais : rue des Huttes et zone Industrielle des Dunes.

17 décembre :

Grande-Synthe : Aujourd'hui, mardi 17 décembre, il y a exactement trois mois (ou treize semaines) depuis mardi 17 septembre que l'évacuation de l'Espace Jeunes du Moulin a eu lieu et que nos amis sont dehors. Les interventions policières sont beaucoup moins régulières ces dernières semaines mais nos amis sont sans toilettes, sans douches et sans abris dignes de ce nom, (avec un point d'eau et une benne à ordures depuis jeudi 10 octobre).

Calais : Démantèlement au BMX, à l'Hôpital et à Marck. Nombreuses tentes enlevées à Marck par la police.

Et en PJ, **un communiqué de presse interassociatif.**

Un toit pour le dragon, des humains sous les ponts

Communiqué de presse suite à l'action pacifique de déploiement d'une banderole lors de la première sortie du dragon

« Un toit pour le dragon, des humains sous les ponts »

Le 17 décembre 2019 au cours de la première sortie du Dragon de Calais une banderole a été déployée portant le message suivant : « Un toit pour le dragon, des humains sous les ponts ».

Une action pacifique n'entraînant aucune dégradation.

Cette action a été menée dans le but de visibiliser les personnes à la rue avec ou sans papiers. Des millions d'euros ont été investis dans le dragon, tandis que les conditions de vie des exilés et sans-abri à Calais restent indignes et les droits fondamentaux bafoués quotidiennement.

Nous exigeons :

- Des structures d'accueil dignes, inconditionnelles et pérennes adaptées aux besoins de chacun
- Des moyens investis dans l'accueil plutôt que dans la répression
- L'arrêt des démantèlements quotidiens, du harcèlement policier et des destructions des abris des personnes à la rue

Chaque année le mal logement tue,

Une pétition rejoignant ces revendications a été lancée, mobilisons nous !

Contact presse :

Pauline- 0643294163



18 décembre :

CALAIS : Démantèlements rue des Huttes et dans la Zone Industrielle des Dunes.

GRANDE-SYNTHE, Journal de la ville accueillante :

Proposition LDH : "N'y aurait-il pas lieu de saisir la justice en raison du fait que les exilés sans abris ne disposent d'aucun WC. Les atteintes à la dignité des personnes sont en général sanctionnés par les juges."

Pour l'association Salam et pour l'inter association du Dunkerquois,
Claire Millot

20 décembre :

- Pas de démantèlement hier matin : un jour de répit, de trêve ?

Non : démantèlement l'après-midi, juste avant la nuit, au BMX, à l'Hôpital et à Marck...

- Aujourd'hui :

Evacuation forcée rue des Mouettes.

Sous une pluie battante, trois bus ont emmenés 69 personnes (nombre donné par la sous-préfecture).

22 véhicules de police présents, plus 3 fourgons de la PAF.

Une grosse machine a coupé et débité en copeaux les arbres le long de la rue des Mouettes.

Cela n'a pas dispensé du démantèlement habituel les "occupants " de la rue des Huttes.

Communiqué inter associatif :

20.12.2019

La maire de Calais jugée incompétente ...

... pour interdire les distributions de nourriture aux personnes exilées

Par un jugement rendu ce lundi 16 décembre 2019, le tribunal administratif de Lille a annulé trois décisions prises par la maire de Calais les 2, 6 et 9 mars 2017 dans le but d'empêcher les distributions de nourriture aux exilé·es, alors joliment qualifiées « d'occupations abusives, prolongées et répétées » de la zone industrielle des Dunes, du site du Bois Dubrulle et de la place d'Armes.

Une décision qui devrait mettre un coup d'arrêt à l'une des mesures les plus honteuses dans la panoplie des pratiques de harcèlement des personnes migrantes toujours en vigueur sur la commune.

*

Le 7 février 2017, la maire de Calais opposait un refus à la demande des associations d'être autorisées à mettre en place un nouveau lieu de distribution de repas pour les exilé·es. Par deux arrêtés des 2 mars et 6 mars, elle avait ensuite interdit « des occupations abusives, prolongées et répétées » des différents lieux où s'organisaient ces distributions dans le but d'y faire obstacle. Enfin, par une décision du 9 mars, elle avait rejeté la demande de plusieurs associations visant à être autorisées à occuper un lieu de la zone industrielle des Dunes pour y poursuivre leurs activités de distribution de vivres.

Nos associations 1 avaient alors saisi le tribunal administratif de Lille d'une requête en référé-liberté

afin d'obtenir la suspension de ces décisions et d'une requête au fond tendant à obtenir leur annulation. Par une ordonnance du 22 mars 2017, le juge des référés avait ordonné leur suspension, estimant que « la maire de Calais avait porté une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté d'aller et venir, à la liberté de réunion et, en faisant obstacle à la satisfaction par les migrants de besoins élémentaires vitaux, au droit à ne pas subir des traitements inhumains et dégradants consacré par l'article 3 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales ».

Dans son jugement du 16 décembre dernier, le tribunal administratif prononce cette fois l'annulation des mêmes décisions, constatant que, dans la commune de Calais, les pouvoirs de police en matière d'encadrement des rassemblements appartiennent au seul préfet et en déduisant fort logiquement que la maire « était incompétente pour prendre ces arrêtés ».

Ce rappel à l'ordre est d'autant plus opportun que la maire n'avait pas hésité, le 18 octobre dernier, à prendre un arrêté interdisant à nouveau « toutes occupations abusives, prolongées et répétées du centre-ville de Calais » visant en particulier « les distributions de repas et d'eau non encadrée (sic) organisées par quelques Associations ».

Il faudra donc que cet entêtement cesse et que la maire renonce définitivement à se fourvoyer dans des initiatives aussi indignes qu'illégales.

L'Auberge des migrants, la Cabane Juridique, Care 4 Calais, le Gisti, Help Refugees, la LDH, Médecins du Monde, Community Refugees Kitchen, le Réveil Voyageur, le Secours Catholique et Utopia 56Associations

signataires :

Auberge des Migrants
La Cabane Juridique
Gisti
Help refugees
Ligue des droits de l'homme
Médecins du monde
Secours Catholique
Utopia 56

Contacts presse :

Gisti
Patrick Henriot 06.98.87.74.78
Auberge des migrants
Alexandra Limousin 06.17.97.54.21
ou
François-Marie Guennoc 06.08.49.33.45

21 décembre :

au BMX, à l'Hôpital et à Marck...

22 décembre :

Démantèlement rue des Huttes et dans la zone Industrielle des Dunes.

Rue des Mouettes , après l'évacuation d'avant-hier matin, les gens ont dormi dehors, ils sont trempés et gelés et nous n'avons plus de quoi remplacer le matériel...

23 décembre :

Le père Noël du Secours populaire est passé ce lundi 23 :

- à Grande-Synthe, à La Linière, principalement pour les enfants.
- à Calais, (à Marck, à l'Hôpital, rue des Mouettes et rue des Huttes).

Ses pouvoirs magiques n'ont pas réussi à empêcher le démantèlement au covoiturage (où ont eu lieu 5 arrestations), à l'Hôpital, au BMX et à Marck.

Nos amis emmenés au cours de l'évacuation forcée du 20 décembre reviennent. Nous avons fait une distribution de couvertures;..

24 décembre :

Démantèlement rue des Huttes et dans la zone Industrielle des Dunes.

25 décembre :

CALAIS :

Pas de trêve de Noël,
Démantèlement au BMX, à l'Hôpital, à Marck.

GRANDE- SYNTHE : Journal d'une ville accueillante : Info DROP

Aujourd'hui, 25 décembre, une vingtaine d'hommes exilés sont venus prendre une douche dans les vestiaires du stade Dessinguez.

Les douches qui, comme bien souvent, étaient aussi un moyen de rester au chaud et de profiter d'un moment de répit avant de repartir pour une journée de plus dehors.

Nous attendons d'une ville accueillante qu'elle ne laisse pas sans abri et sans accès à une hygiène minimale les personnes qui vivent sur son sol.

26 décembre :

CALAIS :

Démantèlements rue des Huttes et dans la Zone Industrielle des Dunes.

Les tentes de Ethiopiens et des Erythréens sont installées entre le grillage et la ligne blanche, sans protection contre la circulation, ce sera un miracle s'il n'y a pas d'accidents graves...

Un monsieur, qui avait reçu une tente lundi, s'est vu tout prendre ce matin par la police pendant qu'il était parti manger, y compris son téléphone, ses médicaments... Et la ressourcerie est fermée du 20 décembre jusqu'au 2 janvier...

GRANDE-SYNTHE : journal d'une ville accueillante, info ADRA (Claudette Hannebique)

Jeudi 26/12/2019, ADRA Dunkerque a servi 200 personnes au petit-déjeuner et 57 personnes aux camps des Pakistanais et Afghans.

27 décembre :

BMX, Hôpital, Marck

28 décembre :

... rue des Huttes et dans la Zone Industrielle des Dunes.

29 décembre :

Calais :

Démantèlements au BMX, à L'Hôpital et à Marck.

En plus, la police a pris presque toutes les tentes rue des Mouettes. Il n'en reste que 4 ou 5 et nous n'en avons plus à distribuer.

Un nombre incroyable de présents rue des Huttes.

Distribution Salam renforcée ce matin par Christian Hogard et ses éclaireurs, porteurs de chocolats, d'écharpes et de bougies.

Info ADRA sur Grande-Synthe :

Ce dimanche 29 décembre, ADRA a distribué au moins 500 repas.

Beaucoup de nouveaux arrivants dont un bébé de 9 mois.

Distribution de denrées pour 37 personnes pour les Pakistanais et les Afghans.

Claudette Hannebicque.

30 décembre :

Démantèlement rue des Huttes et dans la Zone Industrielle des Dunes.

31 décembre :

Grande-Synthe : Aujourd'hui, mardi 31 décembre, jour de fête pour nous, il y a exactement quinze semaines, depuis mardi 17 septembre que l'évacuation de l'Espace Jeunes du Moulin a eu lieu et que nos amis sont dehors. Les interventions policières sont beaucoup moins régulières ces dernières semaines mais nos amis sont sans toilettes, sans douches et sans abris dignes de ce nom, (avec un point d'eau et une benne à ordures depuis jeudi 10 octobre).

Calais : Démantèlement au BMX, à L'Hôpital et à Marck.

Pour l'association, Claire Millot